



وفا بای
Wafabail

WAFABAIL

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2025

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 29/07/2026 sous la référence EN/EM/019/2026.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de bons de sociétés de financement

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de bons de sociétés de financement est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme de bons de sociétés de financement enregistrée par l'AMMC en date du 29/12/2020 sous la référence EN/EM/031/2020 et disponible sur le lien suivant :
https://www.ammc.ma/sites/default/files/Note_BSF_WAFABAIL_031_2020_3.pdf

AVERTISSEMENTS

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectification. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

ABREVIATIONS

ALM	Asset Liabilities Management
AMMC	L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BCM	Banque Commerciale du Maroc
BMC	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BSF	Bons de Sociétés de Financement
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CB	Corporate Banking
CBI	Crédit-bail Immobilier
CBM	Crédit-bail Mobilier
CDI	Contrat à durée indéterminée
CDM	Crédit du Maroc
CEC	Comité des Établissements de Crédit
CGI	Code Général des Impôts
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CNCE	Conseil National du Crédit et de l'Épargne
CPC	Comptes de Produits et Charges
ETIC	État des Informations Complémentaires
GGR	Gestion Globale des Risques
HT	Hors Taxes
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
Kdh	Milliers de Dirhams
KMAD	Milliers de Dirhams
MAD	Dirham Marocain
Mdh	Million de Dirhams
MSTCF	Master en Sciences et techniques comptables et financières
PCA	Plan de Continuité d'Activité
PCEC	Plan Comptable des Établissements de Crédit
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNB	Produit Net Bancaire
PP	Particuliers et Professionnels
pts	Points
ROA	Return On Asset
ROE	Return On Equity
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TMIC	Taux Maximum des Intérêts Conventionnels
TPE	Très Petites Entreprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USA	United States of America
Var.	Variation
vs	Versus

SOMMAIRE

AVERTISSEMENTS	2
ABREVIATIONS	3
SOMMAIRE.....	4
Partie I. Attestations et coordonnées	5
I. LE Président du Directoire	6
II. Les Commissaires aux Comptes	7
III. L'Organisme Conseil.....	8
IV. Responsable de l'information financière et de la communication financière	9
Présentation de Wafabail.....	10
V. Présentation générale de Wafabail.....	11
VI. Gouvernance de Wafabail	18
VII. Présentation de l'activité de Wafabail	36
VIII. Informations environnementales et sociales	89
IX. Stratégie d'investissement et moyens techniques	96
Partie II. Situation financière de Wafabail.....	99
I. Indicateurs financiers sélectionnés de Wafabail	100
II. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels	102
III. Analyse des principaux indicateurs d'exploitation de Wafabail.....	111
Partie III. Perspectives	130
I. Perspectives de développement	131
Partie IV. Faits Exceptionnels	132
Partie V. litiges et affaires contentieuses.....	134
Partie VI. Facteurs de risques	136
I. Risque de crédit	137
II. Risque de taux d'intérêt.....	137
III. Risque de liquidité	137
IV. risque d'illiquidité des actifs financés	137
V. Risque opérationnel	138
VI. Risque de fraude	138
VII. Risque concurrentiel	138
VIII. Risque fiscal	139
IX. Risque de non-conformité	139
X. Risque réglementaire	139
XI. Risque informatique	140
XII. Risque financier lié aux changements climatiques	140
Partie VII. Annexes.....	141
I. RAPPORTS FINANCIERS ANNUELS	142
II. COMMUNICATION FINANCIÈRE.....	142
III. INDICATEURS FINANCIERS TRIMESTRIELS	142
IV. COMMUNIQUES DE PRESSE.....	142
V. STATUTS	142

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE

I.1. IDENTITE DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Dénomination ou raison sociale	Wafabail
Représentant légal	M. Karim IDRISSE KAITOUNI
Fonction	Président du Directoire
Adresse	39 et 41, Bd. Moulay Youssef - Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.43.60.00
Adresse électronique	kidrissi@wafabail.ma

I.2. ATTESTATION

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

Le Président du directoire atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Wafabail. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Karim IDRISSE KAITOUNI

Président du Directoire

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

II.1. IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Commissaires aux comptes actuels		Ancien commissaire aux comptes
Prénoms et noms	M. Hicham Belemqadem Associé	M. Taha Ferdaous Associé	M. Faïçal Mekouar Associé
Dénomination ou raison sociale	Deloitte Audit	Forvis Mazars	Fidaroc Grant Thornton
Adresse	Bd Sidi Mohammed Benabdellah, Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3ème étage La Marina - Casablanca	Avia Business Center Boulevard Sidi Abdellah Cherif - Casablanca Anfa	7, Boulevard Driss Slaoui Lotissement El Manar 20160 Casablanca, Maroc
Numéro de téléphone	05 22 22 40 81	05 22 42 34 23	05 22 54 48 00
Numéro de télécopieur	05 22 22 40 78	05 22 42 34 00	05 22 29 66 70
Adresse électronique	hbelemqadem@deloitte.com	taha.ferdaous@forvismazars.com	faical.mekouar@ma.gt.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2022	2025	2019
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur l'exercice 2027	AGO statuant sur l'exercice 2027	AGO statuant sur l'exercice 2024

II.2. ATTESTATION DE CONCORDANCE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE AUX COMPTES SOCIAUX DE WAFABAIL POUR LES EXERCICES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023, 2024 ET 2025

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par nos soins au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et par les soins des co-commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Deloitte Audit au titre des exercices clos le 31 décembre 2024, et au 31 décembre 2023.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Deloitte
M. Hicham Belemqadem
Associé

Forvis Mazars
M. Taha Ferdaous
Associé

III. L'ORGANISME CONSEIL

III.1. IDENTITE DE L'ORGANISME CONSEIL

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Corp.
Représentant légal	M. Idriss BERRADA
Fonction	Directeur Général
Adresse	163, Bd Hassan II – Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.42.94.49
Numéro de télécopieur	05.22.47.64.32
Adresse électronique	i.berrada@attijari.ma

III.2. ATTESTATION

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse des éléments juridiques, comptables, fiscaux et financiers ainsi que l'analyse de l'environnement économique et financier de Wafabail à travers :

- les informations et éléments de compréhension obtenus auprès du management de Wafabail ;
- les informations publiques concernant le secteur d'activité de Wafabail relatifs aux exercices 2023, 2024, 2025 et l'exercice en cours ;
- les rapports de gestion de Wafabail relatifs aux exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- les comptes sociaux au titre des exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- la lecture des procès-verbaux des organes de Direction, des organes de surveillance et des assemblées d'actionnaires de Wafabail relatifs aux exercices 2023, 2024, 2025 et l'exercice en cours ;
- les rapports généraux des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de Wafabail pour les exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées Wafabail des exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- les indicateurs financiers au titre du premier trimestre 2025 et 2026 ;
- les statistiques APSF et Bank Al Maghrib.

À notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Wafabail. Il ne comporte pas d'omissions de nature à altérer la portée.

Attijari Finances Corp. et Wafabail sont des filiales du groupe Attijariwafa bank. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Idriss BERRADA
Directeur Général

IV. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Pour toutes informations et communications financières, prière de contacter :

Dénomination ou raison sociale	Wafabail
Représentant légal	Mme. Hassna SAOUD
Fonction	Directeur Financier
Adresse	39 et 41, Bd. Moulay Youssef - Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.43.60.82
Numéro de télécopieur	05.22.20.26.43
Adresse électronique	hsaoud@wafabail.ma

PRESENTATION DE WAFABAIL

V. PRESENTATION GENERALE DE WAFABAIL

V.1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	Wafabail
Siège social	39 et 41, Bd. Moulay Youssef - Casablanca
Téléphone / Fax	05.22.43.60.00 / 05.22.20.26.43
Site internet	www.wafabail.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Date de constitution	1976
Registre du commerce	RC 35 763 à Casablanca
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} au 31 Décembre
Objet social (article 3 des statuts de Wafabail)	L'article 3 des statuts de Wafabail stipule que la société a pour objet : ■ le financement de l'achat à crédit de tout matériel, article, produit pour tout usage et destination et plus spécialement : ■ le financement de toutes opérations de nature à permettre et à faciliter l'achat de tout appareil ou article électroménager, ainsi que tous mobiliers et article d'ameublement ; ■ le financement de l'achat à crédit pour l'équipement de bureaux et cliniques, centres solaires etc. ; ■ le financement du crédit relatif aux véhicules automobiles et tous véhicules et engins à moteur ; ■ le financement par crédit-bail pour l'acquisition du matériel à usage professionnel ; ■ et plus généralement, toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en favoriser le développement ; ■ le financement par voie de crédit-bail ou de location, de tous biens mobiliers ou immobiliers, notamment de biens d'équipement, matériel et outillage, concernant toutes activités industrielles commerciales, professionnelles ou autres, ces biens étant acquis par la Société qui en demeure propriétaire et le locataire ayant la possibilité, en fin de contrat de crédit-bail, d'acheter tout ou partie des biens loués ; ■ la pratique de la location simple de tous biens mobiliers ou immobiliers ; ■ la construction, l'acquisition, l'importation, la vente, l'exportation, la gestion et l'exploitation sous quelque forme que ce soit, notamment par leur mise en location, d'usines, ateliers, bien d'équipement ou matériel de toute nature, mobiliers ou immobiliers, que ce soit pour son compte ou pour le compte de tiers ; ■ la prise d'intérêts par voie d'apport, de fusion, de participation, souscription de parts ou d'obligations ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et en général dans toutes entreprises financières, commerciales, industrielles ou de travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale, ou qui auraient pour effet de favoriser les affaires dans lesquelles elle aurait des intérêts ; ■ la construction, l'aménagement, l'installation, la prise à bail à court ou à long terme, avec ou sans promesse de vente, de tous immeubles bâtis ou non bâtis pouvant servir d'une manière quelconque aux besoins et affaires de la société, ainsi que tous fonds de commerce et d'industrie, matériel, objets mobiliers, et tous établissements industriels, commerciaux et comptoirs ; ■ la création de succursales ou agences, tant à l'étranger qu'au Maroc et généralement toutes opérations financières, commerciales industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation ; ■ la réception des fonds du public, sous forme de dépôt ou autrement, d'un terme de plus de deux ans, notamment par l'émission de Bons de Sociétés de Financement ; ■ de manière générale, l'exercice de toutes les activités des sociétés de financement pour lesquelles elle est agréée conformément au Dahir du 6 juillet 1993.
Capital social au 30 juin 2026	150 000 000 dh

Nombre d'actions formant le capital au 30 juin 2026	1 500 000, avec une valeur nominale de 100 dhs/action
Lieu de consultation des documents juridiques	Les documents juridiques relatifs à Wafabail, notamment les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales, les rapports des commissaires aux comptes et les rapports de gestion peuvent être consultés au siège de la société. De par sa forme juridique, Wafabail est régie par le droit marocain notamment : - la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ; De par son activité, Wafabail est soumise aux textes législatifs et réglementaires suivants : - la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. De par son appel public à l'épargne, Wafabail est soumise aux textes législatifs et réglementaires suivants : - La loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complétée ; - La loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée ; - Le Règlement Général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°2169-16 du 14 juillet 2016 ; - Les circulaires de l'AMMC ; - Le Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001, et complété par l'arrêté 77-05 du 17 Mars 2005 ; - La loi n°43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; - La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne.
Liste des textes législatifs et réglementaires applicables	
Régime fiscal	Wafabail est soumise, en tant que société de crédit-bail, à l'impôt sur les sociétés (39,25% en 2025) et à la TVA (10% pour les crédits à la consommation et 20% pour les LOA) ; Suite au taux d'IS cible fixé par le CGI, Wafabail devrait être soumise à un taux d'IS de 40% au titre de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2026. (Note circulaire N°733 relatives aux dispositions fiscales de la loi de finances N°50-22 pour l'année budgétaire 2023)
Tribunal compétent	Tribunal de Commerce de Casablanca

V.2. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT DE WAFABAIL

V.2.1. Composition du capital social

Au 30 juin 2026, le capital social de Wafabail s'élève à 150 000 000 Dh et est intégralement libéré. Il se compose de 1 500 000 actions d'une valeur nominale de 100 Dh chacune, toutes de même catégorie.

V.2.2. Historique du capital social

Depuis sa création en 1976, Wafabail a connu plusieurs augmentations de capital ayant accompagné son développement. L'historique de cette évolution se décline comme suit :

Année	Capital initial (en Dh)	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Valeur nominale (en Dh)	Montant de l'opération (en Dh)	Capital final (en Dh)
1982	13 500 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	25 000	100	2 500 000	16 000 000
1984	16 000 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	40 000	100	4 000 000	20 000 000
1991	20 000 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	250 000	100	25 000 000	45 000 000
1996	45 000 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	450 000	100	45 000 000	90 000 000
2004	90 000 000	Fusion de Wafabail et Attijari Leasing	600 000	100	60 000 000	150 000 000

Source : Wafabail

Suite à la fusion absorption d'Attijari Leasing en 2004, le capital de Wafabail s'est établi à 150 Mdh contre 90 Mdh auparavant. Cette opération a créé 600 000 actions¹ attribuées à BCM Corporation. La prime d'émission a été de 25 Mdh.

Au cours des cinq dernières années, le capital social de Wafabail n'a connu aucun changement.

¹ Rapport d'échange de (6) six actions Wafabail contre (5) cinq actions Attijari Leasing.

V.2.3. Evolution de l'actionnariat

L'évolution de l'actionnariat se présente de la manière suivante :

	31/12/2021		31/12/2022		31/12/2023		31/12/2024		31/12/2025	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Attijariwafa bank	878 545	58,6%	883 543	58,9%	883 543	58,9%	883 542	58,9%	883 543	58,9%
BCM Corporation	599 997	40,0%	599 997	40,0%	599 997	40,0%	599 997	40,0%	599 997	40,0%
Héritiers de feu M. Abou Abdelhay BOUTALEB	21 454	1,4%	16 454	1,1%	16 454	1,1%	16 454	1,1%	16 454	1,1%
Administrateurs	4	0,0%	6	0,0%	6	0,0%	7	0,0%	6	0,0%
Total	1 500 000	100,0%	1 500 000	100,0%	1 500 000	100,0%	1 500 000	100,0%	1 500 000	100,0%

Source : Wafabail

Au 30 juin 2026, Wafabail est une filiale détenue à raison de 98,9% par le groupe Attijariwafa bank.

V.2.4. Actionnariat actuel

Au 30 juin 2026, l'actionnariat de Wafabail se présente comme suit :

	Nombre d'actions et droits de vote	% du capital et des droits de vote
Attijariwafa bank	883 543	58,9%
BCM Corporation	599 997	40,0%
Héritiers de feu M. Abou Abdelhay BOUTALEB	16 454	1,1%
Administrateurs	6	0,0%
Total	1 500 000	100,0%

V.2.5. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

Les renseignements relatifs aux principaux actionnaires sont présentés au niveau de la partie II du présent document de référence, section III.2 « Appartenance de Wafabail à un Groupe ».

V.2.6. Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires liant les actionnaires majoritaires de Wafabail.

V.2.7. Capital potentiel de Wafabail

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune opération pouvant avoir un impact futur sur le capital social ou modifier significativement la structure de l'actionnariat n'a été conclue.

V.2.8. Négociabilité des titres de Wafabail

Wafabail ne fait l'objet d'aucune cotation.

V.2.9. Politique de distribution des dividendes de Wafabail

Après approbation des comptes et constatation (i) de la conformité aux exigences réglementaires et (ii) de l'existence des sommes distribuables, l'assemblée générale de Wafabail détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes.

L'assemblée générale ordinaire peut, en outre, décider, la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, autre que le report à nouveau dont elle a disposition. Dans ce cas, la décision doit indiquer expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes doivent être prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'assemblée générale sont fixées par elle-même, ou à défaut, par le directoire. Ladite mise en paiement doit avoir lieu dans un délai de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal statuant en référé, à la demande du directoire.

Hormis le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Le droit aux dividendes est supprimé lorsque la société détient ses propres actions.

Il peut être suspendu à titre de sanction si les propriétaires ou nu-propriétaire des actions ne les ont pas libérées des versements exigibles ou, en cas de regroupements, ne les ont pas présentées au regroupement.

Si les actions sont grevées d'un usufruit, les dividendes sont dus à l'usufruitier.

Toutefois, le produit de la distribution de réserves, hormis le report à nouveau, est attribué au nu-propriétaire.

L'évolution des dividendes distribués sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Dividendes distribués	75 000	100 000	100 000	33,3%	0,0%

Nombre d'actions	1 500 000	1 500 000	1 500 000	0,0%	0,0%
Dividende par action*	50	67	67	33,3%	0,0%
Taux de distribution des dividendes	82%	78%	66%	-3,8pts	-12,6pts
Résultat net	91 585	128 078	152 644	39,8%	19,2%
Bénéfice par action	61	85	102	39,8%	19,2%

Source : Wafabail

*Dividendes distribués au titre de l'exercice (n) mais dont le versement est intervenu en (n+1)

** Dividendes distribués/ Résultat net

Le bénéfice par action s'établit à 102 Dh au 31 décembre 2025 vs. 85 Dh au 31 décembre 2024.

En 2025, le taux de distribution s'établit à 66%, soit -12,6 pts par rapport à l'exercice 2024 et contre 82% en 2023.

V.3. ENDETTEMENT DE WAFABAIL

V.3.1. Dette bancaire de Wafabail²

À fin décembre 2025, les principales caractéristiques des dettes subordonnées de Wafabail sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Type	Montant	Date début	Durée	Taux
Dette subordonnée	50 000 000*	01/07/2010	Indéterminée	Minimum BAM

Source : Wafabail

(*) Hors intérêts courus

Au 30 juin 2026, les principales caractéristiques de la dette bancaire à moyen et long terme de Wafabail, sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Dettes bancaires à Moyen et Long Terme	Date	Montant Accordé	Montant débloqué	Échéance	Encours
CMT AWB	09/07/2021	300 000 000	300 000 000	09/07/2026	300 000 000
CMT AWB	01/08/2021	300 000 000	300 000 000	01/08/2026	300 000 000
CMT AWB	01/09/2022	200 000 000	200 000 000	01/09/2026	200 000 000
CMT AWB	01/11/2021	200 000 000	200 000 000	01/11/2026	200 000 000
CMT AWB	01/05/2022	250 000 000	250 000 000	01/05/2027	250 000 000
CMT AWB	01/06/2022	220 000 000	220 000 000	01/06/2027	220 000 000
CMT AWB	01/07/2022	200 000 000	200 000 000	01/07/2027	200 000 000
CMT AWB	01/09/2022	250 000 000	250 000 000	01/09/2027	250 000 000
CMT AWB	04/11/2022	200 000 000	200 000 000	04/11/2027	200 000 000
CMT AWB	30/12/2022	400 000 000	400 000 000	30/12/2027	400 000 000
CMT AWB	07/04/2023	300 000 000	300 000 000	07/04/2028	300 000 000
CMT AWB	10/05/2024	200 000 000	200 000 000	10/05/2027	200 000 000
CMT AWB	01/02/2024	200 000 000	200 000 000	01/02/2029	200 000 000
CMT AWB	01/01/2025	300 000 000	300 000 000	01/01/2030	300 000 000
CMT AWB	01/09/2025	300 000 000	300 000 000	01/09/2030	300 000 000
CMT BMCE	02/12/2022	200 000 000	200 000 000	30/11/2027	200 000 000
CMT BMCE	24/06/2024	400 000 000	400 000 000	24/06/2027	400 000 000

² En juillet 2010, Attijariwafa bank a consenti à Wafabail une dette subordonnée d'un montant de 50 000 000 dhs (Cinquante millions de dirhams) à durée indéterminée (voir partie III.2.4. Relations entre Wafabail et le groupe Attijariwafa bank).

CMT BMCE	01/08/2024	160 000 000	160 000 000	01/08/2027	160 000 000
CMT BMCE	01/11/2024	40 000 000	40 000 000	01/11/2027	40 000 000
CMT BMCE	17/02/2025	200 000 000	200 000 000	17/02/2028	200 000 000
CMT BMCE	26/11/2025	350 000 000	350 000 000	26/11/2028	350 000 000
Total		5 170 000 000	5 170 000 000		5 170 000 000

Source : Wafabail

Les facilités de caisse et découverts dont bénéficie la société se présentent comme suit :

En Dh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Comptes et emprunts de trésorerie	588 640 630	566 154 579	759 470 905	-3,8%	34,1%
Crédits court terme	2 420 000 000	2 630 000 000	2 200 000 000	8,7%	-16,3%

Source : Wafabail

À fin décembre 2025, la quasi-totalité des comptes et emprunts de trésorerie de Wafabail ont été accordés par Attijariwafa bank.

À fin décembre 2025, Wafabail ne dispose pas de conventions non usuels sur ses dettes bancaires.

L'encours de la dette de Wafabail sur la période 2023–2025 se présente comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Dettes envers les Ets de Crédits	8 014 778	7 945 475	8 506 960	-9,10%	7,07%

Source : Wafabail

V.3.2. Dette privée de Wafabail

Dans une optique de diversification de ses sources de financement, Wafabail a procédé à l'émission de bons de sociétés de financement depuis mai 2010.

Le plafond du programme d'émission de bons de sociétés de financement de Wafabail est de 5 000 000 000 dirhams.

Au 30 juin 2026, les principales caractéristiques des émissions en cours³, sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Type	Date d'émission	Échéances	Montant émission (en Mdh)	Nombre de titres émis	Encours (Mdh)	Maturité (mois)	Taux fixe (HT)	Fréquence de remboursement
BSF	06/05/2022	06/05/2027	100	1 000	100	60	2,82%	In Fine
BSF	01/09/2023	01/09/2026	400	4 000	400	36	4,13%	In Fine
BSF	01/07/2025	01/07/2027	700	7000	700	24	2,70%	In Fine
BSF	06/10/2025	06/10/2028	400	4000	400	37	2,75%	In Fine
BSF	06/10/2025	06/10/2029	300	3000	300	49	2,86%	In Fine
BSF	03/11/2025	03/11/2028	300	3000	300	37	2,83%	In Fine
BSF	01/12/2025	01/12/2029	200	2000	200	49	3,02%	In Fine
BSF	05/01/2026	05/01/2030	400	4000	400	49	2,94%	In Fine
BSF	02/03/2026	02/03/2028	200	2000	200	24	2,79%	In Fine
BSF	02/03/2026	02/03/2029	300	3000	300	37	2,98%	In Fine
Total			3 300		3 300			

Source : Wafabail

V.3.3. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de Wafabail sur les trois derniers exercices se présentent comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Engagements donnés	247 112	430 394	571 467	74,2%	32,8%

³ Émissions non encore échues

Engagements de financement en faveur de la clientèle	247 112	430 394	571 467	74,2%	32,8%
Engagements reçus	2 200 000	2 200 000	2 250 000	0,0%	2,3%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 200 000	1 200 000	1 250 000	0,0%	4,2%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0,0%	0,0%

Source : Wafabail

Les engagements donnés sont constitués principalement d'engagements de financement donnés en faveur de la clientèle. Par ailleurs, les engagements reçus correspondent aux engagements reçus d'établissements de crédit et assimilés.

Revue 2025-2024

Au titre de l'exercice 2025, les engagements donnés enregistrent une hausse de 32,8%, s'établissant à 571,4 Mdh en 2025 contre 430,4 Mdh en décembre 2024. Cette hausse est expliquée par la hausse des lignes de financement à fin décembre 2025.

Les engagements reçus ont enregistré une légère hausse pour s'établir à 2,25 Mrds dh en 2025. Ils concernent les engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés (1,25 Mrds dh) et les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés (1,0 Mrd dh).

Revue 2024-2023

Au titre de l'exercice 2024, les engagements donnés enregistrent une hausse de 74,2%, s'établissant à 430,4 Mdh en 2024 contre 247,1 Mdh en décembre 2023. Cette hausse est expliquée par la hausse des lignes de financement à fin décembre 2024.

Les engagements reçus ont enregistré une stabilité pour s'établir à 2,2 Mrds dh en 2024 en ligne avec le niveau de 2023. Ils concernent les engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés (1,2 Mdh) et les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés (1,0 Mdh).

V.3.4. Nantissements

Les actifs de Wafabail ne font l'objet d'aucun nantissement.

V.3.5. Notation

Wafabail n'a fait l'objet d'aucune notation au titre des 3 derniers exercices.

De même, les bons de société de financement émis par Wafabail n'ont fait l'objet d'aucune notation au titre des 3 derniers exercices et de l'exercice en cours.

VI. GOUVERNANCE DE WAFABAIL

VI.1. ASSEMBLEES GENERALES

Convocation des assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées par le directoire de Wafabail ; à défaut, elles peuvent être convoquées, en cas d'urgence, par le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé à la demande de tout intéressé en cas d'urgence, d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital social ou par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées par le directoire.

Pendant la période de liquidation, les assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs.

La convocation est faite, aux frais de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à chaque actionnaire, au dernier domicile connu de la société.

L'assemblée peut aussi, être convoquée par avis dans un journal d'annonces légales du ressort du siège social de la société et sur son site internet. Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la 2^{ème} assemblée est convoquée huit jours au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première. La convocation à une assemblée réunie sur 2^{ème} convocation doit rappeler la date de l'assemblée qui n'a pu valablement délibérer.

Accès aux assemblées générales

Toute actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède sur simple justification de son identité à la condition d'être inscrit sur le registre des actions nominatives 5 jours au moins avant l'assemblée. Ce délai pouvant être raccourci ou même supprimé sur décision du conseil de surveillance ratifiée par l'assemblée générale concernée.

Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, un ascendant ou descendant ou par un autre actionnaire.

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue de les représenter à une assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire. Les formulaires ne donnant aucun accès de vote ou exprimant une abstention ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, La date après laquelle il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote reçus par la société ne peut être antérieure de plus de 2 jours à la date de la réunion de l'assemblée.

Conditions de quorum et de majorité

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur sa première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins la moitié des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, les trois quart (3/4) et, sur deuxième convocation, la moitié des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et doit réunir le quart des actions ayant le droit de vote.

Elle statue à la majorité des deux tiers (2/3) des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital, et dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi ou des statuts.

Sont réputés présents dans le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent aux assemblées (générales et extraordinaires) par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dont les conditions sont fixées par l'article 50 de la loi n° 17-95 telle que modifiée.

VI.2. ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Wafabail est une société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, régie par les lois en vigueur au Maroc.

La gestion de Wafabail est assurée par un comité exécutif qui se réunit à fréquence bimensuellement, et a pour objet de coordonner et de suivre l'exécution des plans d'actions découlant des orientations

stratégiques arrêtées par le Conseil de Surveillance. Il est composé des membres du directoire et de la directrice de transformation, stratégie marketing et communication.

VI.2.1. Conseil de Surveillance

a. Composition du conseil de surveillance

Comme indiqué dans le procès-verbal du conseil de conseil de surveillance tenu le 11 décembre 2025, le Conseil de surveillance a connu des changements, notamment :

- La cooptation de M. Mahmoud Redouane EL ALJ en tant que membre du Conseil de Surveillance ;
- La cooptation de M. Mohamed BENTALEB en tant que membre du Conseil de Surveillance ;
- La nomination de M. Mohamed HAMLILI en tant que membre du Conseil de Surveillance ;
- La démission de M. Hassan Bertal en tant que membre du Conseil de Surveillance ;
- La démission de Mme. Bouchra Hamdouch en tant que membre du Conseil de Surveillance.

Comme indiqué dans le procès-verbal du conseil de conseil de surveillance tenu le 12 mars 2026, le conseil a pris acte du renouvellement du mandat de M. Otmane Boudhaimi en tant que membre du conseil de surveillance pour une durée de 6 ans.

La composition du Conseil de Surveillance de Wafabail au 30/06/2026 est la suivante :

Membres du Conseil de Surveillance	Fonction	Date de 1ère nomination	Date de fin de mandat
M. Ismail DOUIRI <i>Président du Conseil de Surveillance</i>	Directeur Général Délégué du pôle Banque de détail à l'international & filiales de financements spécialisé	AGO du 25 mai 2010	AGO statuant sur les comptes 2030
M. Adel BARAKAT <i>Membre</i>	Directeur exécutif et responsable banque de financement	AGO du 27 mai 2022	AGO statuant sur les comptes 2030
Mme. Bouchra LHALOUANI <i>Représentant d'Attijariwafa Bank</i>	Directeur exécutif en charge des supports et moyens du Pôle Banque de détail au Maroc et à l'étranger	AGO du 24 avril 2025	AGO statuant sur les comptes 2027
M. Mahmoud Redouane EL ALJ <i>Membre</i>	DGA Réseau Maroc	AGO du 25 mai 2026	AGO statuant sur les comptes 2028
M. Ali BOUTALEB <i>Membre</i>	Actionnaire	AGO du 30 mai 2007	AGO statuant sur les comptes 2030
Mme. Radia CHMANTI <i>Membre</i>	Membre indépendant	AGO du 29 mai 2024	AGO statuant sur les comptes 2029
Mme. Hind DRIQUECH <i>Membre</i>	Directeur Exécutif en charge marché PME	AGO du 24 avril 2025	AGO statuant sur les comptes 2027
M. Otmane BOUDHAIMI <i>Membre</i>	Directeur Régional Souss-Sahara	AGO du 27 mai 2022	AGO statuant sur les comptes 2031
Mme. Sahar TAZI <i>Membre</i>	Responsable pilotage et gouvernance filiales de financement spécialisées	AGO du 27 mai 2022	AGO statuant sur les comptes 2027
M. Mohamed BENTALEB <i>Membre</i>	Directeur Exécutif en charge Recouvrement Groupe	AGO du 25 mai 2026	AGO statuant sur les comptes 2027
M. Mohamed HAMLILI <i>Membre</i>	DGA en charge Finances Groupe	AGO du 25 mai 2026	AGO statuant sur les comptes 2031

Source : Wafabail

b. CV des membres du conseil de surveillance

M. Ismail DOUIRI

M. Ismail DOUIRI est diplômé de l'École Polytechnique de Paris, de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications et est titulaire d'un MBA de Harvard University en Business Administration.

M. Ismail DOUIRI débute sa carrière à Westinghouse Electric Corporation en 1992 en tant qu'ingénieur développeur. En 1994, il rejoint CFG Group en tant que directeur de la recherche et directeur des systèmes d'information avant d'intégrer Morgan Stanley en 1999, en tant qu'Associate au sein du groupe Télécommunications de la division Investment Banking. En 2000, M. Ismail DOUIRI fonde la société DIAL Technologies S.A spécialisée dans les offres de services de données aux utilisateurs du téléphone mobile, au Maroc et dans la région MENA. Dans le même temps, M. Ismail DOUIRI intègre l'équipe de Mc Kinsey & CO en tant qu'Associate au sein de la cellule du bureau de Genève chargée de l'Afrique du Nord.

M. Ismail DOUIRI a rejoint Attijariwafa bank en 2004 pour prendre en charge la Stratégie & Développement du Groupe. Depuis septembre 2008, M. DOUIRI assure la fonction de Directeur Général d'Attijariwafa bank.

M. DOUIRI est en charge du pôle « Finance, Technologie et Opérations ».

En 2010, il est nommé Young Global Leader par le World Economic Forum.

M. Ismail DOUIRI est Membre du Moroccan British Business Council, Administrateur de Care Maroc, et Administrateur d'Injaz Al Maghrib.

M. Adel BARAKAT

Diplômé de l'Institut Techniques des Banques et de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises, M. Adel BARAKAT a rejoint la Banque Commerciale du Maroc (Attijariwafa bank) en 1993 pour intégrer Maghrebail en tant que Responsable Commercial chargé du financement Grands Équipements. Il a ensuite évolué au sein du Groupe en tant que Senior Banker responsable du secteur agroalimentaire, avant de se voir confier le poste de Directeur du Corporate Banking d'Attijariwafa bank.

M. Adel BARAKAT est actuellement Directeur Exécutif en charge de la Banque de Financement Groupe d'Attijariwafa bank.

Mme. Bouchra LHALOUANI

Madame Bouchra LHALOUANI a débuté sa carrière en 2004 où elle était chargée du pilotage de plusieurs projets d'organisation et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Elle était chargée de plusieurs missions à l'instar de la refonte des processus des services financiers, le diagnostic de la direction des achats logistique et des processus Achats logistiques et l'optimisation des processus CEN.

En 2008, elle est nommée Responsable Assistance à maîtrise d'Ouvrage & Support & Développement pendant 8 ans, avant d'être nommée porteur d'initiative de mise en place de la banque participative Bank Assafa dans le cadre du plan stratégique ENERGIE 2020 entre juillet 2016 et février 2017.

Elle dirigeait la conduite des missions d'organisation, conduite du changement et l'assistance à maîtrise d'ouvrage en tant que Directrice Organisation & Reengineering au Pôle Finances, Technologie et Opérations de 2017 à 2022.

Depuis 2022 à ce jour, elle devient Directrice en charge des Supports & Moyens du pôle Banque de détail au Maroc et en France.

Bouchra LHALOUANI est passée par les classes préparatoires au Lycée Mohammed V à Casablanca entre 1992 et 1994. Elle a ensuite obtenu son diplôme d'Ingénieur d'État à l'École Hassania des Travaux Publics (EHTP) en 1997. En 2000, elle intègre le cycle de formation continue en finance, trésorerie et ingénierie financière à l'ISCAE.

M. Mahmoud Redouane EL ALJ

M. Mahmoud Redouane EL ALJ est diplômé des études supérieures commerciales administratives et financières DISCAF, de la Division des techniques des banques (Maroc) et de l'École Supérieure de Commerce de Toulouse.

M. EL ALJ débute sa carrière en 1992 comme Directeur Adjoint du centre d'affaires Mustapha Lamsiah (Crédit Du Maroc), avant d'assurer successivement la direction des agences Douiri et Palmier. Il rejoint la BNCI en 1997 en tant que Senior Banker Secteur agro et énergie, puis évolue vers les fonctions de Directeur Régional Nord, Directeur de la Grande entreprise, avant d'intégrer Attijariwafa bank en 2012 comme Directeur exécutif de la banque de financement, puis Directeur Régional Casablanca-Settat.

M. EL ALJ exerce également des mandats d'administrateur au sein de Wafa LLD, Wafa Immobilier, Wafa Factoring, Wafabail et Attijari Titrisation.

M. Mahmoud Redouane EL ALJ est actuellement Directeur Général Adjoint d'Attijariwafa bank.

M. Ali BOUTALEB

M. Ali Boutaleb est diplômé de l'École des Ponts et Chaussées en 1982 et est titulaire d'un Master of Science in Transportation and Management à Massachusetts Institute of Technology.

Actuellement, M Ali Boutaleb dirige le Groupe familial engagé dans l'immobilier Alya et l'édition Dar el Kitab.

Mme. Radia CHMANTI

Mme. Radia CHMANTI HOUARI détient une maîtrise de biologie générale de l'université des sciences de Fès, d'un master en management de la haute école de management (HEM) et d'un Executive Master in Business Administration (EMBA) de l'école nationale des ponts et chaussées, elle est également lauréate d'un executive leadership program de l'université de Columbia ainsi que de l'institut marocain des administrateurs.

Mme. Radia CHMANTI a débuté sa carrière à Pierre Fabre en 1993 en tant que sales manager. Elle rejoint SANOFI-AVENTIS en tant que CNS franchise manager en 2003, avant de prendre la direction générale de NOVARTIS Oncologie en 2006.

En 2012, elle devient directrice de la division Pharma Afrique du Nord, puis a rejoint GlaxoSmithKline en 2013 en tant que Vice-présidente et directrice générale régionale de l'Afrique du Nord, présidente directrice générale de GSK Maroc, présidente directrice générale de GSK Algérie, et PDG LPA.

Depuis 2013, Mme. Radia CHMANTI occupe également le poste d'administratrice de la British Chamber of Commerce. Elle a également commencé une carrière d'enseignante vacataire à l'école centrale de Casablanca et en tant qu'enseignante vacataire dans un master de santé publique à l'UM6P.

Mme. Radia CHMANTI HOUARI a fondé en 2019 Bright&Partners où elle occupe la fonction de directrice générale.

En 2020, Mme. Radia CHMANTI HOUARI a rejoint LAPROPHAN en la qualité de directrice générale adjointe, et nommée en parallèle administratrice indépendante ainsi que présidente du comité d'investissement de « Aluminium du Maroc ».

En 2021, elle est nommée directrice générale à SPIMACO Maroc et devient également présidente du comité d'audit chez « Aluminium du Maroc ».

En 2024, Mme. Radia CHMANTI HOUARI rejoint ATTIJARIWAFABANK en tant qu'administratrice indépendante.

Mme. Hind DRIOUECH

Madame Hind DRIOUECH a débuté sa carrière en 2004 en tant qu'enseignante vacataire en informatique au premier cycle de l'université au sein de la faculté des sciences de Luminy à Marseille. Puis, en 2008 elle a passé 4 ans dans la banque marocaine pour le commerce et l'industrie en tant que responsable étude et reporting puis en tant qu'animatrice commerciale du marché particuliers.

En 2008, elle est nommée directrice de projet banque multicanal/Call Center-LSB pendant 2 ans, avant d'être nommée responsable de la banque digitale/e-Banking où elle a passé 7 ans jusqu'à juillet 2017.

Elle a été nommée responsable de la banque digitale et directrice du programme Digital au sein de la Direction de la Transformation de 2017 jusqu'à mars 2020.

En 2020, elle devient responsable de développement du Marché des Commerçants, Artisans, TPE et Entrepreneuriat pendant 1 an et quelques mois avant d'être nommée Directrice en novembre 2021.

En 2024, elle est promue Directrice Exécutive en charge du Marché de l'Entreprise.

Hind DRIOUECH est passée par les classes préparatoires au Lycée Mohammed V, Casablanca entre 1998 et 2000. Elle est ensuite devenue ingénieur d'état en génie informatique en 2003 à l'École Nationale de l'Industrie Minérale à Rabat, avant d'obtenir son diplôme des études approfondies en informatique en 2004 à l'université de la Méditerranée à Marseille.

M. Otmane BOUDHAIMI

Titulaire d'un doctorat en Business Management à l'American university of Sciences et d'un Master européen en Management et stratégie de développement d'entreprise, M. Otmane BOUDHAIMI a occupé différents postes au sein du groupe Attijariwafa bank notamment les postes de Directeur réseau Particulier professionnel région sud, Directeur Réseau Marrakech Safi et Directeur Général d'Attijari bank Mauritanie.

M. Otmane BOUDHAIMI est actuellement Directeur Exécutif en charge de la Région Souss-Massa-Sahara et Membre du Comité de Direction et de Coordination.

Mme. Sahar TAZI

Après des études d'ingénieur d'état à l'École Nationale de l'Industries Minérale de Rabat, Mme TAZI démarre sa carrière en 1998 à SONASID où elle était responsable de la planification production et maintenance, du contrôle qualité et de l'assurance qualité pendant 4 ans.

Elle enrichit son parcours académique par un MBA in International Business de l'École des Ponts et Chaussées de Paris. Elle est nommée en 2001 responsable du contrôle de gestion groupe de SONASID.

En 2002, Mme TAZI rejoint la Banque Commerciale du Maroc au sein du département contrôle de gestion. Elle est nommée responsable du contrôle de gestion groupe d'Attijariwafa Bank en 2007 où elle avait pour mission d'instaurer le système de pilotage de la performance avec les entités de la banque et avec les filiales du groupe. En parallèle, Elle était en charge de la mise en place du Système d'Information Décisionnelle « Datawarehouse » et de la rentabilité analytique.

En 2013, elle rejoint WAFASALAF en tant directrice du Pôle Finances et Support, membre du comité exécutif et secrétaire du directoire, elle a coiffé la finance, les achats et la logistique et a accompagné Wafasalaf dans son développement et dans la mise en œuvre de ses projets stratégiques durant 8 ans.

Après ce parcours très riche, elle réintègre le groupe Attijariwafa Bank en 2021 pour être en charge du pilotage et de la gouvernance des filiales de financement spécialisées, elle a pour mission la supervision, le support et l'accompagnement des filiales, conjointement avec les entités centrales du groupe, en matière de gouvernance, de conformité et contrôle, de performance, de mutualisation et de stratégie et développement.

En parallèle avec ses fonctions au groupe Attijariwafa bank, Mme TAZI a assuré depuis 2018 pour un mandat de 3 ans la fonction de trésorière de l'association Injaz Al Maghrib, créée à l'initiative du groupe AL MADA pour contribuer à l'émergence de l'entrepreneuriat chez les jeunes.

M. Mohamed BENTALEB

M. Mohammed BENTALEB est diplômé de l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs E.N.S.E.M de Nancy, titulaire d'un Diplôme d'Études Approfondies (DEA) option « Mécanique & Énergétique » (Mention Bien) et d'un MBA de l'Université de Sherbrooke, Canada.

M. BENTALEB débute sa carrière en 1991 comme Maître assistant en Mathématiques à l'École Européenne d'Ingénieurs en Génie des Matériaux de Nancy, puis comme Chargé de recherche au CNRS France. Il rejoint la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) en 1993 et y occupe progressivement des fonctions de Directeur Adjoint, Responsable de la cellule des crédits spéciaux, Chargé d'affaires au sein de la Direction des Grandes Entreprises et Institutionnels, puis Responsable Clientèle Entreprises au Centre d'Affaires Emile Zola.

Entre 2000 et 2022, M. BENTALEB exerce diverses fonctions de direction au sein de la BMCI : Directeur Banque Privée, Directeur de Groupe Pri Pro, Directeur du Centre d'affaires 16 novembre, Directeur Grands Groupes, Directeur Région Corporate Casa Sud, puis Directeur Région Corporate Casa Centre.

M. Mohammed BENTALEB est actuellement Directeur Exécutif en charge du Recouvrement Groupe au sein d'Attijariwafa bank.

M. Mohamed HAMLILI

M. Mohammed HAMLILI est titulaire d'un Diplôme des Études Approfondies en Génie Industriel / Recherche Opérationnelle ainsi que d'un Diplôme d'Ingénieur des Arts et Manufactures de l'École Centrale Paris (actuellement Centrale Supélec), France.

M. HAMLILI débute sa carrière en 1997 comme Manager-Consultant chez Arthur Andersen – Business Consulting. Il rejoint Attijariwafa bank en 2003 comme Directeur Audit Interne, avant d'exercer les fonctions de Directeur Contrôle & Développement – Finance Groupe, puis de Directeur Finances, Juridique, Logistique et Filiales non Financières d'Attijari bank Tunisie de 2007 à 2011.

De 2011 à 2017, M. HAMLILI assure la direction du pôle Finance, Projet et Support – Banque de Détail à l'International au sein d'Attijariwafa bank. Il occupe ensuite les postes de Directeur Général par intérim puis Directeur Général Adjoint d'Attijariwafa bank Egypt, avant de prendre la direction de l'Union Gabonaise de Banque (Groupe Attijariwafa bank) à Libreville de 2023 à 2025.

M. Mohammed HAMLILI est actuellement Directeur Général Adjoint en charge de Finance Groupe et Membre du Comité Exécutif d'Attijariwafa bank – Casablanca/Morocco.

c. Autres mandats des membres du conseil de surveillance de Wafabail

Autres mandats de M. Ismail DOURI

Au 30 juin 2026, M. Ismail DOURI est administrateur dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Fonction
Groupe Attijariwafa bank	
Wafa Assurance	Administrateur
Attijari Factoring	PCA représentant AWB
Wafa LLD	PCA représentant AWB
Wafasalaf	Président conseil de surveillance
Wafa Immobilier	Président conseil de surveillance représentant AWB
Wafacash	Administrateur
Wafabail	Président conseil de surveillance
Bank Assafa	Président Représentant AWB
Dar Assafa	Président Représentant AWB
Attijariwafa bank Europe	Administrateur
CBAO	PCA
Attijari bank Tchad (Création)	Administrateur
BIM (Banque Internationale pour le Mali)	Administrateur – représentant Attijari West Africa
SIB (Sté Ivoirienne de Banque)	Administrateur
SCB (Sté Commerciale de Banque Cameroun)	Administrateur – représentant AWB
UGB (Union Gabonaise de Banque)	Administrateur
CDC (Crédit du Congo)	Administrateur
ABM (Attijari bank Mauritanie)	Président & AWB
BIA Togo	Administrateur
CDS	Administrateur – représentant Attijari West Africa
Andalu Carthage	Président du Conseil d'Administration
Attijari bank Tunisie	Administrateur – représentant andalucarthage
Attijari Africa Holding	Président Directeur Général
Attijari West Africa	Administrateur
FILAF	Administrateur Général
Attijari AFRICA	Administrateur
Attijari IT AFRICA	Administrateur
Attijari Payment Processing	Administrateur
Attijari CIB AFRICA	Administrateur
Attijari Opérations Africa	Président du Conseil d'Administration
Attijari Ivoire	Président Directeur Général
Attijari Recouvrement	Administrateur
Attijari Al Youssoufia	Administrateur

Wafacorp	Président
BCM Corporation	Administrateur
SOMGETI	Administrateur
Wafa Foncière	Président Directeur Général
Société Immobilière Boulevard Pasteur	Administrateur
SCI L'Hivernage	Administrateur
Société Immobilière Belazi	Administrateur
Attijaria Alakaria Al Maghribia	Administrateur
EL BOT	Associé
MAIMOUNA	Associé
ZAKAT	Associé
Omnium de Gestion Marocain	Administrateur
Marrakech Expansion	Administrateur
WAFATRUST	Administrateur
Attijari Afrique Participations	Président
KASOVI	Administrateur
Attijari REIM	Administrateur représentant AWB
Attijariwafa Bank (Middle East) Limited	Administrateur
Attijari Maroc Mauritanie	Président
Attijari Ventures	Administrateur
Hors Groupe Attijariwafa bank	
Dial Technologies	Administrateur
CARE International Maroc	Président
Al Mada Ventures	Administrateur et membre du Comité d'Investissement

Source : Wafabail

Autres mandats de M. Adel BARAKAT

Au 30 juin 2026, M. Adel BARAKAT est administrateur dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Fonction
Attijari Bank Tchad	Administrateur
Wafa immobilier	Administrateur
Attijari Middle East	Administrateur
WAFABAIL	Administrateur
ATTIJARI TITRISATION	Administrateur

Source : Wafabail

Autres mandats de Mme. Bouchra LHALOUANI

Au 30 juin 2026, Mme. Bouchra LHALOUANI n'a pas d'autres mandats.

Autres mandats de M. Mahmoud Redouane EL ALJ

Au 30 juin 2026, M. Mahmoud Redouane EL ALJ est administrateur dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Fonction
Wafa LLD	Administrateur
Wafa Immobilier	Administrateur
Wafa Factoring	Administrateur
Wafabail	Administrateur
Attijari Titrisation	Administrateur

Source : Wafabail

Autres mandats de M. Ali BOUTALEB

Au 30 juin 2026, M. Ali BOUTALEB est administrateur dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Fonction
Dar El Kitab	Président
Alya	Président

Source : Wafabail

Autres mandats de Mme. Radia CHMANTI

Au 30 juin 2026, Mme. Radia CHMANTI est administrateur dans la société suivante :

Sociétés	Fonction
Aluminium du Maroc	Administrateur indépendant Membre Comité d'Audit Membre Comité Stratégie et développement
Alliance Darna	Administrateur indépendant
Wafabail	Administrateur indépendant Présidente Comité d'Audit
British Chamber of Commerce	Administrateur

Source : Wafabail

Autres mandats de Mme. Hind DRIOUECH

Au 30 juin 2026, Mme. Hind DRIOUECH est administrateur dans la société suivante :

Sociétés	Fonction
Attijari Factoring	Administrateur

Source : Wafabail

Autres mandats de M. Otmane BOUDHAIMI

Au 30 juin 2026, M. Otmane BOUDHAIMI est directeur dans la société suivante :

Sociétés	Fonction
Attijariwafa Bank	Directeur Exécutif de la région Marrakech Beni Mellal Tafilalet

Source : Wafabail

Autres mandats de Mme. Sahar TAZI

Au 30 juin 2026, Mme. Sahar TAZI est administratrice dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Fonction
Wafacash	Administrateur
Attijari Factoring	Administrateur
Wafa Courtage	Administrateur
Wafabail	Membre du Conseil de Surveillance
Wafabail Immobilier	Membre du Conseil de Surveillance

Source : Wafabail

Autres mandats de M. Mohamed BENTALEB

Au 30 juin 2026, M. Mohamed BENTALEB n'a pas d'autres mandats dans d'autres sociétés.

Autres mandats de M. Mohamed HAMLILI

Au 30 juin 2026, M. Mohamed HAMLILI est administrateur dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Fonction
Andalucarthage Holding	Administrateur
Attijari Africa Holding	Administrateur
Diner's Club du Maroc	Président Directeur Général
SCI El Omariya 1	Associé Gérant
SCI El Omariya 2	Associé Gérant

SCI El Omariya 3	Associé Gérant
SCI El Omariya 4	Associé Gérant
Société Africaine du Fleuve	Associé Gérant
Société Immobilière Attijaria Al Yousoufia	Administrateur Directeur Général
Société Immobilière de l'Hivernage SA	Administrateur
Société Immobilière du Boulevard Pasteur	Administrateur Directeur Général
Société Immobilière El Bot	Associé Gérant
Société Immobilière Maïmouna	Associé Gérant
Société Immobilière Zakat	Associé Gérant
Wafa Corporation	Administrateur
Wafa Courtage	Administrateur
BCM Corporation	Administrateur Directeur Général
Casa-Madrid Développement	Président Directeur Général
Casa-Madrid Développement	Administrateur
Attijari Barbara	Associé
Attijari Barbara	Associé Gérant
Attijari Ivoire	Administrateur
Attijari Ivoire	Administrateur
Attijari Opérations Africa	Administrateur
Attijari Recouvrement	Administrateur
Attijari Recouvrement	Administrateur
Attijaria Al Aakaria Al Maghribia	Administrateur
Attijaria Al Aakaria Al Maghribia	Administrateur
Attijari bank Tchad	Administrateur
Attijari West Africa	Administrateur
Wafabail	Membre
Wafacash	Administrateur
Bank Assafa	Administrateur
Wafa Lld	Administrateur
DAR ASSAFAA	Administrateur

Source : Wafabail

d. Rémunération attribuée au conseil de surveillance

Wafabail n'a pas attribué de rémunérations aux membres du Conseil de Surveillance en 2023. La rémunération au titre de l'exercice 2024 s'élève à 80 500 Dhs, et 84 000 Dhs en 2025.

Wafabail n'a accordé aucun prêt aux membres du conseil de surveillance.

L'AGO tenu en date du 29/05/2023 a fixé aucun montant pour des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2023.

L'AGO tenu en date du 29/05/2024 a fixé le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2024, à 140 000 Mdh.

L'AGO tenu en date du 24/04/2025 a fixé le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2025, à 120 000 Mdh.

L'AGO tenu en date du 25/05/2026 a fixé le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2025 et l'exercice en cours à 120 000 Mdh.

VI.2.2. Comité d’audit et des risques (Issu du conseil de surveillance)

Le comité d’Audit et des Risques (CAR), émane du Conseil de Surveillance. Il est composé d’au moins 3 membres permanents, choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance. L’Auditeur Général du Groupe est un invité permanent.

Le Comité élit son Président parmi les membres permanents et tient deux réunions par an qui précèdent la tenue des réunions dudit Conseil.

Il est régi par une Charte qui précise ses attributions, ainsi que ses règles de fonctionnement.

Au 30 juin 2026, les membres du CAR, désignés par le Conseil de Surveillance, se présentent comme suit :

- Mme. Radia CHMANTI, Présidente du Comité d’Audit et des Risques ;
- Mme Sahar TAZI, Membre du comité d’Audit et des Risques ;
- Mme Bouchra LHALOUANI, Représentante permanente d'AWB, Membre du Comité d'Audit et des Risques ;
- M. Mohammed BENTALEB, Membre du Comité d'Audit et des Risques ;
- M. Mohammed HAMLILI, Membre du Comité d'Audit et des Risques ;
- Invités permanents :
 - ✓ M. Mohammed Amine GUENNOUNI, Responsable de l’Audit Général Groupe à Attijariwafa Bank ;
 - ✓ M. Larbi KABLY, Responsable Conformité Groupe d’Attijariwafa Bank ;
 - ✓ M. Mokhtar BAALLA, Représentant de l'Audit des Engagements ;
 - ✓ Mme Nejoua AMRANI HOUSAINI, Représentante BDI FFS ;
 - ✓ Mme Naoufal El BARDI, Représentant BDI FFS ;
 - ✓ M. Soufiane SAHABI, Manager Audit Général Groupe Attijariwafa Bank ;
 - ✓ M. Anis ZYAT, Représentant de Finances – Groupe

Le secrétariat du comité est assuré par le responsable de conformité de Wafabail.

Les 2 commissaires aux comptes de Wafabail assistent aux réunions dudit comité.

Sont invités aux réunions du CAR les membres du Directoire, l’Auditeur Interne de la société ainsi que toute autre personne jugée nécessaire à la conduite de ses travaux.

Les travaux du CAR font l’objet d’un compte rendu signé par le Président du comité, annexé au rapport directoire et présenté lors des réunions du Conseil de Surveillance.

Attributions :

- ✓ Passer en revue les réalisations en matière de contrôle interne ;
- ✓ Analyser l’évolution des risques, crédit, ALM et opérationnels ;
- ✓ Suivre les recommandations des CA&R, des audits externes et internes ;
- ✓ Suivre les missions de l’Audit Interne et du contrôle permanent et la mise en place de leurs recommandations.

VI.2.3. Directoire

a. Composition du directoire

La composition du Directoire de Wafabail, au 30 juin 2026, se présente comme suit :

Membres du Directoire	Fonction	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'expiration
M. Karim IDRISSE KAITOUNI	Membre et Président du Directoire	Conseil de surveillance du 13/05/2024	AGO statuant sur les comptes 2030
Mme Najat ESSADKI	Secrétaire Générale – Membre du Directoire	Conseil de surveillance du 27/09/2006	AGO statuant sur les comptes 2030
M. Badreddine BENCHERKI	Directeur Pôle Commercial – Membre du Directoire	Conseil de surveillance du 18/03/2021	AGO statuant sur les comptes 2026
M. Mohammed KLIASS	Directeur Pôle Risques – Membre du Directoire	Conseil de surveillance du 18/03/2021	AGO statuant sur les comptes 2026

Source : Wafabail

b. CV des membres du directoire

M. Karim IDRISSE KAITOUNI (57 ans)

M. Karim IDRISSE KAITOUNI est Président du directoire de Wafabail depuis mai 2024. M. Karim IDRISSE KAITOUNI est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Toulouse. M. IDRISSE KAITOUNI a rejoint la Banque Commerciale du Maroc (Attijariwafa bank) en 1994 pour intégrer la Direction des crédits et investissements. Il a ensuite évolué dans la filiale Bourse du Groupe, Attijari Intermédiation, avant de se voir confier le poste de Président du directoire de Wafabail.

M. IDRISSE KAITOUNI a été Directeur Exécutif en charge du Marché des Entreprises au sein d'Attijariwafa bank avant d'être renommé Président du directoire de Wafabail en mai 2024.

Mme Najat ESSADKI (58 ans)

Mme ESSADKI est Secrétaire Générale de Wafabail, elle est en charge des activités Support. Mme ESSADKI est diplômée de l'Université de Paris Dauphine, en troisième cycle en Finances et contrôle de Gestion. Elle est également titulaire d'une MSTCF. Elle a commencé sa carrière en tant qu'analyste financier à Wafabank avant de rejoindre la BCM en 1997, en tant que contrôleur de gestion. Elle a participé par la suite à la mise en place et le développement de l'activité LLD au niveau de la BCM. En 2001, elle a rejoint le Groupe Attijari Finances Corp, en tant que Secrétaire générale, en charge des activités Support de la banque d'Affaires (AFC), de l'intermédiation boursière (ATI, Wafabourse, Somacovam) et de la gestion d'actifs (Attijari Management). En 2004, son périmètre s'est vu élargir aux activités support de la banque d'investissement d'AWB. En avril 2006, elle rejoint Wafabail en tant que Secrétaire générale et membre du directoire.

M. Badreddine BENCHERKI (55 ans)

M. BENCHERKI est Directeur Commercial Chargé du Marché de l'Entreprise. Il est titulaire d'une licence en économie d'entreprise à l'Université Hassan II. Il a débuté sa carrière en tant qu'exploitant à la Banque Commerciale du Maroc en 1995. Il s'est lancé dans le métier du crédit-bail en 1999 en intégrant Maghrebail en tant que Directeur Commercial Adjoint.

Il a rejoint Wafabail en décembre 2003 en tant que Responsable commercial GE PME. Il a été nommé Directeur Commercial Grande Entreprise en 2008. En 2017, il rejoint Attijariwafa Bank en tant que Senior Banker en charge du secteur de l'Energie et des Hydrocarbures au sein de la BFIG.

M. Mohamed KLIASS (52 ans)

M. KLIASS est Directeur du pôle Commercial. Il est titulaire d'un diplôme de cycle normal de l'ISCAE et d'un master en Finances et contrôle de Gestion de la même école. Il a intégré Wafabail en décembre 1997, en qualité de Gérant de différents portefeuilles (PME, CB et PP).

c. Autres fonctions occupées par les membres du directoire

Au 30 juin 2026, les membres du directoire n'ont pas d'autres fonctions.

VI.2.4. Comités rattachés au directoire⁴

Les comités spécialisés sont rattachés au Directoire et sont présidés par au moins un membre du Directoire.

Au 30 juin 2026, les comités rattachés au Directoire se présentent comme suit :

Comité	Attributions	Composition	Fréquence comités
Comité de directoire	Définir la stratégie générale de la société avant de la soumettre pour approbation au Conseil de Surveillance ;	<u>Membres du directoire :</u>	Trimestriel
	Veiller à la maîtrise des grands équilibres financiers de la société ;	- M. Karim IDRISSE KAITOUNI	
	Impulser les grands projets ayant un impact sur le fonctionnement et le développement de la société et veiller à leur réalisation dans les délais impartis et selon les budgets définis ;	Mme. Najat ESSADKI	
	Mettre en œuvre le plan stratégique	- M. Badreddine BENCHERKI	
	Procéder aux adaptations organisationnelles et procédurales nécessaires afin de garantir la conformité de la filiale au cadre de référence de la Gouvernance Groupe dans le respect de la réglementation propre à la filiale ;	M. Mohammed KIAS	
	Arrêter les comptes sociaux semestriels et annuels		
Comité exécutif	Veiller à la mise en place de dispositifs de suivi et de maîtrise de risques et s'assurer de leur efficacité		Bimensuel
	Assurer la mise en œuvre et le suivi des orientations approuvées par le CS et ajuster, si nécessaire, cette mise en œuvre		
	Echanger sur les questions d'intérêt général de la filiale et les faits marquants d'actualité		
	S'assurer de la correcte mise en œuvre des décisions et orientations du comité exécutif	Directoire, Directeur Transformation, Stratégie, Marketing et Communication	
	Permettre aux membres du COMEX de renforcer la synergie entre les différentes directions	Directeur Capital Humain et Moyens Généraux	
	Assurer l'arbitrage sur des sujets divers présentant une importance majeure		
	Permettre aux membres du Comité de faire le suivi des sujets majeurs.		

⁴ Les comités spécialisés sont rattachés au Directoire et sont présidés par au moins un membre du Directoire.

Comité de Direction et de Coordination	Le suivi des performances de la filiale par rapport aux objectifs assignés et identification des actions d'amélioration et de redynamisation requises.	Directoire, Directeurs transformation, stratégie, marketing et Communication, Organisation et PMO transformation, animation réseau et Communication interne, Marketing et Communication, Directeur Réseau AWB Maroc hors C.A Casa, Directeur CA. PME et Corporate, Directeur financier, BO, planification financière et pilotage, SI, juridique et qualité. Directeurs Risque, recouvrement amiable et recouvrement judiciaire. Conformité et audit interne	Mensuel
	Anticipation des risques critiques et actions à même de les atténuer / éradiquer.		
	Le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions des différentes entités, en conformité avec la politique générale du Groupe, ainsi que des décisions et des priorités arrêtées dans les instances ad hoc (Conseil de surveillance, CAR, CGNR, Comité DG FFS...)		
	Assurer la conformité de la société par rapport aux nouvelles exigences réglementaires et fiscales.		
	Les sujets divers présentant une importance et des répercussions majeures pour l'activité de WAFABAIL.		
	Assure le suivi des KPI Qualité		

Source : Wafabail

Comité	Attributions	Composition	Fréquence comités
Comité de crédit	Examiner et statuer sur les demandes de crédit selon le recueil des pouvoirs de Wafabail.	Présidente du Directoire Directeurs Commerciaux Directeur Risque	Quotidien
Comité Cession des biens récupérés	- Ouvrir les expertises des biens récupérés et les offres sous plis fermés ; - Statuer sur l'adjudication des offres de cession du Bien leasing récupéré.	Directoire Directeur CI Auditeur Interne Président Directoire Secrétaire Général Directeur Pôle risques Directeur Recouvrement Judiciaire Directeur Recouvrement Groupe	Mensuel
Comité recouvrement amiable	- Suivre les réalisations en matière de recouvrement amiable par recouvreur et par région ; - Statuer sur les dossiers clients à passer en contentieux.	Directoire Directeur Recouvrement et Équipe Recouvrement	Mensuel
Comité recouvrement judiciaire	- Suivre l'évolution du portefeuille de créances en contentieux ; - Mettre en place et suivre les protocoles d'accord et les arrangements ; - Suivre les actions judiciaires intentées selon les SLA définis - Suivre la récupération des biens contentieux - Déterminer les créances objet de radiation ; - Suivre les créances avec procédures collectives ; - Examiner les créances irrécupérables.	Directoire Directeur Contentieux et Équipe contentieux	Mensuel
Comité de contrôle interne et des risques	- Suivre la mise en place des recommandations des missions d'audit (interne et externe) et du contrôle permanent - Suivre les risques opérationnels remontés ; - Examiner les réclamations et les délais de délivrance des mains levées.	Directoire Directeur contrôle interne Responsable audit interne Responsable du contrôle permanent Autres membres (suivant l'ordre du jour)	Trimestriel
Comité SI	Suivi de l'état d'avancement des projets SI et les arbitrages requis	Secrétaire Générale	Mensuel

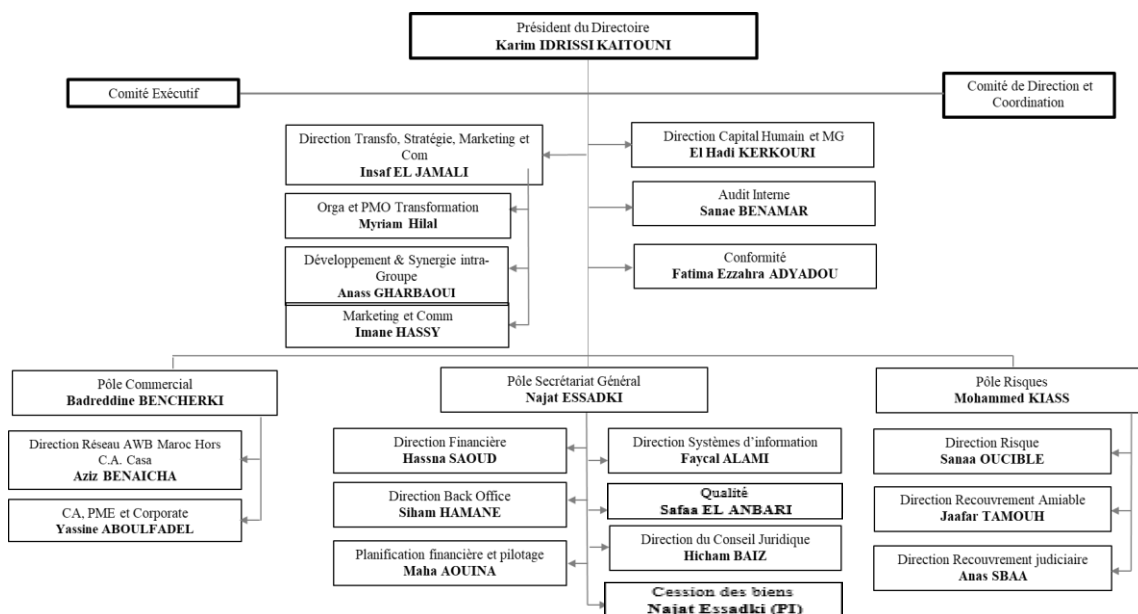
Comité Sécurité de l'Information	▪ Discuter des alertes liées à chaque projet.	L'équipe DSI	Mensuel
	▪ Aligner le dispositif de la sécurité SI avec les objectifs stratégiques et le référentiels Groupe ;	Directoire	
	▪ Suivre l'avancement global du plan d'actions sécurité IT ;	L'équipe DSI	
	▪ Alerter, arbitrer et suivre les risques majeurs.	Responsable Sécurité des systèmes d'informations Autres membres (suivant l'ordre du jour)	
Comité de suivi budgétaire	▪ Validation des budgets annuels et des prévisions financières	Directoire	Mensuel
	▪ Suivi des réalisations du mois par rapport au budget	Directeur planification et pilotage financier Directeur Financier	
	▪ Suivi des budgets investissements et fonctionnement par direction	Directeur SI Directeur transformation, stratégie, communication et marketing	
	▪ Définition des actions correctives nécessaires en cas d'écarts budgétaires	Directeur Capital Humain et Moyens Généraux	
Comité Qualité	▪ Suivre l'avancement du plan d'action Qualité et la mise en place des solutions proposées lors des précédents comités Qualité.	Président du Directoire	Trimestriel
	▪ Déployer les programmes d'écoute internes et externes et suivi des PA qui en découlent	Qualité Groupe	
	▪ Suivi des KPI Qualité ;	Secrétaire Générale Responsable Qualité Représentants Qualité de chaque département	
Comité ALM	▪ Examiner et statuer sur les besoins de financement en assurant l'adossment des ressources aux emplois et l'optimisation du coût de la ressource	Président du Directoire Secrétaire Générale Directeur financier Responsable trésorerie	Mensuel

Source : Wafabail

VI.3. ORGANISATION DE WAFABAIL

VI.3.1. Organigramme fonctionnel de Wafabail

L'organigramme fonctionnel de la société Wafabail, à 30 juin 2026, se présente comme suit :



Source : Wafabail

VI.3.2. Liste des principaux dirigeants

La liste des principaux dirigeants⁵ de Wafabail, au 30 juin 2026, se présente comme suit :

Nom	Fonction	Date d'entrée en fonction
M. Karim IDRISSE KAITOUNI	Président du Directoire	2024
Mme Najat ESSADKI	Secrétaire Générale	2006
M. Badreddine BENCHERKI	Directeur Pôle Commercial	2020
M. Mohamed KLIASS	Directeur Pôle Risques	2024
Mme. Insaf EL JAMALI	Directeur Transformation, Stratégie, Marketing et Communication	2024
M. El Hadi KERKOURI	Directeur Ressources Humaines et Moyens Généraux	2011
M. Faycal ALAMI CHENTOUFI	Directeur des Systèmes d'Information	2024
Mme Hassna SAOUD	Directeur Financier	2022
Mme Siham HAMANE	Directrice du Back Office	2017
Mme Sanaa OUCIBLE	Directrice Risque	2007
M. Jaafar TAMOUH	Directeur Recouvrement	2023
M. Anass SBAA	Directeur contentieux	2024

Source : Wafabail

VI.3.3. CV des principaux dirigeants

M. Karim IDRISSE KAITOUNI (56 ans)

Le CV de M. Karim IDRISSE KAITOUNI est présenté au niveau de la section II.2.3. Directoire (Partie IV : Présentation de Wafabail).

Mme Najat ESSADKI (58 ans)

Le CV de Mme Najat ESSADKI est présenté au niveau de la section II.2.3. Directoire (Partie IV : Présentation de Wafabail).

M. Badreddine BENCHERKI (55 ans)

Le CV de M. Badreddine BENCHERKI est présenté au niveau de la section II.2.3. Directoire (Partie IV : Présentation de Wafabail).

M. Mohamed KLIASS (52 ans)

Le CV de M. Mohamed KLIASS est présenté au niveau de la section II.2.3. Directoire (Partie IV : Présentation de Wafabail).

Mme. Insaf EL JAMALI (39 ans)

Mme EL JAMALI Insaf est actuellement Responsable de la Stratégie et Transformation de Wafabail. Ingénieur de l'École Mohammed VI, Mme EL JAMALI démarre sa carrière en intégrant la Royal Air Maroc en tant que Responsable Qualité et Partenariats. Elle a ensuite rejoint le Groupe Allianz Maroc en tant que Responsable Projet Bancassurance et Partenariat avant d'intégrer Attijariwafa Bank où elle a d'abord débuté une mission en tant que PMO dans le Retail puis a été promue Responsable de la Stratégie Internationale où elle a développé la stratégie des filiales africaines de la Banque. Mme EL JAMALI a été mutée vers Wafabail en septembre 2024.

M. El Hadi KERKOURI (46 ans)

M. El Hadi KERKOURI est Directeur Ressources Humaines et Moyens Généraux. Il est diplômé de l'IAE (Institut d'Administration de Entreprises) de Strasbourg Université Robert Schuman, en troisième cycle en Management des Ressources Humaines. Il a intégré Wafabail en 2011 Après avoir occupé plusieurs postes de responsabilité en Ressources Humaines, le dernier en date chez une multinationale Américaine en tant que HR Manager.

⁵ Liste des principaux dirigeants composant le comité exécutif.

M. Faycal ALAMI CHENTOUFI (46 ans)

M. ALAMI Faycal occupe actuellement la fonction de Directeur des Systèmes d'information de Wafabail. Ingénieur en Réseaux et Télécommunication de l'école Telecom Saint Etienne France, M. Alami a ensuite complété son parcours par un Doctorat dont la thèse s'articule autour de la Blockchain. Il a débuté sa carrière en tant qu'Ingénieur Étude chez Siemens France pour ensuite évoluer en tant que Chef de Projet puis Directeur de Projet avant d'intégrer le Groupe MEDTECH (OMNISHORE) en tant que Directeur du Pôle Digital JAVA. M. Alami a finalement rejoint le Groupe Attijariwafa Bank en tant que Responsable Service Applicatifs avant d'intégrer Wafabail en mars 2025.

Mme Hassna SAOUD (42 ans)

Mme SAOUD Hassna est Directeur Financier. Elle est titulaire d'un Master spécialisé en Audit et Ingénierie Financière à l'ENCG de Settlat. Elle a intégré Wafabail en août 2007.

Elle a occupé la fonction de Responsable financier avant d'être nommée Directeur financier en 2022.

Mme Siham HAMANE (47 ans)

Mme. Siham Hamane est Directrice du Back Office. Elle est diplômée en Banque et Finance de l'École Supérieure du Commerce des Affaires, elle a intégré Wafabail en 2002.

Mme Sanaa OUCIBLE (50 ans)

Mme OUCIBLE est Directrice du département Risque. Elle est titulaire d'une Licence en Gestion d'Entreprise à l'Université Hassan II et d'un DESS Gestion Patrimoniale et Financière de l'Université de Montpellier I. Elle a intégré Wafabail en juillet 2002 en tant qu'Analyste crédit.

M. Jaafar TAMOUH (50 ans)

M. TAMOUH Jaafar est titulaire d'un Bac+4 en Finance Audit et Contrôle de gestion à l'ESIG.

M. TAMOUH a rejoint Wafabail en 2002 en tant qu'Analyste Risque. Il a ensuite été nommé Responsable Commercial en 2009 puis Directeur Commercial Adjoint en 2014.

M. TAMOUH a récemment été promu Directeur Recouvrement en mars 2023 cumulant ainsi 21 ans d'ancienneté au sein de Wafabail.

M. Anas SBAA (44 ans)

M. SBAA Anas occupe la fonction de Directeur Recouvrement Judiciaire depuis le 01/09/2024. Titulaire d'un Master en Droit Privé Spécialisé à l'Université du Sud Toulon-Var en France, il a démarré sa carrière professionnelle en tant qu'Agent de recouvrement avant d'intégrer la Société Générale en tant que Responsable Opérationnel d'activité filiale. M. SBAA a après rejoint le cabinet KETTANI LAW FIRM en tant que Juriste Contentieux puis a été recruté au Crédit du Maroc en tant que Chargé de recouvrement amiable. M. SBAA a évolué au sein du CDM pour enfin atteindre le poste de Juriste Senior avant de rejoindre WAFABAIL.

VI.3.4. Rémunération attribuée aux principaux dirigeants

La rémunération globale attribuée aux principaux dirigeants⁶, au titre de l'exercice 2023, 2024 et 2025 s'établit à 11 535 Kdhs, 12 989 Kdhs, et 13 478 Kdhs respectivement.

VI.3.5. Prêts accordés aux principaux dirigeants

Au 31 décembre 2025, les prêts accordés aux principaux dirigeants de Wafabail s'élèvent à 2,2 Mdh contre 2,7 Mdh en 2024 et 2,2 Mdh à fin décembre 2023.

⁶ La rémunération des principaux dirigeants intègre la rémunération attribuée au directoire et au comité exécutif.

VII. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE WAFABAIL

VII.1. HISTORIQUE DE WAFABAIL

1976	Création de Wafabail
1998	Création d'Attijari locabail
2002	Attijari locabail devient Attijari Leasing
2004	Fusion de Wafabail et Attijari leasing
2010	Émission de Bons de Sociétés de Financement en juillet 2010 pour un montant de 1,1 milliard de Dh pour un programme global de 2 milliards de dh ; Finalisation de la refonte du SI comptable et son déploiement opérationnel.
2011	Lancement du plan de communication, à travers l'enclenchement d'une étude de notoriété suivie de travaux de création d'un nouveau logo et du lancement d'une campagne institutionnelle ; Démarrage du projet de Mutualisation des systèmes d'information des sociétés de financement spécialisées du groupe (SFS) ; Récupération de la position de leader du marché avec une part de marché de 28,2% en décembre 2011 contre 25,3% en 2010.
2012	Finalisation de la construction et de l'aménagement du nouveau siège de Wafabail
2013	Déménagement au nouveau siège de Wafabail ; Lancement d'un vaste programme de déploiement de l'activité leasing dans les filiales sub-saharienne du Groupe Attijariwafa bank : la Société Ivoirienne de Banque (SIB) et la Société Camerounaise de Banque ont été les premières filiales à bénéficier de l'expertise de Wafabail et ont implémenté l'activité crédit-bail parmi leurs activités.
2014	Poursuite du programme de partage d'expertise en menant une mission de ré-engineering des process leasing à la filiale sénégalaise du groupe Attijariwafa bank, la CBAO
2014	Lancement du projet « wafabail.ma » et « Waf@bailNet », plateformes visant à développer et vulgariser le leasing au Maroc de manière générale et fournir un service à valeur ajoutée pour les clients et partenaires de Wafabail
2014	Déploiement de l'activité leasing au CDCo au Congo Brazzaville
2015	■ Inauguration du bureau de représentation de Tanger. ■ Implémentation du leasing à la filiale Malienne du groupe Attijariwafa bank : BIM S.A. ■ Lancement de la phase industrielle de l'activité leasing au niveau de la SIB en côte d'Ivoire et de la SCB au Cameroun.
2016	■ La nomination de Monsieur Abdellatif Seddiqi à la présidence du directoire ; ■ La participation réussie à l'auto-expo 2016 ; ■ Le déploiement sur le réseau Attijariwafa Bank d'un nouvel outil d'aide à la vente « Ebail⁷ ».
2017	■ Définition d'une feuille de route digitale de Wafabail.
2018	■ Lancement de l'agence digitale pour la clientèle PME, TPE et PP en novembre. ■ Déploiement de l'appliquetif de gestion des réclamations et demandes SAV.
2019	■ Participation au Medical Expo 2019. ■ Maintien de la position de leader sur le marché en termes de production (26,4%) et d'encours Financier (25,9%). ■ Lancement de la première Agence Digitale au Maroc. ■ Création de la 5^{ème} représentation régionale à Fès, après Marrakech, Rabat et Tanger. ■ Mise en place de la plateforme d'échange automatique entre Wafabail et CCG pour l'octroi et la gestion des crédits « express » consentis dans le cadre de la délégation des opérations de crédit inférieurs à 1 Mdh. ■ Finalisation de la refonte du site web institutionnel.
2020	■ Nomination de Madame Khadija ASOUAB en qualité de Présidente du directoire de Wafabail. ■ Lancement de la 5^{ème} représentation régionale de Wafabail à Fès. ■ Mise en place d'un processus de traitement des demandes de report des échéances. ■ Définition de la Road Map digitale pour 2021-2022 (Définition de la stratégie digitale et du plan d'action). ■ Lancement des travaux de mise à niveau de la sécurité SI. ■ Continuité de l'activité de dépit de la crise sanitaire : - Ouverture du site de repli - Mise en place d'un processus de traitement des demandes de report des échéances - Réorganisation des effectifs pour d'une part, maintenir 2 équipes opérationnelles séparées et d'autre part adapter la présence des collaborateurs aux mesures de distanciation physique et à la charge de travail

⁷ Déployé auprès des agences Attijariwafa bank, cet outil d'aide à la vente a pour objectif la formalisation des processus de simulation, de prise en charge et d'étude des demandes de financement, l'automatisation du processus de contractualisation ainsi que le suivi en temps réel de l'avancement des demandes de financement.

	- Mise en place de mesures d'ordre sanitaire et logistique pour prévenir tout risque de contamination au sein des bureaux
2021	▪ Nomination de trois nouveaux membres au Directoire. ▪ Consolidation de la position de leader du secteur du crédit-bail ▪ Mise en place d'un applicatif de suivi des engagements des notaires, Captation et traitements des réclamations du report via Borj CRM ▪ Déploiement du plan de sécurité portant sur la mise en place des recommandations Groupes ▪ Déploiement du plan d'action qualité en vue d'augmenter la satisfaction client : désignation CEV et normalisation de leur périmètre, mise en place du comité qualité interne, mise en place des KPI de suivi des demandes SAV, des réclamations et des délais de traitement des demandes de financement
2022	▪ Consolidation de la position de leader du secteur du crédit-bail, en termes de production (PDM de 26,6%) et d'encours financier (PDM de 25,2%) ▪ Phase cadrage technique et fonctionnel du projet de refonte de la vitrine Digitale dans le cadre de la poursuite du programme de déploiement des projets structurants ▪ Déploiement de la montée de version majeure du Progiciel métier Ekip vers la version 360.
2023	▪ Au titre de l'exercice 2023, Wafabail a financé 4,3 milliards de dirhams de projets d'investissement ▪ Consolidation de la position de leader du secteur du crédit-bail avec une part de marché de 23,5% pour la production et 24,1% pour l'encours financier ▪ Renforcement des dispositifs de la sécurité SI : durcissement des postes client, serveurs, bases de données, serveurs web, firewalls ▪ Mise en production de la nouvelle version majeure de EKIP360 ▪ Mise en place de dispositions accompagnant l'entrée en vigueur de la loi 69-21 relative aux délais de paiement ; ▪ Déploiement de l'outil "DSI NOW" en 2023 pour la gestion des demandes et réclamations informatiques des collaborateurs.
2024	▪ Nomination de M. Karim IDRISSE KAITOUNI comme président du directoire. ▪ Mise en place d'une nouvelle organisation visant à mettre en œuvre la transformation de Wafabail, maîtriser et assainir les créances en souffrance et lancer une nouvelle dynamique commerciale. ▪ Instauration d'une nouvelle comitologie (CDC et Comex), pour la coordination et le suivi des objectifs fixés. ▪ Nouvelle dynamique commerciale : Reprise du BTP. ▪ Modernisation des infrastructures SI. ▪ Mise en place de nouvelles solutions pour le contrôle d'accès des utilisateurs et des administrateurs. ▪ Lancement de la feuille de route transformation.
2025	▪ Automatisation du processus de mains levées ▪ Mise en place d'un DaaS : Lancement d'une plateforme centralisée de données pour renforcer l'analyse décisionnelle et l'exploitation des informations. ▪ Conception d'un nouveau plan stratégique 2026-2030 baptisé « Webail 2030 » finalisée en septembre 2025. ▪ Kick-off opérationnel « Webail 2030 » en octobre 2025. ▪ Kick-off conception de la vitrine Digitale/Selfcares en novembre. ▪ Conception de la stratégie de marque et de communication finalisée en novembre.
2026	▪ Mise en ligne de la nouvelle Vitrine Digitale pour gérer les demandes émanant du canal digital. ▪ Campagne institutionnelle lancée depuis le 18 juin : vidéo institutionnelle et présence sur les réseaux sociaux

Source : Wafabail

VII.2. APPARTENANCE DE WAFABAIL A UN GROUPE

Le Groupe Attijariwafa bank est le principal actionnaire de Wafabail. Sa participation dans le capital s'élève à 98,9% dont 40% détenue par BCM Corporation au 31/03/2026.

Wafabail est présente sur tout le territoire national grâce à la synergie développée avec le réseau commercial de sa maison mère Attijariwafa bank. Cette couverture territoriale lui permet, par ailleurs, de servir, non seulement les clients d'Attijariwafa bank, mais de s'ouvrir également à l'ensemble des opérateurs du tissu économique du Royaume, mettant ainsi son expertise en matière de conseil et d'accompagnement dans le financement en leasing au service de tous les Professionnels, les TPE, PME et Grandes Entreprises du Royaume.

VII.2.1. Présentation de BCM Corporation

BCM Corporation est une holding de participation. Elle est dotée d'un capital de 200 Mdh et est détenue à 100% par Attijariwafa bank.

BCM Corporation porte la participation d'Attijariwafa bank dans deux filiales à savoir : Wafabail et Attijari Factoring.

Au 31/12/2025, les principaux agrégats financiers de BCM Corporation se présentent comme suit :

En Mdh	2025
Situation nette	315 542
Résultat net	63 663

Source : Attijariwafa bank

VII.2.2. Présentation d'Attijariwafa bank

Le Groupe ATW est présent au Maroc, au Maghreb, en Europe et en Afrique et emploie près de 22 000 personnes.

Le groupe opère au 30/06/2026 dans 27 pays dont 14 en Afrique. Il dispose d'un réseau bancaire de 7 997 agences dont 5 593 agences au Maroc :

- ✓ En Afrique (Égypte, Egypte, Tunisie, Mauritanie, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Côte-d'Ivoire, Togo, Niger, Bénin, Congo, Gabon, Cameroun et Tchad etc.) et en Europe (Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne et Suisse) à travers des filiales bancaires contrôlées majoritairement par la banque ;
- ✓ Des bureaux de représentation en Suisse, en Angleterre, au Canada et au Moyen Orient (en Arabie Saoudite, aux Émirats Arabes Unis, au Qatar).

Le groupe Attijariwafa bank est présent sur :

- ✓ le segment du crédit à la consommation par le biais de sa filiale Wafasalaf ;
- ✓ le marché du leasing à travers Wafabail ;
- ✓ le segment des crédits immobiliers à travers sa filiale Wafa Immobilier ;
- ✓ les activités de banque d'investissement à travers ses filiales Attijari Finances Corp., Wafa Gestion et Attijari Invest ;
- ✓ les activités de marché (change, taux, produits dérivés, etc.) à travers sa Salle des Marchés ;
- ✓ l'activité d'intermédiation boursière à travers Attijari Intermédiation.

Les principaux agrégats financiers⁸ d'Attijariwafa bank sont présentés ci-dessous.

Les principaux indicateurs⁹ du comptes produits et charges du Groupe Attijariwafa bank sur la période 2023- 2025 se présentent comme suit :

En Mdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Produit Net Bancaire	29 943	34 507	34 921	15,24%	15,20%
Résultat d'exploitation	13 771	17 833	18 034	29,50%	29,50%
Résultat Net Part du Groupe	7 508	9 504	10 645	26,58%	26,60%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – comptes consolidés

Les principaux indicateurs bilantiels du Groupe sur la période 2023 - 2025 se présentent comme suit :

En Mdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Total Bilan	659 006	726 493	795 461	10,24%	9,49%
Fonds propres	66 706	72 503	80 490	8,69%	11,02%
Crédits à la clientèle	392 650	413 591	447 886	5,33%	8,29%

⁸ Il s'agit des comptes consolidés IFRS - à partir de l'exercice 2023, la banque a consolidé les comptes en intégrant la norme IFRS 17

⁹ Il s'agit des comptes consolidés IFRS - à partir de l'exercice 2023, la banque a consolidé les comptes en intégrant la norme IFRS 17

Dépôts de la clientèle	435 522	480 479	527 234	10,32%	9,73%
------------------------	---------	---------	---------	--------	-------

Mdh - Source : Attijariwafa bank – comptes consolidés.

Au 30 juin 2026, le capital d'Attijariwafa bank s'élève à 2 151 408 390 dirhams, réparti en 215 140 839 actions d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune. La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre de titres détenus	% du capital	% des droits de vote
1- Actionnaires nationaux	158 307 788	73,58%	73,58%
1-1- Al Mada	100 060 793	46,51%	46,51%
1-2- Compagnies d'assurances	33 474 836	15,56%	15,56%
MAMDA	10 457 212	4,86%	4,86%
MCMA	1 999 664	0,93%	0,93%
RMA	13 602 015	6,32%	6,32%
Wafa Assurance	523 747	0,24%	0,24%
Axa Assurances Maroc	5 829 543	2,71%	2,71%
Mutuelle Attaamine Chaabi	914 875	0,43%	0,43%
Saham Assurance	147 780	0,07%	0,07%
Sté Centrale de Réassurances			
1-3- Autres institutionnels	24 772 159	11,51%	11,51%
Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)	1 014 905	0,47%	0,47%
Caisse Marocaine de Retraite	3 934 428	1,83%	1,83%
CIMR	8 850 987	4,11%	4,11%
RCAR	10 971 839	5,10%	5,10%
2- Actionnaires Étrangers	10 968 254	5,10%	5,10%
Santusa Holding	10 968 254	5,10%	5,10%
3- Flottant	45 864 797	21,32%	21,32%
OPCVM et autres	42 590 657	18,80%	18,80%
Administrateurs de la banque	0	0,00%	0,00%
Personnel de la banque	3 274 140	1,52%	1,52%
Total	215 140 839	100,00%	100,00%

Source : Attijariwafa bank

VII.2.3. Activités d'Attijariwafa bank

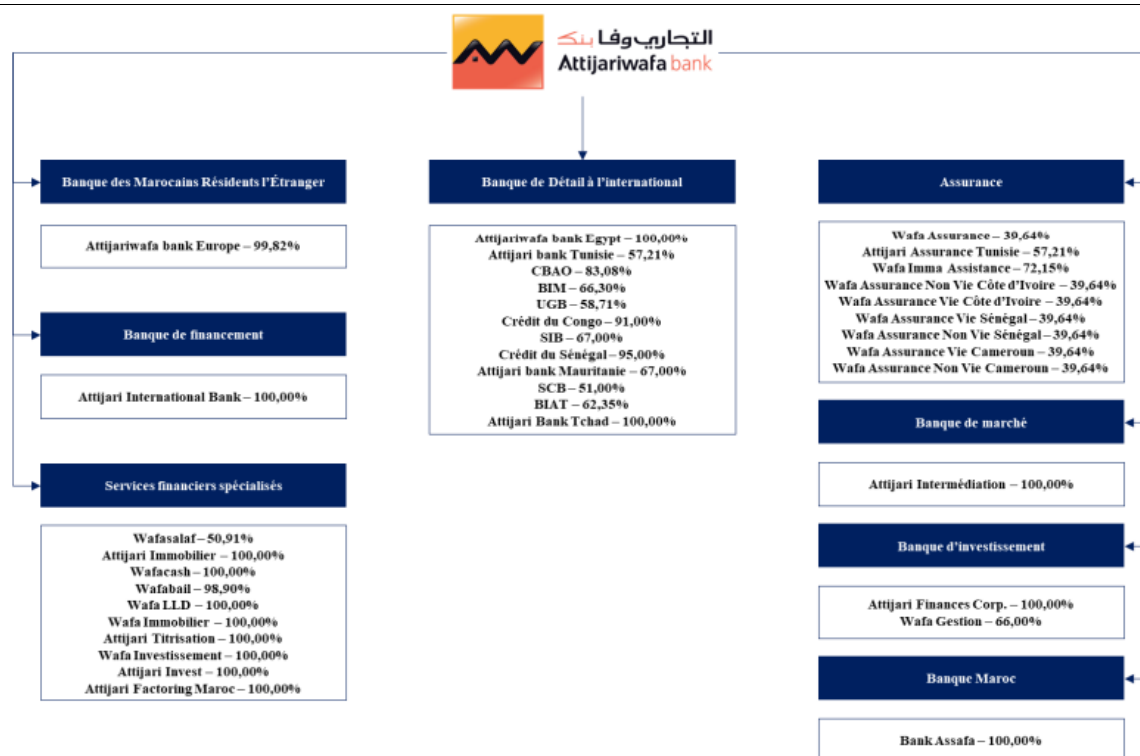
Le groupe Attijariwafa bank est structuré autour de trois pôles opérationnels correspondant aux principales activités du groupe et de deux pôles supports qui viennent consolider l'organisation de la banque.

Les cinq pôles d'Attijariwafa bank se présentent comme suit :

- Pôle Banque de Détail Maroc et Europe ;
- Pôle Corporate Banking, Markets & Investor Solutions.
- Pôle Banque de Détail à l'International et Filiales de Financement Spécialisées ;
- Pôle Gestion Globale des Risques Groupe ;
- Pôle Transformation, Innovation, Technologies et Opérations.

Filiales d'Attijariwafa bank

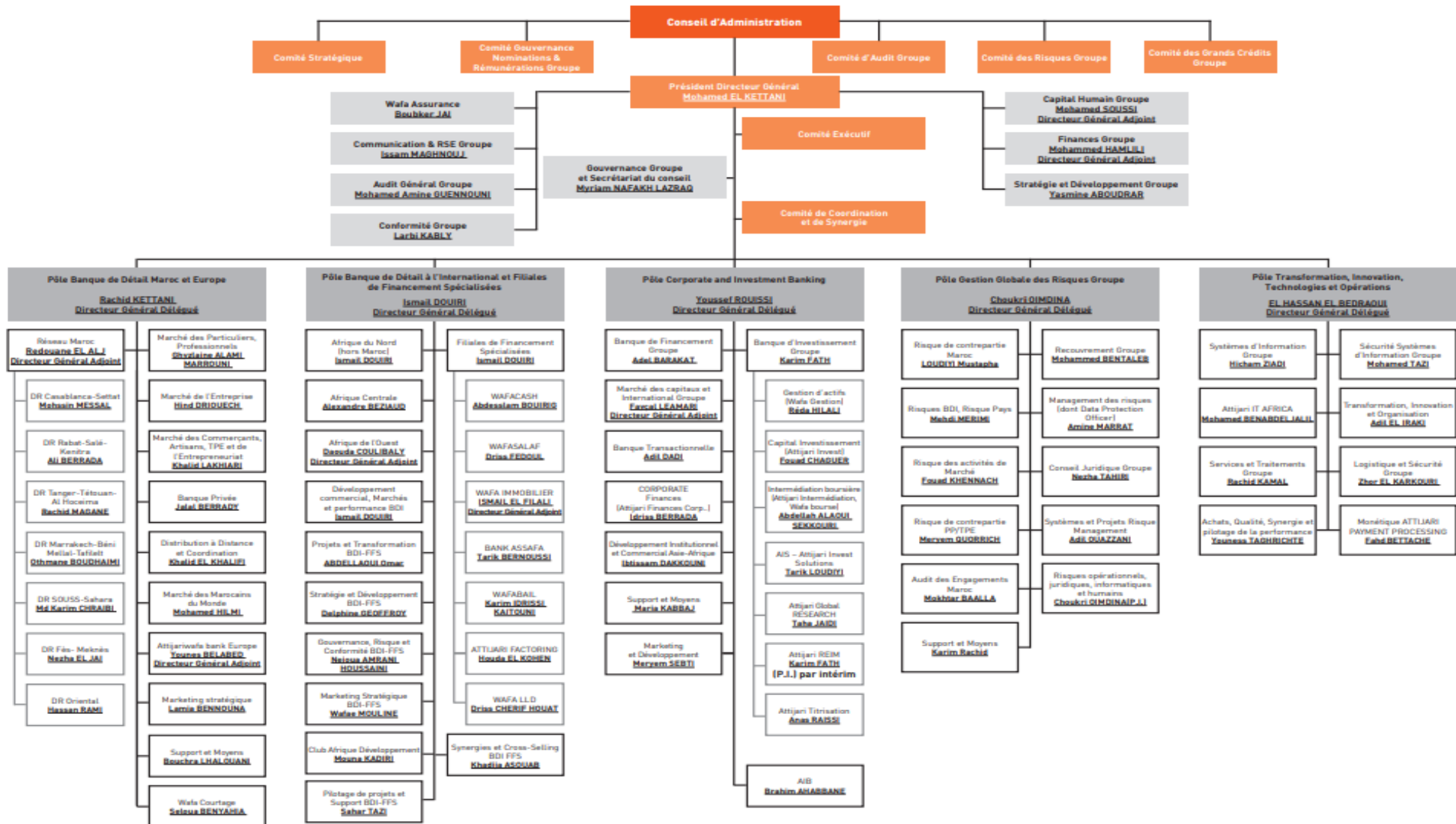
Principales filiales d'Attijariwafa bank au 30/06/2026
--



Source : Attijariwafa bank – % d'intérêts d'Attijariwafa bank dans ses principales filiales.

Organigramme d'Attijariwafa bank

L'organigramme du groupe Attijariwafa bank, au 30 juin 2026, se décline comme suit



Source : Attijariwafa bank

VII.2.4. Relations entre Wafabail et le groupe Attijariwafa bank

Convention cadre Wafabail-Attijariwafa bank

Date de conclusion : 08 novembre 2006

Date de l'avenant : 15 septembre 2008

Personnes concernées : Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire principal dans la société Wafabail.

Cette convention permet au réseau de la Banque la commercialisation et la promotion auprès de sa clientèle des produits Leasing de Wafabail. En contrepartie des affaires drainées en faveur de Wafabail, la société verse à la banque une commission d'apport. Le règlement de cette commission s'effectue semestriellement.

Cette convention régleme également les rapports entre Wafabail et le Pôle Gestion Globale des Risques (GGR) d'Attijariwafa bank en matière de gestion du risque crédit Leasing pris sur les clients Attijariwafa bank, et ce selon les délégations de pouvoirs définis. Par ailleurs, au besoin, Wafabail fait appel à la contre-garantie du Groupe pour les engagements d'envergure. En contrepartie, Wafabail verse à la Banque une commission en fonction du risque garanti par cette dernière. Le versement de cette commission se fait semestriellement.

La convention cadre Wafabail-Attijariwafa bank couvre aussi les domaines suivants :

- ✓ L'assistance en matière du choix des avocats pour le recouvrement des créances en souffrance ;
- ✓ L'assistance en matière de gestion des conventions régissant la relation entre les avocats et le Groupe Attijariwafa bank. En effet, le Groupe souhaite harmoniser toutes ses conventions ;
- ✓ L'assistance en matière de gestion des créances en souffrance : rééchelonnement, exonération des intérêts de retard, abandon d'intérêt et/ou du capital et la cession des biens.

En contrepartie des affaires drainées en faveur de Wafabail, celle-ci servira une commission d'apport flat de 0,50% (HT).

L'assiette base du service de cette commission étant les dossiers autorisés par les organes de décision et effectivement débloqués.

Le versement de cette commission se fera semestriellement.

Les charges comptabilisées ainsi que les montants versés par Wafabail sur la période 2023-2025 se présentent comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025
Montant décaissé	22 217	20 805	22 938
Charges comptabilisées	17 879	16 594	22 201

Source : Wafabail

Convention de gestion conclue entre la société Wafabail et la société Attijariwafa bank

Date de conclusion : 1^{er} juillet 2007

Personnes concernées : Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire principal dans la société Wafabail.

Wafabail procède à l'étude financière et technique des dossiers de crédit-bail, soumis par Attijariwafa bank ainsi que tous les dossiers de crédits prospectés par Wafabail, et qui seront portés par Attijariwafa bank.

Wafabail effectue pour le compte d'Attijariwafa bank les services suivants :

- Autorisation des crédits selon le processus de décision en vigueur à Wafabail ;
- Confection des actes juridiques et formalisation des garanties bordant les crédits octroyés ;

- Acquisition pour le compte d'Attijariwafa bank des immobilisations données en crédit-bail (émission des bons de commandes, règlement des fournisseurs après acceptation de la livraison par le client...) ;
- Acquisition pour le compte d'Attijariwafa bank des biens mobiliers et immobiliers faisant objet du financement alternatif¹⁰ ;
- Cession des biens mobiliers et immobiliers faisant objet du financement alternatif au profit de la clientèle, en exécution des termes des contrats y afférents ;
- Gestion de la facturation et des prélèvements ;
- Gestion de la facturation client et du service après-vente ;
- Proposition de déclassement des prêts en souffrance à passer en contentieux et exécution du déclassement sur instructions du pôle GGR, conformément au procès-verbal y afférent ;
- Représentation d'Attijariwafa bank auprès des conservations foncières et toute autre administration publique pour tous les actes se rapportant au domaine du financement alternatif ;
- Recouvrement, amiable et contentieux, des créances en souffrance y compris la récupération des biens garantissant le crédit et leur mise en vente pour couverture de la créance du mandant, selon les procédures de recouvrement en vigueur à Wafabail ;
- Délivrance des mainlevées de toutes garanties consenties au profit du mandant.

De manière générale, Wafabail est tenue de réaliser toute mission adressée par Attijariwafa bank dans le domaine de crédit-bail.

En contrepartie des prestations de services rendues, Wafabail perçoit une commission de gestion de 1% (HT) calculée sur la base des encours de crédit-bail débloqués par Attijariwafa bank et gérés par Wafabail.

Ce mandat ne confère aucun caractère exclusif au profit de Wafabail en matière de gestion de l'activité de crédit-bail ni empêche Attijariwafa bank d'exercer cette activité concomitamment avec ce mandat.

Les produits comptabilisés ainsi que les montants encaissés par Wafabail sur la période 2023-2025 se présentent comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025
Montant encaissé	2 274	5 332	3 739
Produits comptabilisés	4 443	3 749	3 116

Source : Wafabail

Convention d'octroi d'une dette subordonnée par Attijariwafa bank à Wafabail

Date de conclusion : 1^{er} juillet 2010

Personnes concernées : Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire principal dans la société Wafabail.

Attijariwafa bank consent à Wafabail une dette subordonnée d'un montant de 50 000 000 dhs (Cinquante millions de dirhams) à durée indéterminée.

Les intérêts sont calculés sur la base du taux minimum fixe relatif aux avances Moyen Terme applicables aux sociétés de financement et en vigueur par semestre de chaque année civile.

Le remboursement ne pourra être effectué qu'à l'initiative de Wafabail sous réserve d'un préavis minimum de 5 ans.

Les charges comptabilisées ainsi que les montants décaissés par Wafabail sur la période 2023-2025 se présentent comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025
--------	------	------	------

¹⁰ Le financement alternatif fait référence aux produits de la finance islamique proposés par le groupe Attijariwafa bank.

Montant décaissé	0	0	0
Charges comptabilisées	2 259	2 330	1 948

Source : Wafabail

Convention de gestion des produits alternatifs conclue entre la société Wafabail et la société Attijariwafa Bank

Date de conclusion : 02 octobre 2007

Personnes concernées : Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire principal dans la société Wafabail.

Dans le cadre de ce mandat, Attijariwafa bank confie à Wafabail la gestion de l'activité issue des produits alternatifs.

En contrepartie des prestations de services rendues, Wafabail perçoit une commission de gestion de 1,10% (HT) calculée sur la base des encours gérés par Wafabail.

Ce mandat ne confère aucun caractère exclusif au profit de Wafabail en matière de gestion de l'activité issue des produits alternatifs ni empêche Attijariwafa bank d'exercer cette activité concomitamment avec ce mandat.

Aucune opération liée à ce mandat n'a été réalisée en 2025.

Au titre des exercices 2023, 2024 et 2025 aucune charge n'a été comptabilisée dans le cadre de ce mandat. Aucun produit n'a été comptabilisé au titre des exercices 2023, 2024 et 2025.

Convention de bail commercial conclue avec SCI Barbara¹¹

Date de conclusion : 1^{er} janvier 2013

Personnes concernées : Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire commun dans les deux sociétés Wafabail et SCI Barbara.

Cette convention concerne le bail du siège social de Wafabail portant sur un immeuble de 4 étages.

En contrepartie de l'occupation de cet immeuble, Wafabail paie un loyer mensuel s'élevant à 452 368,9 Dh HT pour une superficie de 2 920 m², soit un loyer moyen de 154,9 Dh HT/m².

Les charges comptabilisées ainsi que les montants décaissés par Wafabail sur la période 2023-2025 se présentent comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025
Montant décaissé	7 600	5 428	6 514
Charges comptabilisées	5 428	5 428	5 428

Source : Wafabail

Convention de partenariat pour la gestion de recouvrement des créances conclue avec Wafasalaf

Date de conclusion : 1^{er} octobre 2014

Personnes concernées : Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire commun dans les deux sociétés Wafabail et Wafasalaf.

Wafabail donne mandat express à Wafasalaf afin de prendre en charge les dossiers de recouvrement des créances en souffrance qui lui seront confiés par Wafabail afin de rechercher les débiteurs et leurs coobligés, identifier leurs patrimoines et procéder au recouvrement, par voie amiable, des sommes dues par eux à Wafabail.

¹¹ SCI BARBARA est une société spécialisée dans la location des terrains et des biens immobiliers non résidentiels, et notamment des espaces commerciaux et des installations d'entreposage.

En contrepartie de cette prestation, Wafabail paie une commission calculée selon le montant de la créance : 4,5% pour les créances inférieures ou égales à 40 000 dh et 3,5% pour les créances supérieures à 40 000 dh.

Les charges comptabilisées ainsi que les montants décaissés¹² par Wafabail sur la période 2023-2025 se présentent comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025
Montant décaissé	0	0	0
Charges comptabilisées	0	0	0

Source : Wafabail

Convention d'assistance technique et de coopération conclue avec la Société Ivoirienne de banque (SIB)

Date de conclusion : 1^{er} février 2015

Personnes concernées : Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire commun dans les deux sociétés Wafabail et SIB.

En 2015, Wafabail a conclu une convention d'assistance technique et de coopération avec la société Ivoirienne de banque (SIB).

Dans le cadre de ce mandat, Wafabail s'engage envers la Société Ivoirienne de Banque à fournir un service de formation pour le développement et l'évolution de l'activité leasing, ainsi qu'à mettre en œuvre une plateforme Front-to-Back de crédit-bail afin d'assurer une assistance complète à la clientèle et ce de la proposition de financement jusqu'au terme du contrat.

La rémunération des experts formateurs se fait sur la base de taux journaliers moyen (HT) spécifié comme suit :

- Expert métier Manager : 1 300 €
- Expert métier Senior : 600 €
- Expert métier : 455 €

Les charges comptabilisées ainsi que les montants encaissés par Wafabail sur la période 2023-2025 se présentent comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025
Montant encaissé	0	0	0
Produits comptabilisés	0	0	0

Source : Wafabail

Convention d'assistance technique et de coopération conclue avec la Société Commerciale de banque (SCB)

Date de conclusion : 27 octobre 2016

Personnes concernées : Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire commun dans les deux sociétés Wafabail et SCB.

En 2016, Wafabail a conclu une convention d'assistance technique et de coopération avec la société commerciale de banque (SCB).

Dans le cadre de ce mandat, Wafabail s'engage envers la Société Commerciale de Banque à fournir un service de formation pour le développement et l'évolution de l'activité leasing, ainsi qu'à mettre en œuvre

¹² Les frais de recouvrement sont imputés directement sur les comptes clients

une plate-forme Front-to-Back de crédit-bail afin d'assurer une assistance complète à la clientèle et ce de la proposition de financement jusqu'au terme du contrat.

La rémunération des experts formateurs se fera sur la base de taux journaliers moyen (HT) spécifié comme suit :

- Expert métier Manager : 1 300 €
- Expert métier Senior : 600 €
- Expert métier : 455 €

Les produits comptabilisés ainsi que les montants encaissés par Wafabail sur la période 2023-2025 se présentent comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025
Montant encaissé	0	0	0
Produits comptabilisés	0	0	0

Source : Wafabail

Convention d'assistance technique et de coopération conclue avec Crédit du Congo :

Date de conclusion : 09 octobre 2017

Personnes concernées : Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire commun dans les deux sociétés Wafabail et CDC.

En 2017, Wafabail a conclu une convention d'assistance technique et de coopération avec Crédit du Congo.

Dans le cadre de ce mandat, Wafabail s'engage envers CREDIT CONGO à fournir un service de formation pour le développement et l'évolution de l'activité leasing, ainsi qu'à mettre en œuvre une plate-forme Front-to-Back de crédit-bail afin d'assurer une assistance complète à la clientèle et ce de la proposition de financement jusqu'au terme du contrat.

La rémunération des experts formateurs se fera sur la base de taux journaliers moyen (HT) spécifié comme suit :

- Expert métier Manager : 1 300 €
- Expert métier Senior : 600 €
- Expert métier : 455 €

Les produits comptabilisés ainsi que les montants encaissés par Wafabail sur la période 2023-2025 se présentent comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025
Montant encaissé	0	0	0
Produits comptabilisés	0	0	0

Source : Wafabail

Convention d'assistance technique et de coopération conclue avec L'union Gabonaise de Banque (UGB) :

Date de conclusion : 1^{er} aout 2018

Personnes concernées : Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire commun dans les deux sociétés Wafabail et UGB.

En 2018, Wafabail a conclu une convention d'assistance technique et de coopération avec l'Union Gabonaise de Banque.

Dans le cadre de ce mandat, Wafabail s'engage envers l'UNION GABONAISE DE BANQUE à mettre en œuvre une plate-forme Front-to-Back de crédit-bail et à accompagner la banque pour le développement et l'évolution de l'activité leasing.

La rémunération des experts formateurs se fera sur la base de taux journaliers moyen (HT) spécifié comme suit :

- Expert métier Manager : 1 300 €
- Expert métier Senior : 600 €
- Expert métier : 455 €

Les produits comptabilisés ainsi que les montants encaissés par Wafabail sur la période 2023-2025 se présentent comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025
Montant encaissé	0	0	0
Produits comptabilisés	0	0	0

Source : Wafabail

Convention d'assistance technique et de coopération conclue avec Crédit du Sénégal (CDS) :

Date de conclusion : 9 décembre 2019

Personnes concernées : Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire commun dans les deux sociétés Wafabail et CDS.

En 2019, Wafabail a conclu une convention d'assistance technique et de coopération avec le Crédit du Sénégal.

Dans le cadre de ce mandat, Wafabail s'engage envers le CRÉDIT DU SÉNÉGAL à mettre en œuvre une plate-forme Front-to-Back de crédit-bail et à accompagner la banque pour le développement et l'évolution de l'activité leasing de la banque.

Les prestations de service s'exécuteront sous forme de demandes d'intervention, et seront rémunérées comme suit :

- 15 JH au prix moyen de 833 € pour la première phase.

Les produits comptabilisés ainsi que les montants encaissés par Wafabail sur la période 2023-2025 se présentent comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025
Montant encaissé	0	0	0
Produits comptabilisés	0	0	0

Source : Wafabail

Convention de prestation intragroupe conclue entre Wafabail et Attijariwafa Bank :

Date de conclusion : Octobre 2024

Personnes concernées : Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire principal dans Wafabail.

En 2019, Wafabail a conclu une convention d'assistance technique et de coopération avec le Crédit du Sénégal.

Dans le cadre de ce mandat, Attijariwafa bank s'engage à fournir, au profit de WAFABAIL, des prestations de filtrage des clients communs AWB/WAFABAIL au titre de la conformité et de la sécurité financière, avec communication des résultats et alertes avérées à WAFABAIL pour intégration dans son système.

Le coût de la prestation (accès Dow Jones et filtrage clients communs) sera refacturé par AWB à WAFABAIL, majoré de 3% (méthode cost plus).

Les produits comptabilisés ainsi que les montants encaissés par Wafabail sur la période 2023-2025 se présentent comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025
Montant encaissé	0	0	0
Produits comptabilisés	0	0	0

Source : Wafabail

Le tableau suivant présente un récapitulatif des flux entre Wafabail et le Groupe Attijariwafa bank entre 2023 et 2025 :

En Kdh	2023	2024	2025
Convention cadre Wafabail-Attijariwafa bank :			
Montant décaissé	22 217	20 805	22 938
Charges comptabilisées	17 879	16 594	22 201
Convention de gestion conclue entre la société Wafabail et la société Attijariwafa bank :			
Montant encaissé	2 274	5 332	3 739
Produits comptabilisés	4 443	3 749	3 116
Convention d'octroi d'une dette subordonnée par Attijariwafa bank à Wafabail :			
Montant décaissé	0	0	0
Charges comptabilisées	2 259	2 330	1 948
Convention de gestion des produits alternatifs conclue entre la société Wafabail et la société Attijariwafa Bank :			
Montant décaissé	0	0	0
Charges comptabilisées	0	0	0
Convention de bail commercial conclue avec SCI Barbara :			
Montant décaissé	7 600	5 428	6 514
Charges comptabilisées	5 428	5 428	5 428
Convention de partenariat pour la gestion de recouvrement des créances conclue avec Wafasalaf :			
Montant décaissé	0	0	0
Charges comptabilisées	0	0	0
Convention d'assistance technique et de coopération conclue avec la Société Ivoirienne de banque (SIB) :			
Montant encaissé	0	0	0
Produits comptabilisés	0	0	0
Convention d'assistance technique et de coopération conclue avec la Société Commerciale de banque (SCB) :			
Montant encaissé	0	0	0
Produits comptabilisés	0	0	0
Convention d'assistance technique et de coopération conclue avec Crédit du Congo :			
Montant encaissé	0	0	0
Produits comptabilisés	0	0	0
Convention d'assistance technique et de coopération conclue avec L'union Gabonaise de Banque (UGB) :			
Montant encaissé	0	0	0
Produits comptabilisés	0	0	0
Convention d'assistance technique et de coopération conclue avec Crédit du Sénégal (CDS) :			

Montant encaissé	0	0	0
Produits comptabilisés	0	0	0
Convention de prestation intragroupe conclue entre Wafabail et Attijariwafa Bank :			
Montant encaissé	0	0	0
Produits comptabilisés	0	0	0

Source : Wafabail

VII.2.5. Flux financiers entre Wafabail et Attijariwafa bank

Hormis les conventions précitées, les flux financiers entre Attijariwafa bank et Wafabail sont générées à des conditions normales d'activité (conditions de marché).

Ces flux se présentent comme suit sur la période 2023 – 2025 :

En Mdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Levées Court Moyen Terme	3 440	5 660	4 550	64,5%	-19,6%
Remboursements Court Moyen Terme	4 470	6 060	4 270	35,6%	-22,1%
Remboursement intérêts court moyen terme	276	270	275	-2,2%	1,9%

Source : Wafabail

Au terme de l'exercice 2025, les levées court moyen terme ont enregistré une baisse de 19,6% soit 4,5 milliards de Dh en 2025 contre 5,7 milliards de Dh en 2024.

En 2025, les remboursements court et moyen terme ont enregistré une baisse de 22,1%, s'établissant à 4,7 milliards de dh en 2025 contre 6,1 milliards de dh en 2024.

VII.2.6. Synergies entre Wafabail et le groupe Attijariwafa bank

Wafabail bénéficie des synergies avec le Groupe Attijariwafa bank notamment à travers :

- la mise à disposition de la part de Attijariwafa bank d'un réseau d'agences important ;
- la commercialisation et la promotion auprès de la clientèle Attijariwafa bank des produits leasing de Wafabail ;
- la gestion des dossiers de recouvrement des créances en souffrance pris en charge par Attijariwafa bank¹³ ;
- la gestion du risque crédit leasing pris sur les clients Attijariwafa bank¹⁴.

VII.2.7. Filiales de l'émetteur

Wafabail ne dispose d'aucune filiale.

VII.3. SECTEUR DU CREDIT-BAIL

VII.3.1. Dispositions légales

Cadre légal et réglementaire

Les sociétés de crédit-bail sont soumises à un cadre réglementaire, régi par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et assimilés (dite « loi bancaire »). Cette loi vient abroger et remplacer la loi n°34-03 du 14 février 2006. Demeurent cependant en vigueur tous les textes réglementaires pris en application

¹³ Pour améliorer le taux de recouvrement, les commerciaux des Centres d'affaires et agences du groupe Attijariwafa bank participent également aux relances et recouvrement des clients (à la demande des agents de recouvrement de wafabail).

¹⁴ La convention cadre qui lie Attijariwafa bank et Wafabail régit les rapports entre Wafabail et le Pôle Gestion Globale des Risques (GGR) du groupe Attijariwafa bank en matière de gestion du risque crédit Leasing pris sur les clients Attijariwafa bank, et ce selon les délégations de pouvoirs définies.

de la loi n°34-03 pour toutes les dispositions non contraires aux dispositions de la loi n°103-12 jusqu'à leur remplacement conformément aux dispositions de cette dernière.

La loi considère que les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat concernent :

- ✓ les opérations de location de biens meubles qui, quelle que soit leur qualification, donnent au locataire la possibilité d'acquérir à une date fixée avec le propriétaire, tout ou partie des biens pris en location, moyennant un prix convenu tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers ;
- ✓ les opérations par lesquelles une entreprise donne en location des biens immeubles, achetés par elle ou construits pour son compte, lorsque ces opérations, quelle que soit leur qualification, permettent au locataire de devenir, propriétaire de tout ou partie des biens pris en location, au plus tard à l'expiration du bail ;
- ✓ les opérations de location du fonds de commerce ou de l'un de ses éléments incorporels qui, quelle que soit leur qualification, donnent au locataire la possibilité d'acquérir, à une date fixée avec le propriétaire, le fonds de commerce ou l'un de ses éléments incorporels, moyennant un prix convenu tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers, à l'exclusion de toute opération de cession bail à l'ancien propriétaire dudit fonds ou l'un de ses éléments. La cession bail est l'acte par lequel une entreprise utilisatrice vend un bien à une personne qui le lui donne aussitôt en crédit-bail.
- ✓ Les modalités d'application de la loi sont fixées par les circulaires du Gouverneur de Bank Al-Maghrib et par les arrêtés du Ministère des Finances.

Nouvelles mesures de la loi bancaire

L'une des principales mesures de la loi bancaire n° 103-12 publiée en janvier 2015 au Bulletin Officiel consiste à instaurer un cadre législatif régissant l'activité des banques participatives. Les principaux axes couverts par ces dispositions portent sur :

- ✓ Les principes de base, la définition des concepts et des formules de contrats ;
- ✓ Le champ d'application et les activités autorisées ;
- ✓ La supervision des banques participatives par Bank Al-Maghrib ;
- ✓ La protection de la clientèle.

La loi bancaire confie par ailleurs de nouvelles attributions au Comité des établissements de crédit, concernant l'octroi et le retrait d'agrément des associations de microcrédit et des banques offshore ainsi que l'activité des banques participatives et des établissements de paiement.

D'autre part, la loi a introduit un renforcement de la réglementation prudentielle concernant les prises de participation, la gouvernance bancaire et la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Enfin, la loi bancaire prévoit l'institution d'un comité de coordination et de surveillance des risques systémiques, chargé d'assurer la surveillance macroprudentielle du secteur financier en analysant les risques pesant sur la stabilité du système financier et en proposant les mesures appropriées permettant d'atténuer les effets de tels risques.

a. Agrément et conditions d'exercice

Les principales conditions et agréments d'exercice de l'activité de société de financement, et plus précisément des sociétés de crédit-bail, se détaillent comme suit :

- ✓ Les sociétés de crédit-bail sont soumises à l'agrément du Gouverneur de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des Établissements de Crédit ;
- ✓ Les dirigeants des sociétés de crédit-bail doivent répondre à des conditions d'honorabilité et d'expérience fixées par la loi et par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib ;

- ✓ Les fusions, les absorptions et les changements qui affectent la nationalité ou le contrôle des sociétés de crédit-bail sont subordonnés à un nouvel agrément de la part de Bank Al-Maghrib ;
- ✓ Les sociétés de crédit-bail ne peuvent être constituées que sous la forme de société anonyme à capital fixe, à l'exception de celles que la loi a doté d'un statut particulier. Elles doivent, en outre, être dotées d'un capital social minimum de 50 Mdh entièrement libéré ;
- ✓ Les sociétés de crédit-bail ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans. Par dérogation à cette disposition, Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des Établissements de Crédit, peut agréer des sociétés de financement à collecter des fonds d'un terme supérieur à un an ;

Par ailleurs, les sociétés de crédit-bail ne peuvent exercer comme activités connexes que celles précisées dans les décisions d'agrément qui les concernent ou, éventuellement, dans les dispositions législatives ou réglementaires qui leur sont propres.

b. Contrôle

Les établissements de crédit-bail sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

La loi bancaire vise l'élargissement des pouvoirs de Bank Al-Maghrib, lui conférant plus d'indépendance, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle. Bank Al-Maghrib est habilité dorénavant à octroyer ou retirer les agréments ou encore à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit.

c. Les autorités de contrôle

Bank Al-Maghrib

Dans le cadre des prérogatives qui leur sont dévolues notamment par la législation relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle, les autorités monétaires ont édicté un ensemble de règles prudentielles d'ordre quantitatif visant à prémunir les établissements de crédit contre certains risques tels que les risques de liquidité, de solvabilité, de concentration des crédits et de dépréciation des actifs.

Afin de renforcer le dispositif prudentiel susvisé et dans le but d'amener les établissements de crédit à maîtriser davantage les risques qu'ils encourent, les autorités monétaires estiment que ces établissements doivent se doter d'un système de contrôle interne.

Le système de contrôle interne consiste en un ensemble de dispositifs conçus et mis en œuvre, par les instances compétentes, en vue d'assurer en permanence, notamment :

- ✓ la vérification des opérations et des procédures internes ;
- ✓ la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- ✓ la fiabilité des conditions de la collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- ✓ l'efficacité des canaux de la circulation interne de la documentation et de l'information ainsi que de leur diffusion auprès des tiers ;
- ✓ la conception, la mise en œuvre et le suivi des tâches du contrôle interne ;
- ✓ le dispositif de vérification des opérations et des procédures internes ;
- ✓ le dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques ;
- ✓ le dispositif de contrôle de la comptabilité ;
- ✓ les dispositions diverses et transitoires.

Le Ministère des Finances

La loi bancaire accorde un rôle de tutelle au Ministère des Finances dans le cadre du contrôle des établissements de crédit.

Les Commissaires Aux Comptes

Les établissements de crédit sont tenus de désigner deux commissaires aux comptes, après approbation de Bank Al-Maghrib. Les modalités d'approbation sont fixées par circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des Établissements de Crédit.

Par dérogation aux dispositions de l'article 70 et à celles de l'article 159 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, les sociétés de financement désignent un seul commissaire aux comptes, lorsque leur total bilan est inférieur à un seuil fixé par Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes ont pour mission :

- ✓ de contrôler les comptes conformément aux dispositions du titre VI de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes ;
- ✓ de s'assurer du respect des mesures prises en application des dispositions des articles 45, 50 et 51 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes ;
- ✓ de vérifier la sincérité des informations destinées au public et leur concordance avec les comptes.

Par dérogation aux dispositions de l'article 163 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement, durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat et sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes établissent des rapports dans lesquels ils rendent compte de leur mission telle que définie ci-dessus. Ces rapports sont communiqués à Bank Al-Maghrib et aux membres du Conseil d'Administration ou de Surveillance de l'établissement de crédit concerné selon les modalités fixées par Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes sont tenus de signaler immédiatement à Bank Al-Maghrib, tout fait ou décision dont ils ont connaissance au cours de l'exercice de leur mission auprès d'un établissement de crédit qui constituent une violation des dispositions législatives ou réglementaires qui leur sont applicables et qui sont de nature notamment :

- ✓ à affecter la situation financière de l'établissement contrôlé ;
- ✓ à mettre en danger la continuité de l'exploitation ;
- ✓ à entraîner l'émission de réserves ou le refus de certification des comptes.

Bank Al-Maghrib peut demander aux commissaires aux comptes de lui fournir tout éclaircissement et explication à propos des conclusions et opinions exprimées dans leurs rapports et, le cas échéant, de mettre à sa disposition les documents de travail sur la base desquels ils ont formulé ces conclusions et opinions.

Le Comité des Établissements de Crédit (CEC)

Le CEC a un rôle consultatif sur les questions jugées intéressantes sur l'activité des établissements de crédit : octroi et retrait d'agréments, conditions de prises de participation, etc.

Le CEC est présidé par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il regroupe les représentants du Ministère des Finances, ceux de la profession bancaire, le Président et un membre de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF).

Le Conseil National du Crédit et de l'Épargne

La loi bancaire a instauré le CNCE en lieu et place du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne. Son rôle est de débattre de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de

l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans le cadre de sa compétence.

La Commission de Discipline des Établissements de Crédit

Cette commission est chargée d'instruire des dossiers disciplinaires et de proposer les sanctions susceptibles d'être prononcées à l'encontre des établissements de crédit par le Ministère des Finances ou par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib.

La commission de Discipline des Établissements de Crédit, présidée par le Vice-Gouverneur ou le Directeur Général de Bank Al-Maghrib ou son représentant, comprend un représentant de Bank Al-Maghrib, deux représentants du Ministre des Finances, et un magistrat nommé par le Ministre des Finances, sur proposition du Ministre de la Justice.

Organe de Coordination

Pour les sociétés de crédit-bail, l'Organe de Coordination est représenté par l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) qui regroupe toutes les sociétés de financement exerçant au Maroc. Cette association regroupe :

- ✓ le crédit-bail ;
- ✓ l'affacturage ;
- ✓ le cautionnement ;
- ✓ la mobilisation des créances ;
- ✓ le crédit à la consommation ;
- ✓ la gestion des moyens de paiement.

d. Règles de gestion

La loi bancaire fixe les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels. Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à l'insuffisance de ressources liquides des sociétés, à l'insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires. Les règles prudentielles¹⁵ sont les suivantes :

un coefficient de solvabilité fixé à un minimum de 12%, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres et, d'autre part, les éléments d'actif et les engagements par signature, affectés d'un taux de pondération en fonction du degré de risque ;

un coefficient maximum de division des risques de 20%, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets ;

un ratio prudentiel fixé à 50%, correspondant au rapport entre l'encours des bons de société de financement sur l'encours de leurs emplois sous forme de crédits à la clientèle ;

un ratio Tier one fixé à un minimum de 9%, qui correspond au rapport entre d'une part, les fonds propres, et d'autre part les différents actifs de la banque. Ce rapport est pondéré en fonction des risques tels que le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Un ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) fixé à 8% : qui correspond au rapport entre d'une part, les fonds propres CET1, et d'autre part les différents actifs de la banque. Ce rapport est pondéré en fonction des risques tels que le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Parallèlement, Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement

¹⁵ Les ratios prudentiels applicables à Wafabail sont les suivants : coefficient de solvabilité, coefficient maximum de division des risques, le ratio Tier one, le ratio CET1 et le ratio prudentiel.

des créances en souffrance. Édité e par Bank Al-Maghrib le 23 décembre 2002 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003, la circulaire n°19/G/2002 est applicable depuis le 30 juin 2003.

Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

Par ailleurs, depuis 2000, les sociétés de financement sont tenues de publier leurs comptes sous le format du Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC) et transmis à Bank Al-Maghrib. Aussi, à compter du 16 juillet 2002, les sociétés de financement sont tenues de publier ces états de synthèse certifiés dans un journal d'annonce légale.

Règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance

Selon la circulaire n°19/G de Bank Al Maghrib, Les créances en souffrance sont réparties en 3 classes :

Les créances pré-douteuses : les loyers des biens donnés en crédit-bail ou en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 90 jours après leur terme ;

Les créances douteuses : les loyers des biens donnés en crédit-bail ou en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 180 jours après leur terme ;

Les créances compromises : les loyers des biens donnés en crédit-bail ou en location avec option d'achat qui demeurent impayés 360 jours après leur terme.

Les créances pré-douteuses, douteuses et compromises doivent donner lieu à la constitution de provisions égales au moins, respectivement, à 20%, 50% et 100% de leurs montants impayés, déduction faite des agios réservés et des garanties.

Les provisions relatives aux créances compromises doivent être constituées au cas par cas.

Celles ayant trait aux créances pré-douteuses et douteuses peuvent être constituées de manière globale.

Dans le cas du crédit-bail et de la location avec option d'achat, la base de calcul des provisions est constituée :

- ✓ des loyers échus impayés, lorsque la créance est considérée comme pré-douteuse ou douteuse ;
- ✓ du total formé par les loyers échus impayés et le capital restant dû, diminué de la valeur marchande du bien, lorsque la créance est classée dans la catégorie des créances compromises.

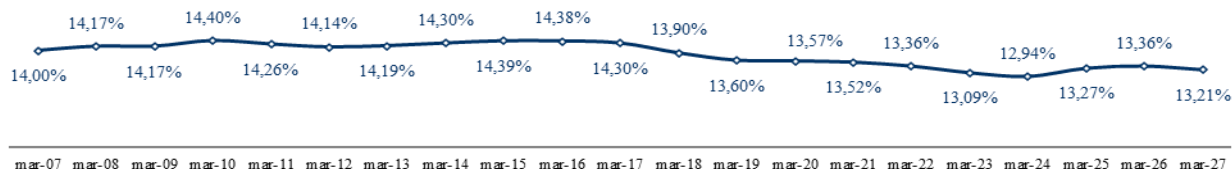
Protection de la clientèle

Les Autorités Monétaires fixent un coût maximum du crédit et définissent un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC). Ce taux est corrigé au 1^{er} avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

Le TMIC comprend, outre les intérêts proprement dits, les frais, commissions et rémunérations liés à l'octroi du crédit, à l'exception de la TVA et des frais de dossier. Le TMIC en vigueur du 1^{er} avril 2026 à fin mars 2027 a été fixé par Bank Al-Maghrib à 13,21%.

Le graphique suivant donne l'évolution du TMIC entre mars 2006 et mars 2026 :

Évolution du TMIC entre mars 2007 et mars 2027



Source : Bank Al Maghrib

Traitement des difficultés

Les sociétés de financement en redressement ne sont pas soumises aux procédures de prévention et de traitement des difficultés de l'entreprise prévues respectivement par les dispositions des titres I et II du livre V de Bank Al-Maghrib qui initie et supervise cette procédure et non le pouvoir judiciaire. Elles sont soumises aux dispositions du chapitre I du titre V de la loi bancaire.

Les sociétés de financement en liquidation sont, pour leur part, régies par le code de commerce sauf en ce qui concerne la nomination des liquidateurs qui relève de la compétence du Gouverneur de Bank Al-Maghrib.

e. Fiscalité

Le crédit-bail bénéficie d'un régime fiscal qui lui est propre, l'ensemble des avantages fiscaux conférés par l'administration fiscale ont permis le développement de ce mode de financement au Maroc.

Ce régime offre :

- la déductibilité des redevances leasing : ces redevances sont comptabilisées comme des charges totalement déductibles du résultat imposable ;
- le montant du financement porte sur le montant hors taxe. La TVA à l'achat est récupérée par la société de leasing.

Il est à noter que :

- ✓ la TVA au taux de 20% acquittée sur les loyers est récupérable selon le statut fiscal du client ;
- ✓ les établissements de crédit-bail étaient soumis à l'IS au taux de 37,0% depuis le 1^{er} janvier 2008 jusqu'à fin 2022 ;
- ✓ au titre de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2023, le taux d'IS appliqué aux établissements de crédit est de 38,50% ;
- ✓ une majoration du taux de l'IS (38,50% en 2024, 39,25% en 2025 et 40% en 2026) est fixée par le CGI comme des taux cibles pour les établissements de crédits à horizon 2026.

En 2007, la loi de finances abolissait le remboursement par l'administration fiscale du crédit de TVA des sociétés de financement. L'article 92 du Code Général des Impôts alinéa 6, stipule que l'exonération concerne uniquement les biens d'investissement inscrits dans un compte d'immobilisation ouvrant droit à déduction et acquis par les entreprises assujetties à la TVA pendant une durée de 24 mois à compter du début d'activité. Par ailleurs, l'article 103 du CGI stipule que le crédit de TVA ne donne pas lieu à un remboursement même partiel pour la TVA ayant grevé une opération non visée par l'article 92.

Compte tenu des caractéristiques du secteur du leasing, cette décision a limité les avantages dont bénéficiait l'activité du leasing.

Dans ce sens, la loi de finances 2008 a, quant à elle, ramené la TVA collectée et décaissée au taux de 20%, visant ainsi à uniformiser les taux applicables en amont et en aval de cette activité. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les sociétés de leasing bénéficient du remboursement du crédit de TVA non imputé né à partir de cette date.

La loi de finances 2010 a quant à elle supprimé l'exonération des droits d'enregistrement dont bénéficiaient les sociétés de leasing concernant les contrats de crédit-bail immobilier.

Dans le cadre de la continuité de la mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre n° 69.19 portant réforme fiscale, la LF 2023 a institué une réforme globale des taux de l'IS pour donner une vision claire du régime de cet impôt selon une méthodologie progressive sur quatre (4) ans.

Ainsi, le paragraphe XXXVII-A de l'article 247 du CGI a fixé les taux de l'IS cibles des établissements de crédit à 40% au titre de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2026.

VII.3.2. Historique du secteur

En 1952, le crédit-bail vit le jour aux Etats-Unis sous la dénomination de leasing, avec la création de la United States Corporation qui s'adonna à la location des biens d'équipement (petites machines, avions...).

Le concept « leasing » a fait l'objet de diverses appellations : « prêt bail », « prêt vente », « location financement », « location amortissement » et enfin « crédit-bail ».

L'appellation adoptée par le législateur français de 1966 et de 1967 a été reprise par les textes marocains, notamment par la note du Ministère des Finances du 1^{er} juillet 1978, la loi bancaire du 6 juillet 1993 et par la loi de finance 1992.

Le recours au leasing a été stimulé par :

- ✓ l'absence de marché de capitaux à moyen terme développé ;
- ✓ l'insuffisance des fonds propres des entreprises ;
- ✓ la dépréciation monétaire ;
- ✓ le besoin de renouvellement au fur et à mesure de la croissance technologique.

Treize ans après son apparition aux USA, et trois ans après son introduction en France, le leasing a vu le jour au Maroc en 1965 avec la création de Maroc-Leasing. À compter de 1972, d'autres sociétés de leasing ont vu le jour, notamment :

- ✓ Inter Leasing ;
- ✓ Wafabail ;
- ✓ Maghrebail ;
- ✓ Diac leasing.

Le secteur du crédit-bail a été marqué par les événements suivants :

En 2008, le secteur du crédit-bail a été marqué par l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée à 20% sur les redevances leasing contre 10% auparavant ;

En 2009, les sociétés Maroc Leasing et Chaabi leasing fusionnent ;

En 2010, le secteur a connu la suppression de l'exonération des droits d'enregistrement pour les biens immobiliers financés par crédit-bail, suivi de la suppression de l'exonération de la TVA sur la valeur résiduelle en 2013 ;

En 2015, le secteur du crédit-bail renoue avec les évolutions positives et réalise une progression de 7,5% en ce qui concerne la production des sociétés de crédit-bail ;

En 2017, deux nouvelles mesures ont été adoptées en matière de TVA sur cession de biens meubles et immeubles :

- ✓ La taxation des cessions de biens meubles à 20% indépendamment de leur durée de conservation et ce, quelle que soit leur date d'acquisition ;

- ✓ Le reversement de la TVA sur cession de biens immeubles est tributaire dorénavant d'une durée de conservation de 10 ans en lieu et place de 5 ans.

En 2019, gestion des risques liés au caractère imprévisible de la durée et des effets de la pandémie du Covid-19 ;

De plus, suite à la décision du comité de veille économique accordant le report des échéances de leasing aux entreprises en difficulté, Wafabail a procédé au report des loyers en faveur des clients qui en ont formulés la demande ;

En effet, Wafabail s'est fortement mobilisée pour le traitement de ces reports d'échéances : renégociation, confection des avenants aux contrats, suivi des avenants signés et de leur conformité, etc.

En 2022, le contexte international a connu des perturbations géopolitiques et macroéconomiques, entraînant les principaux impacts suivants :

- ✓ Augmentation générale des coûts de l'énergie et des intrants en général, avec des répercussions sur l'activité et les marges des entreprises ainsi que la consommation des ménages ;
- ✓ Baisse du PIB agricole en raison de la faible pluviométrie et du PIB non agricole en raison du ralentissement notable de l'économie européenne (principal partenaire économique du Maroc) en 2022, du fait du prolongement des tensions géopolitiques ;
- ✓ Impact de l'instabilité géopolitique et de la hausse des prix sur les entreprises de manière générale (hausse des coûts des intrants, perturbation des marchés de destination, hausse des taux d'intérêts etc.).

Le ralentissement notable de l'économie européenne (principal partenaire économique du Maroc) a poursuivi en 2023 ;

L'économie européenne se redresse (principal partenaire économique du Maroc) progressivement au cours de l'année 2024 ;

L'APSF a accueilli en son sein, au mois d'avril 2024, la société « Scania Finance Maroc » agréée en qualité de société de crédit-bail ;

Une forte dynamique en 2025, marquée par une progression de la production globale (atteignant 23,8 milliards de dirhams selon les données de l'APSF) et une hausse significative du crédit-bail mobilier.

VII.3.3. Aperçu général du secteur

Le crédit-bail est un contrat de location avec promesse de vente par lequel une personne (le locataire) demande à un organisme financier (le crédit bailleur) d'acheter un bien mobilier ou immobilier afin de lui louer pendant une période déterminée.

À la différence du crédit classique, le crédit-bail permet à l'entreprise d'être locataire (le crédit bailleur reste propriétaire) et non pas propriétaire du bien acheté. Depuis son introduction au Maroc, le leasing a renforcé sa présence dans l'équipement d'entreprises privées de toutes les dimensions professionnelles et a été également utilisé pour financer certains investissements publics. Cet essor pourrait être expliqué par les multiples avantages que présente le crédit-bail par rapport à un crédit bancaire classique.

En effet, le crédit-bail présente les avantages, aussi bien pour le crédit bailleur que pour l'entreprise utilisatrice (preneur), suivants :

Pour le crédit bailleur :

La rentabilité est plus importante, du fait de la prise en charge de l'intégralité du risque de financement de l'investissement ;

De plus, le crédit bailleur demeure propriétaire du bien mobilier ou immobilier financé.

Pour le preneur :

Il profitera d'un financement total de l'investissement tandis que le crédit bancaire nécessite un apport partiel ;

Le preneur n'est pas contraint de fournir des sûretés dans la mesure où le crédit bailleur est propriétaire du bien ;

Le preneur pourra avoir un accès rapide au crédit-bail du fait que la réponse à la demande de financement est donnée plus rapidement ;

L'optimisation financière motive également le recours au crédit-bail car ce financement permet de préserver la trésorerie de l'entreprise qui conserve les fonds propres nécessaires au financement des besoins de son exploitation ;

L'avantage fiscal : déductibilité de la totalité de la redevance.

VII.3.4. Principaux intervenants du crédit-bail

Au Maroc, la majorité des banques disposent actuellement d'une filiale de crédit-bail plus ou moins intégrée à leur réseau. Suite à l'extension de l'agrément de SOFAC à l'activité de Leasing en mars 2020, et l'obtention de Scania Finance Maroc¹⁶ de l'agrément de Bank Al-Maghrib pour l'activité Leasing en avril 2023, le nombre de sociétés de leasing au Maroc s'établit à 9 au titre du 30/06/2026 :

	Wafabail, filiale détenue à hauteur de 98,9% par le Groupe Attijariwafa bank a été créée en 1976.
	Maroc Leasing, créée en 1965, est détenue majoritairement par la Banque Populaire. Elle a été introduite en bourse en 1997.
	Créée en 1972, Maghrebail finance en leasing des équipements et des biens immobiliers à usage professionnel destinés à tous les secteurs d'activité. Elle est détenue majoritairement par Bank Of Africa.
	Créée en 1981, Saham leasing (filiale du Groupe Saham bank), anciennement connu sur le nom de « Sogelease » est détenue majoritairement par Saham bank.
	Créée en 1986, BMCi Leasing est filiale de la BMCi à hauteur de 87%.
	Crédit du Maroc Leasing et Factoring est une filiale commune entre Crédit du Maroc et Crédit Agricole Leasing depuis 2006.
	CAM Leasing est la filiale du Groupe Crédit Agricole dédiée au crédit-bail. Elle se positionne sur une offre dédiée aux clients suivants : agriculteurs, agro-industriels, professionnels et entreprises de différents secteurs d'activité.
	SOFAC est une filiale de CIH Bank (66,30% du capital) et de Barid Al Maghrib (33,55% du capital)
	Filiale du groupe SCANIA, Scania Finance Maroc se spécialise dans le crédit-bail, la location simple et l'octroi de crédits à la consommation pour le financement de voitures des marques du groupe.

Source : Sites Internet et comptes annuels

¹⁶ Les données de Scania Finance Maroc ne sont pas incluses dans les statistiques 2024 communiquées par l'APSF

VII.3.5. Catégorie de produits

Le crédit-bail est destiné aux entreprises et aux particuliers professionnels, qu'il s'agisse de biens mobiliers ou immobiliers.

a. Le crédit-bail mobilier

Le crédit-bail mobilier est une technique de financement située entre la location et l'achat, permettant ainsi le financement de biens mobiliers pour les entreprises. En effet, une société qui ne dispose pas des fonds nécessaires pour acheter les biens dont elle a besoin, pourrait avoir recours au crédit-bail. Ainsi, la société de crédit-bail loue le bien durant une certaine période à la société, à l'issue de laquelle l'entreprise pourra l'acheter à une valeur résiduelle prédéterminée.

Le crédit-bail mobilier finance les investissements en matériels, outillages et biens d'équipements suivants :

- ✓ Unités de production et équipements industriels ;
- ✓ Véhicules utilitaires et de tourisme ;
- ✓ Ordinateur et systèmes informatiques ;
- ✓ Mobiliers et matériels de bureau ;
- ✓ Systèmes téléphoniques ;
- ✓ Matériel médical ;
- ✓ Matériel de transport et de manutention : véhicule, autobus, camions, et remorques ;
- ✓ etc.

b. Le crédit-bail immobilier

Le crédit-bail immobilier a été créé afin de pouvoir financer l'achat ou la construction de biens immeubles. La société de crédit-bail (le crédit-bailleur) s'engage à acheter ou à faire construire un immeuble à usage professionnel, tels que des bureaux, des usines, et en fournir la possession par un bail de longue durée à son contractant. Pendant toute la durée, le crédit-bailleur reste propriétaire du bâtiment, l'entreprise qui l'utilise n'étant que la locataire des biens qu'elle a fait acheter ou construire. Le crédit-bailleur n'est pas responsable des actes commis par le crédit-preneur.

En ce qui concerne la durée du bail, elle est souvent de dix ans. Le loyer est composé d'une fraction du capital investi par la société de financement, de l'intérêt courant sur ce capital et d'une marge de bénéfice.

VII.4. PERFORMANCES DU SECTEUR DU CREDIT-BAIL

VII.4.1. Les encours nets¹⁷

a. Encours financier par type de segment

L'évolution des encours des sociétés de crédit-bail sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

En Mdh		2023	2024	2025	Var 24/23	Var 25/24
Crédit-bail Mobilier		36 613	39 690	45 825	8,4%	15,5%
	En % du total	68,9%	71,0%	74,0%		
Crédit-bail Immobilier		16 507	16 242	16 127	-1,6%	-0,7%
	En % du total	31,1%	29,0%	26,0%		
Total		53 120	55 932	61 953	5,3%	10,8%

Source : APSF

¹⁷ Il s'agit des encours financiers

En 2025, l'encours des sociétés de crédit-bail a enregistré une hausse de 10,8% et a atteint 61 953 Mdh (contre 55 932 Mdh un an auparavant).

Cette évolution est générée principalement par une hausse du crédit-bail mobilier de 15,5%.

Le crédit-bail mobilier et immobilier représente respectivement 74% et 26% de la part de l'encours global.

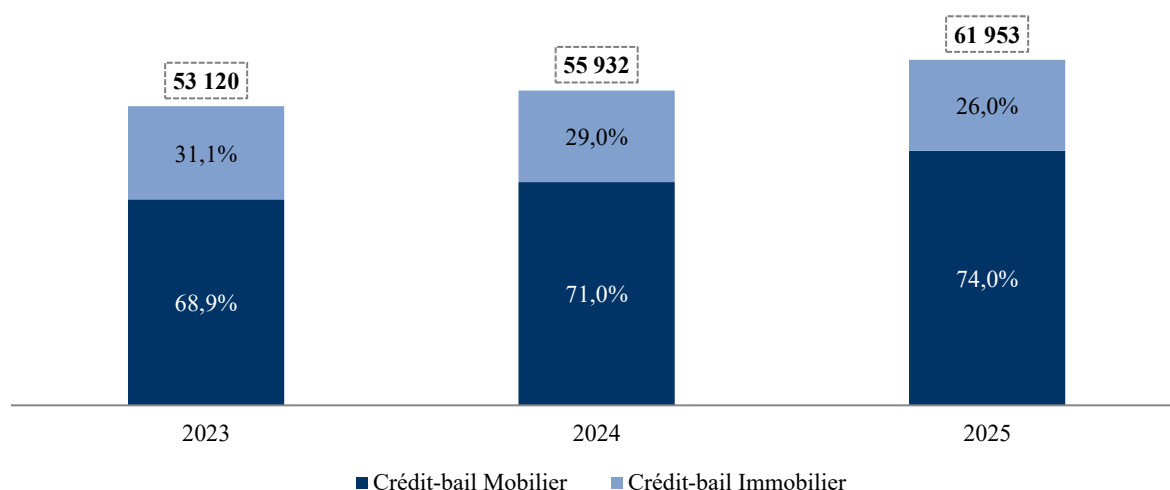
En 2024, l'encours des sociétés de crédit-bail a enregistré une hausse de 5,3% et a atteint 55 932 Mdh (contre 53 120 Mdh un an auparavant).

Cette évolution est générée principalement par une hausse du crédit-bail mobilier de 8,4%.

Le crédit-bail mobilier et immobilier représente respectivement 71,0% et 29,0% de la part de l'encours global.

Le graphique suivant présente la ventilation de l'encours global des sociétés de crédit-bail entre crédit-bail mobilier et immobilier ainsi que son évolution sur les 3 derniers exercices :

Évolution de l'encours total sur la période 2023-2025 (en Mdh)



Source : APSF

Au terme de l'exercice 2025, la part du crédit-bail immobilier dans l'encours global des sociétés de crédit-bail a baissé, pour atteindre 26,0% en 2025 vs 29,0% en 2024.

Le crédit-bail mobilier représente 74,0% de l'encours global des sociétés de crédit-bail en 2025 vs 71,0% en 2024.

b. Encours financier¹⁸ par opérateur

L'évolution de l'encours financier par opérateur, sur les trois derniers exercices, se présente comme suit :

En Mdh	2023	2024	2025	Var 24/23	Var 25/24
Maroc Leasing	12 703	12 880	13 766	1,4%	6,9%
Dont CBM	8 014	8 385	9 534	6,0%	13,7%
Dont CBI	4 689	4 495	4 232	2,7%	-5,9%
Maghrebail	12 563	12 769	13 659	1,6%	7,0%
Dont CBM	7 816	8 209	9 035	6,9%	10,1%

¹⁸ L'encours financier est calculé sur la base d'une comptabilité financière, où le contrat de leasing est traité comme étant une opération de crédit. Ce traitement reflète fidèlement la réalité économique des opérations de leasing et répond aux contraintes de pilotage du business.

	<i>Dont CBI</i>	4 747	4 560	4 624	-1,5%	1,4%
Wafabail		12 809	12 497	13 174	-2,4%	5,4%
	<i>Dont CBM</i>	9 503	9 456	10 371	5,2%	9,7%
	<i>Dont CBI</i>	3 306	3 042	2 802	-7,4%	-7,9%
Saham Leasing		7 059	7 050	7 393	-0,1%	4,9%
	<i>Dont CBM</i>	5 260	5 319	5 757	5,5%	8,2%
	<i>Dont CBI</i>	1 799	1 731	1 636	-11,8%	-5,5%
BMCI Leasing		4 231	4 347	3 859	2,7%	-11,2%
	<i>Dont CBM</i>	3 123	3 262	2 835	13,2%	-13,1%
	<i>Dont CBI</i>	1 109	1 085	1 023	-5,4%	-5,7%
CDM Leasing		1 611	2 612	3 716	62,2%	42,2%
	<i>Dont CBM</i>	1 254	2 087	3 010	8,7%	44,2%
	<i>Dont CBI</i>	357	525	706	-5,7%	34,5%
SOFAC		1 067	2 118	3 365	98,5%	58,9%
	<i>Dont CBM</i>	757	1 668	2 650	66,5%	58,9%
	<i>Dont CBI</i>	310	450	715	45,4%	58,8%
CAM Leasing		1 076	1 658	2 448	54,1%	47,6%
	<i>Dont CBM</i>	886	1 305	2 059	44,1%	57,8%
	<i>Dont CBI</i>	190	353	389	>100,0%	10,0%
SCANIA		-	-	574	Ns	Ns
	<i>Dont CBM</i>	-	-	573,93	Ns	Ns
	<i>Dont CBI</i>	-	-	-	Ns	Ns
Total		53 120	55 932	61 953	5,3%	10,8%

Source : APSF

Les parts de marché des différents opérateurs, sur les trois dernières années, se présentent comme suit :

En Mdh		2023	2024	2025	Var 24/23	Var 25/24
Maroc Leasing		23,9%	23,0%	22,2%	-0,9 pts	-0,8 pts
	Dont CBM	15,1%	15,0%	15,4%	-0,1 pts	0,4 pts
	Dont CBI	8,8%	8,0%	6,8%	-0,8 pts	-1,2 pts
Maghrebail		23,7%	22,8%	22,0%	-0,8 pts	-0,8 pts
	Dont CBM	14,7%	14,7%	14,6%	0,0 pts	-0,1 pts
	Dont CBI	8,9%	8,2%	7,5%	-0,8 pts	-0,7 pts
Wafabail		24,1%	22,3%	21,3%	-1,8 pts	-1,1 pts
	Dont CBM	17,9%	16,9%	16,7%	-1,0 pts	-0,2 pts
	Dont CBI	6,2%	5,4%	4,5%	-0,8 pts	-0,9 pts
Saham Leasing		13,3%	12,6%	11,9%	-0,7 pts	-0,7 pts
	Dont CBM	9,9%	9,5%	9,3%	-0,4 pts	-0,2 pts
	Dont CBI	3,4%	3,1%	2,6%	-0,3 pts	-0,5 pts
BMCI Leasing		8,0%	7,8%	6,2%	-0,2 pts	-1,5 pts
	Dont CBM	5,9%	5,8%	4,6%	0,0 pts	-1,3 pts
	Dont CBI	2,1%	1,9%	1,7%	-0,1 pts	-0,3 pts
CDM Leasing		3,0%	4,7%	6,0%	1,6 pts	1,3 pts
	Dont CBM	2,4%	3,7%	4,9%	1,4 pts	1,1 pts
	Dont CBI	0,7%	0,9%	1,1%	0,3 pts	0,2 pts
SOFAC		2,0%	3,8%	5,4%	1,8 pts	1,6 pts
	Dont CBM	1,4%	3,0%	4,3%	1,6 pts	1,3 pts

	<i>Dont CBI</i>	0,6%	0,8%	1,2%	0,2 pts	0,3 pts
CAM Leasing		2,0%	3,0%	4,0%	0,9 pts	1,0 pts
	<i>Dont CBM</i>	1,7%	2,3%	3,3%	0,7 pts	1,0 pts
	<i>Dont CBI</i>	0,4%	0,6%	0,6%	0,3 pts	0,0 pts
SCANIA		0,0%	0,0%	0,9%	0,0 pts	0,9 pts
	<i>Dont CBM</i>	0,0%	0,0%	0,9%	0,0 pts	0,9 pts
	<i>Dont CBI</i>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0 pts	0,0 pts
Total		100,0%	100,0%	100,0%	0,0 pts	0,0 pts

Source : APSF

En 2025, la part de marché en termes d'encours de Wafabail a enregistré une baisse de 1,1 pts pour s'établir à 21,3%. Malgré une production en forte hausse (+31,5%), la croissance de l'encours (+5,4%) demeure inférieure à celle du marché, entraînant un recul de la part de marché en encours (-1,1 pts), tant sur le CBI que sur le CBM.

La part de marché de Maroc Leasing a enregistré quant à elle une baisse de 0,8 pts en 2025, soit 22,2%. Cette baisse s'explique principalement par la baisse de sa part de marché sur le CBI (1,2 pts).

La part de marché de Maghrebail a enregistré une baisse de 0,8 pts pour s'établir à 22,0% en 2025.

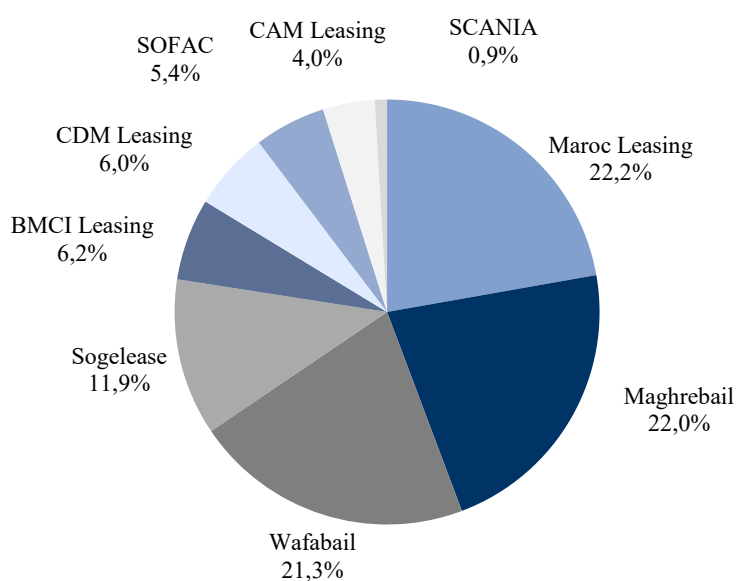
En 2024, la part de marché en termes d'encours de Wafabail a enregistré une baisse de 1,8 pts pour s'établir à 22,3%. Cette baisse s'explique la baisse de l'encours financier à fin décembre 2024 (-2,4%) suite à la baisse de la production (-14,4%).

La part de marché de Maroc Leasing a enregistré quant à elle une baisse de 0,9 pts en 2024, soit 23,0%. Cette baisse s'explique principalement par la baisse de sa part de marché sur le CBI (0,8 pts).

La part de marché de Maghrebail a enregistré une baisse de 0,8 pts pour s'établir à 22,8% en 2024.

La répartition de l'encours financier par opérateur, au titre de l'exercice 2025, se présente comme suit :

Répartition de l'encours financier par opérateur (2025)



Source : APSF

En termes d'encours, les principaux acteurs du crédit-bail au Maroc sont Wafabail, Maghrebail et Maroc Leasing. Ces établissements représentent, à eux seuls, 65,5% de l'encours global du secteur au terme de l'exercice 2025.

c. Encours comptable net par opérateur

L'évolution de l'encours comptable net par opérateur, sur les trois derniers exercices, se présente comme suit :

En Mdh	2023	2024	2025	Var 24/23	Var 25/24
MAROC LEASING	12 688	12 933	13 906	1,9%	7,5%
MAGHREBAIL	12 807	12 993	13 856	1,5%	6,6%
WAFABAIL	12 529	12 260	13 062	-2,1%	6,5%
SAHAM LEASING	7 078	7 065	7 487	-0,2%	6,0%
BMCI LEASING	4 843	4 836	4 230	-0,1%	-12,5%
CDM LEASING	1 674	2 591	3 791	54,8%	46,3%
CAM LEASING	1 230	1 889	3 198	53,6%	69,3%
SOFAC	965	1 546	2 900	60,1%	87,6%
SCANIA	-	-	511	N.S	N.S
Total	53 814	56 112	62 942	4,3%	12,2%

Source : APSF

Au titre de l'exercice 2025, l'encours comptable net du secteur s'établit à 62,9 milliards de dh, en hausse de 12,2% par rapport à 2024.

Au titre de l'exercice 2024, l'encours comptable net du secteur s'établit à 56,1 milliards de dh, en hausse de 4,3% par rapport à 2023.

Les parts de marché des différents opérateurs, sur les trois dernières années, se présentent comme suit :

En Mdh	2023	2024	2025	Var 24/23	Var 25/24
Maroc Leasing	23,6%	23,0%	22,1%	-0,5 pts	-1,0 pts
Maghrebail	23,8%	23,2%	22,0%	-0,6 pts	-1,1 pts
Wafabail	23,3%	21,8%	20,8%	-1,4 pts	-1,1 pts
Saham Leasing	13,2%	12,6%	11,9%	-0,6 pts	-0,7 pts
CDM Leasing	9,0%	8,6%	6,7%	-0,4 pts	-1,9 pts
BMCI Leasing	3,1%	4,6%	6,0%	1,5 pts	1,4 pts
CAM Leasing	2,3%	3,4%	5,1%	1,1 pts	1,7 pts
SOFAC	1,8%	2,8%	4,6%	1,0 pts	1,9 pts
SCANIA	0,0%	0,0%	0,8%	0,0 pts	0,8 pts
Total	52,6%	53,8%	55,1%	1,2 pts	1,3 pts

Source : APSF

En 2025, la part de marché en termes d'encours comptable de Wafabail a enregistré une baisse de -1,1 pts pour s'établir à 20,8% contre 21,8% en 2024. Cette baisse est liée à la baisse de l'encours comptable par rapport au secteur.

La part de marché de Maghrebail a enregistré une baisse pour s'établir à 22,0% en 2025. Cette baisse est de l'ordre de 1,1 pts.

La part de marché de Maroc Leasing a enregistré quant à elle une baisse de 1,0 pts, soit 22,1% en 2025.

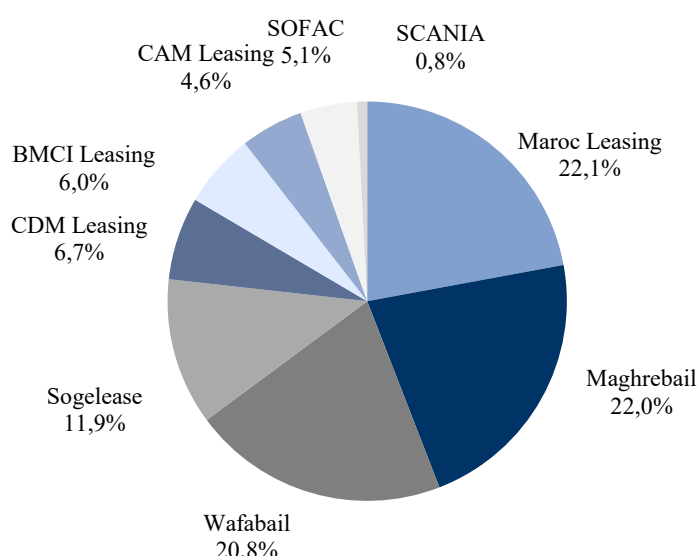
En 2024, la part de marché en termes d'encours comptable de Wafabail a enregistré une baisse de 1,4 pts pour s'établir à 21,8% contre 23,3% en 2023. Cette baisse est liée à la baisse de l'encours comptable à fin décembre 2024 (-2,1%) suite à la baisse de la production (-14,4%).

La part de marché de Maghrebail a enregistré une baisse pour s'établir à 23,2% en 2024. Cette baisse est de l'ordre de 0,6 pts.

La part de marché de Maroc Leasing a enregistré quant à elle une baisse de 0,5 pts, soit 23,0% en 2024.

La répartition de l'encours comptable par opérateur, au titre de l'année 2025, se présente comme suit :

Répartition de l'encours comptable par opérateur (2025)



Source : APSF

En termes d'encours, les principaux acteurs du crédit-bail au Maroc sont Wafabail, Maghrebail et Maroc Leasing. Ces établissements représentent, à eux seuls, 64,9% de l'encours comptable du secteur au terme de l'exercice 2025.

d. Créances en souffrance et taux de provisionnement

En Mdh	2022	2023	2024	2024 ¹⁹	2025 ²⁰	Var 23/22	Var 24/23	Var 25/24 PF
Créances en souffrance	6 272	6 859	7 099	6 036	5 956	9,4%	3,5%	-1,3%
Taux des CES*	11,6%	11,3%	11,0%	13,3%	12,3%	-0,3 pts	-0,3 pts	-1,0 pts
Taux de provisionnement**	66,7%	65,9%	65,1%	69,7%	74,0%	-0,7 pts	-0,8 pts	4,3 pts

Source : APSF - * Créances en souffrance brutes rapportées à l'encours comptable **Provisions brutes sur créances en souffrance rapportées aux créances en souffrances brutes

Revue 2024-2025

Au terme de l'exercice 2025, les créances en souffrance ont enregistré une légère baisse de 1,3% par rapport à 2024 pour s'établir à 5 956 Mdh. Le taux des créances en souffrance s'établit à 12,3% (en baisse de 1,0 pts par rapport à fin 2024) et le taux de provisionnement à 74,0% (en hausse de 4,3 pts par rapport à fin 2024).

Revue 2023-2024

Au terme de l'exercice 2024, les créances en souffrance ont enregistré une hausse de 3,5% par rapport à 2023 pour s'établir à 7 099 Mdh. Le taux des créances en souffrance s'établit à 11,0% (en baisse de 0,3 pts par rapport à fin 2023) et le taux de provisionnement à 65,1% (en baisse de 0,8 pts par rapport à fin 2023).

Revue 2022-2023

¹⁹ Ces données sont présentées à titre indicatif dans le cadre de la revue 2024-2025 et concernent exclusivement Wafabail, Maroc Leasing, Maghrebail et Saham Leasing.

²⁰ À la date d'enregistrement du Document de Référence, ces données sont disponibles que pour Wafabail, Maroc Leasing, Maghrebail et Saham Leasing.

Au terme de l'exercice 2023, les créances en souffrance ont enregistré une hausse de 9,4% par rapport à 2022 pour s'établir à 6 859 Mdh. Le taux des créances en souffrance s'établit à 11,3% (en baisse de 0,3 pts par rapport à fin 2022) et le taux de provisionnement à 65,9% (en baisse de 0,7 pts par rapport à fin 2022).

VII.4.2. La production

a. Production par segment

L'évolution de la production des sociétés de crédit-bail sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

En Mdh		2023	2024	2025	Var 24/23	Var 25/24
Crédit-bail mobilier		15 139	16 254	20 870	7,4%	28,4%
	En % du total	83,1%	85,5%	87,6%	2,4 pts	2,2 pts
Crédit-bail immobilier		3 079	2 763	2 947	-10,3%	6,7%
	En % du total	16,9%	14,5%	12,4%	-2,4 pts	-2,2 pts
Total		18 219	19 017	23 817	4,4%	25,2%

Source : APSF

Au titre de l'exercice 2025, la production des sociétés de crédit-bail s'est établie à 23 817 Mdh vs 19 017 Mdh un an auparavant, soit une hausse de 25,2%. Cette hausse s'explique principalement par la hausse de la production du crédit-bail mobilier de 28,4% en 2025.

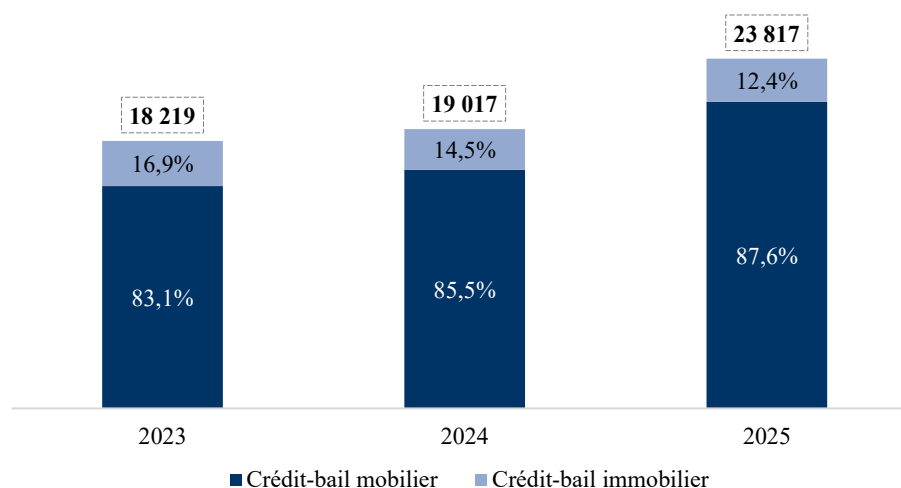
Les proportions du CBM et du CBI s'établissent respectivement à 87,6% et 12,4% de la production en 2025 contre 85,5% et 14,5% de la production en 2024.

Au titre de l'exercice 2024, la production des sociétés de crédit-bail s'est établie à 19 017 Mdh vs 18 219 Mdh un an auparavant, soit une hausse de 4,4%. Cette hausse s'explique principalement par la hausse de la production du crédit-bail mobilier de 7,4% en 2024.

Les proportions du CBM et du CBI s'établissent respectivement à 85,5% et 14,5% de la production en 2024 contre 83,1% et 16,9% de la production en 2023.

Le graphique suivant présente la ventilation de la production globale des sociétés de crédit-bail entre crédit-bail mobilier et crédit-bail immobilier ainsi que son évolution sur les 3 derniers exercices :

Évolution de la production totale sur la période 2023-2025 (en Mdh)



Source : APSF

En 2025, la part du crédit-bail mobilier dans la production globale des sociétés de crédit-bail a enregistré une hausse de 2,2 pts, pour s'établir à 87,6% en 2025 vs 85,5% en 2024.

La part du CBI s'établit à 12,4% en 2025 vs. 14,5% en 2024, soit une baisse de 2,2 pts sur la même période.

En 2024, la part du crédit-bail mobilier dans la production globale des sociétés de crédit-bail a enregistré une hausse de 2,4 pts, pour s'établir à 85,5% en 2024 vs 83,1% en 2023.

La part du CBI s'établit à 14,5% en 2024 vs. 16,9% en 2023, soit une baisse de 2,4 pts sur la même période.

b. Le crédit-bail mobilier (CBM)

La production par type d'équipement

La répartition de la production de CBM des sociétés de crédit-bail par type d'équipement, sur la période 2023-2025, se présente comme suit :

En Mdh	2023	en %	2024	en %	2025	en %	Var 24/23	Var 25/24
Véhicules utilitaires	3 889	25,7%	4 808	29,6%	7 770	37,2%	23,6%	61,6%
Machines et équipements industriels	4 034	26,6%	4 204	25,9%	3 934	18,9%	4,2%	-6,4%
Voitures de tourisme	2 916	19,3%	3 017	18,6%	3 267	15,7%	3,5%	8,3%
Bâtiment et travaux publics	1 675	11,1%	2 070	12,7%	3 130	15,0%	23,6%	51,2%
Ordinateurs et matériel de bureau	677	4,5%	448	2,8%	397	1,9%	-33,9%	-11,5%
Divers	1 948	12,9%	1 706	10,5%	2 372	11,4%	-12,4%	39,0%
Total	15 139	100,0%	16 254	100,0%	20 870	100,0%	7,4%	28,4%

Source : APSF

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail mobilier concerne majoritairement les véhicules utilitaires, les machines et les équipements industriels, les voitures de tourisme et les travaux publics et bâtiments.

Les crédits pour les véhicules utilitaires ont atteint 7 770 Mdh en 2025, en hausse de 61,6% sur la période 2024-2025, contre une hausse moins importante 23,6% sur la période 2023-2024. Leur part dans la production de crédit-bail mobilier s'est inscrite en hausse sur la période, s'établissant ainsi à 37,2% en 2025 vs 29,6% en 2024.

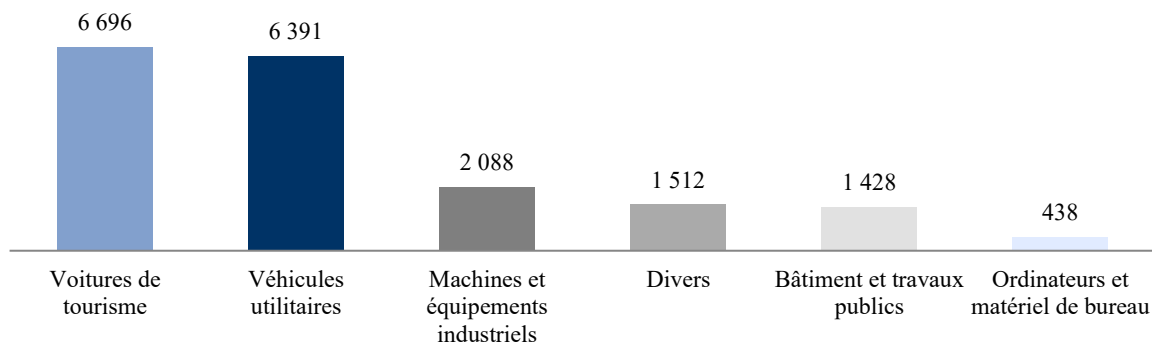
La part des machines et équipements industriels dans la production totale des CBM enregistre une baisse en 2025 s'établissant à 18,9% vs 25,9% en 2024. En effet, les crédits pour les machines et équipements industriels ont enregistré une baisse de 6,4% sur la période 2024-2025, s'établissant en 2025 à 3 934 Mdh contre 4 204 Mdh en 2024.

Au cours de l'exercice 2025, les crédits pour les voitures de tourisme affichent une hausse de 8,3% s'établissant ainsi à 3 267 Mdh. En 2025, la proportion des crédits pour les voitures de tourisme par rapport à la production totale des CBM s'est établie à 15,7%, enregistrant une baisse de 2,9 pts par rapport à 2024.

Les crédits relatifs au secteur BTP se sont établis à 3 130 Mdh en 2025 contre 2 070 Mdh en 2024, enregistrant ainsi une hausse de 51,2% par rapport à 2024. En 2025, la part des crédits relatifs au secteur BTP dans la production totale a connu une hausse, s'établissant ainsi à 15,0% vs 12,7% en 2024.

Le graphique suivant présente la répartition des dossiers des sociétés de crédit-bail par type d'équipements en 2025 :

Répartition des dossiers de crédit-bail mobilier par type d'équipement (2025)



Source : APSF

Au terme de l'exercice 2025, le nombre de dossiers accordés pour les voitures de tourisme et les véhicules utilitaires s'établit respectivement à 6 696 et 6 391 dossiers soit 36,1% et 34,4% du nombre total de dossiers de crédit-bail mobilier traités.

La production par secteur d'activité

L'évolution de la production de crédit-bail mobilier par secteur d'activité sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

En Mdh	2023	en %	2024	en %	2025	en %	Var 24/23	Var 25/24
Transports-communications	3 240	21,4%	3 047	18,7%	4 853	23,3%	-6,0%	59,3%
Constructions	2 667	17,6%	3 142	19,3%	4 831	23,1%	17,8%	53,7%
Commerce, réparation automobile	1 984	13,1%	1 866	11,5%	2 028	9,7%	-6,0%	8,7%
Industrie Alimentaires	814	5,4%	803	4,9%	1 413	6,8%	-1,4%	75,9%
Industries diverses	1 017	6,7%	1 575	9,7%	1 293	6,2%	54,9%	-17,9%
IMME	310	2,0%	323	2,0%	600	2,9%	4,1%	85,8%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	138	0,9%	462	2,8%	540	2,6%	>100%	16,9%
Industrie Extractives	221	1,5%	294	1,8%	432	2,1%	33,1%	46,7%
Agriculture	230	1,5%	274	1,7%	357	1,7%	19,2%	30,3%
Industries chimiques et parachimiques	403	2,7%	385	2,4%	309	1,5%	-4,4%	-19,7%
Hôtels et restaurants	167	1,1%	181	1,1%	183	0,9%	8,7%	1,3%
Activités financières	430	2,8%	245	1,5%	182	0,9%	-43,0%	-25,8%
Industries textile, de l'habillement et du cuir	185	1,2%	163	1,0%	152	0,7%	-12,1%	-6,4%
Administrations publiques	25	0,2%	27	0,2%	66	0,3%	9,1%	>100%
Pêche, Aquaculture	19	0,1%	18	0,1%	58	0,3%	-9,0%	>100%
Autres services	3 289	21,7%	3 448	21,2%	3 573	17,1%	4,8%	3,6%
Total	15 139	100,0%	16 254	100,0%	20 870	100,0%	7,4%	7,9%

Source : APSF

Le crédit-bail mobilier concerne principalement les secteurs des Transports-communications, Constructions, Autres services, ainsi que Commerce et réparation automobile.

En 2025, les crédits se rapportant au secteur « Transports-communications » ont augmenté pour s'établir à 4 853 Mdh contre 3 047 Mdh en 2024. En 2025, ce secteur représente 23,3% de la production totale contre 18,7% en 2024.

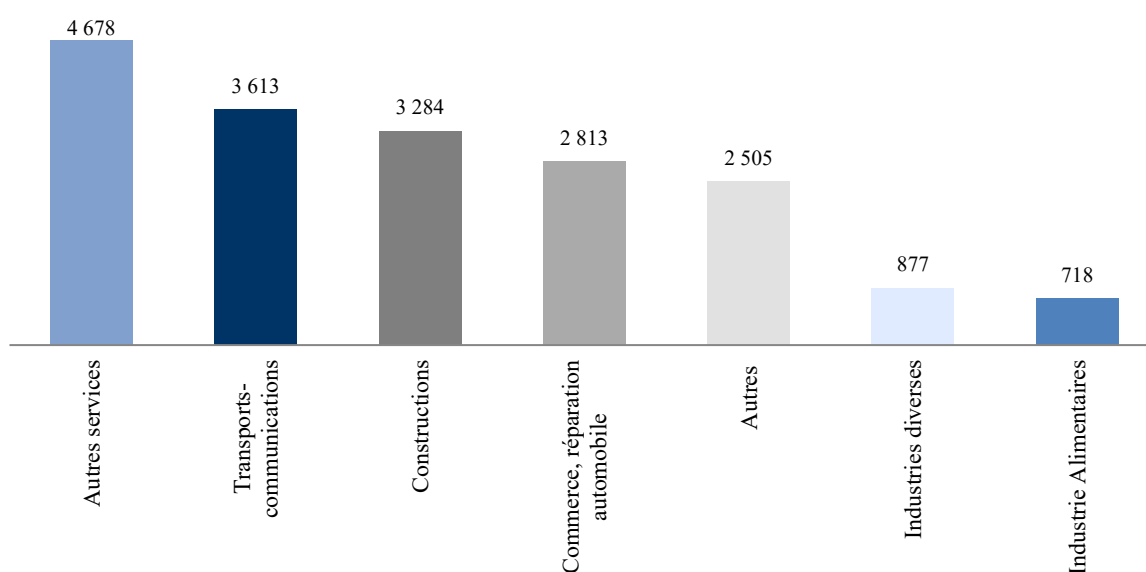
En 2025, les crédits se rapportant au secteur « Constructions » ont enregistré une hausse de 53,7% pour s'établir 4 831 Mdh, représentant ainsi 23,1% de la production totale en 2025 contre 19,3% en 2024.

Les crédits alloués au secteur des « autres services » qui englobe les secteurs informatique, bureautique, services et divers, ont enregistré une hausse de 3,6% en 2025 pour s'établir à 3 573 Mdh en 2025, représentant ainsi 17,1% de la production vs 21,2% en 2024.

Le secteur « Commerce, réparation automobile » enregistre une hausse de 8,7% s'établissant ainsi à 2 028 Mdh et représentant 9,7% de la production totale en 2025.

La répartition des dossiers de crédit-bail mobilier par secteur, au titre de l'exercice 2025, se présente comme suit :

Répartition des dossiers de crédit-bail mobilier par secteur (2025)



Source : APSF

En 2025, le nombre de dossiers accordés pour le secteur « Autres services » s'établit 4 677 dossiers, soit 25,3% du total des dossiers accordés en 2025 contre 26,2% du total des dossiers accordés en 2024.

Le nombre de dossiers accordés pour le secteur « transports-communications » s'établit à 3 613 dossiers et représentent 19,5% du nombre de dossiers de crédit-bail mobilier.

Le nombre de dossiers accordés pour le secteur « Constructions » s'établit à 3 284 dossiers, soit 17,8% du total des dossiers accordés.

Le nombre de dossiers accordés pour le secteur « Commerce, réparation automobile » s'établit à 2 813 dossiers, soit 15,2% du total des dossiers accordés.

Les « Autres » regroupant les autres secteurs non affichés dans le graphe ci-dessus représentent 13,6% du total des dossiers accordés.

La production par période contractuelle

L'évolution de la production de CBM en fonction de la période contractuelle, sur les 3 derniers exercices, se présente comme suit :

En Mdh	2023	2024	2025	Var 24/23	Var 25/24
Jusque et y compris 2 ans	244	239	255	-2,1%	6,8%
Supérieur à 2 ans et jusque et y compris 5 ans	11 744	13 474	17 113	14,7%	27,0%

Plus que 5 ans	3 151	2 541	3 501	-19,4%	37,8%
Total	15 139	16 254	20 870	7,4%	28,4%

Source : APSF

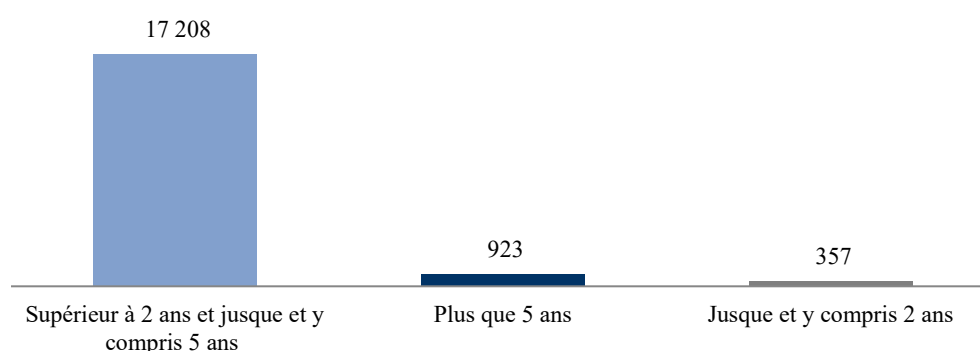
En 2025, les contrats « Plus de 2 ans et jusque et y compris 5 ans » ont enregistré une hausse de 27,0% pour s'établir à 17 113 Mdh vs 13 474 Mdh en 2024.

Concernant les contrats de plus de 5 ans, la production a atteint 3 501 Mdh en 2025 vs 2 541 Mdh en 2024, soit une hausse de 37,8%.

Concernant les contrats « Jusque et y compris 2 ans », la production a augmenté de 6,8% pour s'établir à 255 Mdh contre 239 Mdh en 2024.

Le graphique ci-après donne la répartition des dossiers crédit-bail mobilier par période contractuelle au terme de l'année 2025 :

Répartition des dossiers CBM par période contractuelle (2025)



Source : APSF

En 2025, 82,0% des dossiers traités (17 208 dossiers) sont des contrats d'une durée « supérieur à 2 ans jusque et y compris 5 ans ».

c. Le crédit-bail immobilier (CBI)

La production par type d'immeubles

La répartition de la production de CBI des sociétés de crédit-bail par type d'immeubles, sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

En Mdh	2023	en %	2024	en %	2025	en %	Var 24/23	Var 25/24
Immeuble de bureau	829	26,9%	758	27,4%	981	33,3%	-8,5%	29,4%
Immeubles industriels	875	28,4%	597	21,6%	838	28,4%	-31,7%	40,3%
Divers	814	26,4%	835	30,2%	691	23,5%	2,6%	-17,2%
Magasins	408	13,2%	523	18,9%	386	13,1%	28,3%	-26,1%
Hôtel et loisirs	154	5,0%	50	1,8%	51	1,7%	-67,6%	1,5%
Total	3 079	100,0%	2 763	100,0%	2 947	100,0%	-10,3%	6,7%

Source : APSF

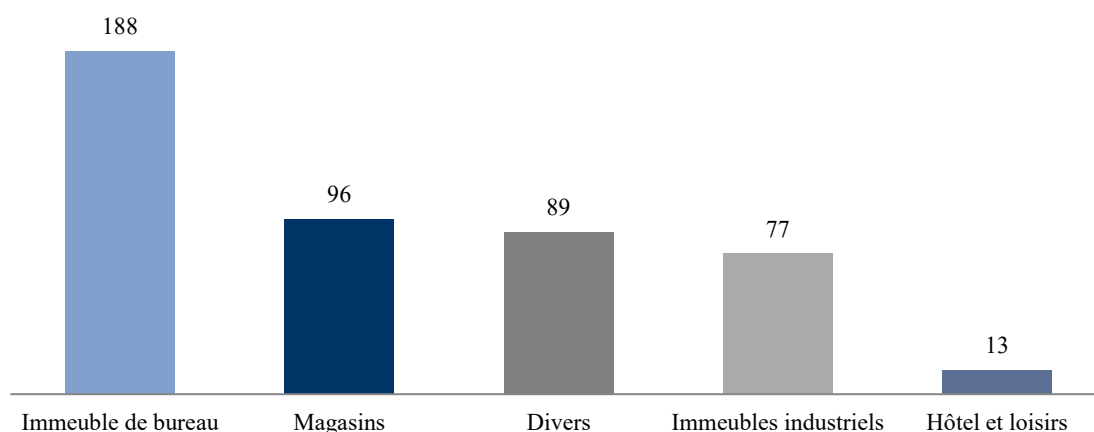
En 2025, le crédit-bail immobilier concerne majoritairement les crédits octroyés pour les immeubles de bureau, les immeubles industriels, la catégorie « divers », et les magasins.

Au cours de l'exercice 2025, le crédit-bail immobilier a augmenté de 6,7%. Cette tendance est principalement due à l'effet combiné de :

- la hausse de la production des crédits relatifs aux immeubles industriels de 40,3% en 2025 s'établissant ainsi à 838 Mdh en 2025 contre 597 Mdh 2024 ;
- la hausse de la production des crédits pour les immeubles de bureau de 29,4% en 2025 pour s'établir à 981 Mdh en 2025 contre 758 Mdh en 2024 ;
- la baisse de la production relative aux magasins de 26,1% pour s'établir à 386 Mdh en 2025 contre 523 Mdh en 2024 ;
- la baisse de la catégorie « Divers » de 17,2% en 2025 pour s'établir à 691 Mdh en 2025 contre 835 Mdh en 2024.

Le graphique suivant présente la répartition des dossiers de CBI des sociétés de crédit-bail par type d'immeubles en 2025 :

Répartition des dossiers de CBI par type d'immeubles (2025)



Source : APSF

En 2025, les dossiers des crédits pour les immeubles de bureau et les magasins représentent près de 61,3% des dossiers de crédit-bail immobilier traités.

La production par période contractuelle

L'évolution de la production de CBI en fonction de la période contractuelle, sur les 3 derniers exercices, se présente comme suit :

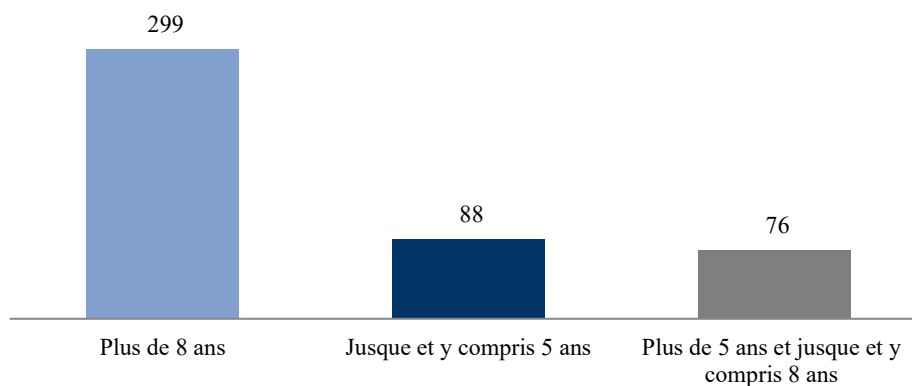
En Mdh	2023	2024	2025	Var 24/23	Var 25/24
Jusque et y compris 5 ans	193	144	207	-25,4%	43,5%
Plus de 5 ans et jusque et y compris 8 ans	430	603	243	40,2%	-59,6%
Plus de 8 ans	2 457	2 016	2 497	-17,9%	23,9%
Total	3 080	2 763	2 947	-10,3%	6,7%

Source : APSF

En 2025, la production des contrats « Jusque et y compris 5 ans » a connu une hausse de 43,5% pour s'établir à 207 Mdh en 2025 vs. 144 Mdh en 2024. Durant la même période, les crédits de « plus de 8 ans » ont enregistré une hausse de 23,9% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 2 497 Mdh contre 2 016 Mdh en 2024.

Le graphique ci-après donne la répartition des dossiers crédit-bail immobilier par période contractuelle en 2025 :

Répartition des dossiers CBI par période contractuelle (2025)



Source : APSF

Au titre de l'exercice 2025, les dossiers d'une durée supérieure à 8 ans représentent 64,6% des dossiers traités (463 dossiers).

La production par opérateur

L'évolution de la production par opérateur sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

En Mdh	2023	2024	2025	Var 24/23	Var 25/24
Maghrebail	3 891	3 963	4 997	1,8%	26,1%
Dont CBM	3 211	3 310	3 924	3,1%	18,5%
Dont CBI	680	653	1 073	-4,0%	64,4%
Wafabail	4 271	3 657	4 809	-14,4%	31,5%
Dont CBM	3 594	3 071	4 367	-14,5%	42,2%
Dont CBI	677	586	442	-13,5%	-24,6%
Maroc Leasing	4 154	3 810	4 662	-8,3%	22,3%
Dont CBM	3 252	3 248	4 267	-0,1%	31,4%
Dont CBI	902	562	395	-37,7%	-29,8%
Saham Leasing	2 166	2 180	2 792	0,6%	28,1%
Dont CBM	2 020	1 974	2 590	-2,3%	31,2%
Dont CBI	146	206	202	41,0%	-1,6%
CDM Leasing	617	1 571	1 963	>100%	24,9%
Dont CBM	564	1 359	1 706	>100%	25,5%
Dont CBI	53	212	257	>100%	20,9%
SOFAC	783	1 320	1 907	68,6%	44,4%
Dont CBM	500	1 169	1 502	>100%	28,5%
Dont CBI	283	152	405	-46,4%	167,1%
CAM Leasing	624	1 034	1 421	65,7%	37,4%
Dont CBM	516	797	1 347	54,5%	68,9%
Dont CBI	108	237	74	>100%	-68,6%
BMCI Leasing	1 712	1 481	958	-13,5%	-35,3%
Dont CBM	1 482	1 325	859	-10,6%	-35,2%
Dont CBI	230	156	99	-32,3%	-36,7%
SCANIA	0	0	309	N.s	N.s
Dont CBM	0	0	309	N.s	N.s
Dont CBI	0	0	0	N.s	N.s
Total	18 218	19 017	23 817	4,4%	25,2%

Source : APSF

En 2025, la production totale s'est établie à 23 817 Mdh, réalisant une hausse de 25,2% par rapport à son niveau de 2024.

Les parts de marché en termes de production, sur la période 2023-2025, se présentent comme suit :

En Mdh	2023	2024	2025	Var 24/23	Var 25/24
Maghrebail	21,4%	20,8%	21,0%	-0,5 pts	0,1 pts
<i>Dont CBM</i>	<i>17,6%</i>	<i>17,4%</i>	<i>16,5%</i>	<i>-0,2 pts</i>	<i>-0,9 pts</i>
<i>Dont CBI</i>	<i>3,7%</i>	<i>3,4%</i>	<i>4,5%</i>	<i>-0,3 pts</i>	<i>1,1 pts</i>
Wafabail	23,4%	19,2%	20,2%	-4,2 pts	1,0 pts
<i>Dont CBM</i>	<i>19,7%</i>	<i>16,2%</i>	<i>18,3%</i>	<i>-3,6 pts</i>	<i>2,2 pts</i>
<i>Dont CBI</i>	<i>3,7%</i>	<i>3,1%</i>	<i>1,9%</i>	<i>-0,6 pts</i>	<i>-1,2 pts</i>
Maroc Leasing	22,8%	20,0%	19,6%	-2,8 pts	-0,5 pts
<i>Dont CBM</i>	<i>17,9%</i>	<i>17,1%</i>	<i>17,9%</i>	<i>-0,8 pts</i>	<i>0,8 pts</i>
<i>Dont CBI</i>	<i>5,0%</i>	<i>3,0%</i>	<i>1,7%</i>	<i>-2,0 pts</i>	<i>-1,3 pts</i>
Saham Leasing	11,9%	11,5%	11,7%	-0,4 pts	0,3 pts
<i>Dont CBM</i>	<i>11,1%</i>	<i>10,4%</i>	<i>10,9%</i>	<i>-0,7 pts</i>	<i>0,5 pts</i>
<i>Dont CBI</i>	<i>0,8%</i>	<i>1,1%</i>	<i>0,9%</i>	<i>0,3 pts</i>	<i>-0,2 pts</i>
CDM Leasing	3,4%	8,3%	8,2%	4,9 pts	0,0 pts
<i>Dont CBM</i>	<i>3,1%</i>	<i>7,1%</i>	<i>7,2%</i>	<i>4,1 pts</i>	<i>0,0 pts</i>
<i>Dont CBI</i>	<i>0,3%</i>	<i>1,1%</i>	<i>1,1%</i>	<i>0,8 pts</i>	<i>0,0 pts</i>
SOFAC	4,3%	6,9%	8,0%	2,6 pts	1,1 pts
<i>Dont CBM</i>	<i>2,7%</i>	<i>6,1%</i>	<i>6,3%</i>	<i>3,4 pts</i>	<i>0,2 pts</i>
<i>Dont CBI</i>	<i>1,6%</i>	<i>0,8%</i>	<i>1,7%</i>	<i>-0,8 pts</i>	<i>0,9 pts</i>
CAM Leasing	3,4%	5,4%	6,0%	2,0 pts	0,5 pts
<i>Dont CBM</i>	<i>2,8%</i>	<i>4,2%</i>	<i>5,7%</i>	<i>1,4 pts</i>	<i>1,5 pts</i>
<i>Dont CBI</i>	<i>0,6%</i>	<i>1,2%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,7 pts</i>	<i>-0,9 pts</i>
BMCI Leasing	9,4%	7,8%	4,0%	-1,6 pts	-3,8 pts
<i>Dont CBM</i>	<i>8,1%</i>	<i>7,0%</i>	<i>3,6%</i>	<i>-1,2 pts</i>	<i>-3,4 pts</i>
<i>Dont CBI</i>	<i>1,3%</i>	<i>0,8%</i>	<i>0,4%</i>	<i>-0,4 pts</i>	<i>-0,4 pts</i>
SCANIA	0,0%	0,0%	1,3%	0,0 pts	1,3 pts
<i>Dont CBM</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>1,3%</i>	<i>0,0 pts</i>	<i>1,3 pts</i>
<i>Dont CBI</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0 pts</i>	<i>0,0 pts</i>
Total	100,0%	100,0%	100,0%	0,0 pts	0,0 pts

Source : APSF

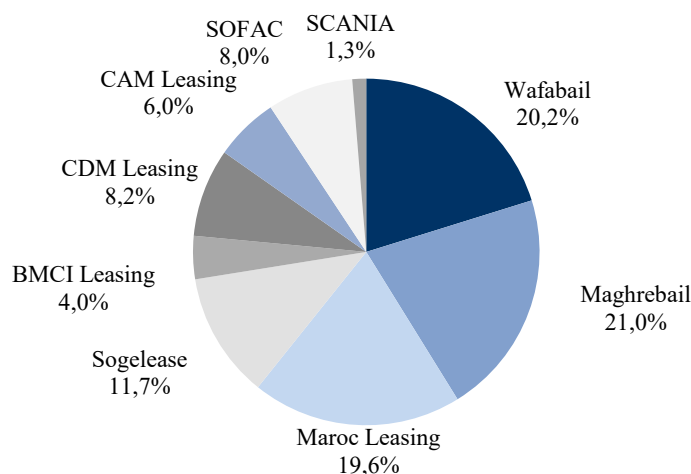
Maghrebail occupe la 1^{ère} position en termes de part de marché à 21,0%, en hausse de 0,1 pts par rapport à 2024 ;

Occupant la 2^{ème} position, la part de marché de Wafabail a augmenté en 2025 pour s'établir à 20,2%, soit une hausse de 1,0 pts ;

Maroc Leasing occupe la 3^{ème} position en termes de part de marché à 19,6%, en baisse de 0,5 pts par rapport à 2024.

En 2025, la répartition de la production par opérateur se présente comme suit :

Répartition de la production (2025)



Source : APSF

En termes de production, les principaux acteurs du crédit-bail au Maroc sont Maghrebail, Wafabail et Maroc Leasing. En 2025, ces établissements ont réalisé, à eux seuls, 60,7% de la production globale du secteur.

VII.5. DESCRIPTION DES PRODUITS DE WAFABAIL

VII.5.1. Crédit-bail mobilier (CBM)

Le crédit-bail mobilier finance les investissements en matériels, outillages et biens d'équipements (ordinateur et systèmes informatiques, mobiliers et matériels de bureau, systèmes téléphoniques...). La clientèle cible de Wafabail regroupe les entreprises (GE, PME, TPE) et professionnels également.

En effet, Wafabail propose à ses clients différents types de crédit-bail mobilier incluant :

- ✓ le leasing Véhicules Utilitaires ;
- ✓ le leasing Équipement Industriel pour les équipements de production, ainsi que pour l'aménagement des locaux professionnels ;
- ✓ le leasing Voiture de Tourisme ;
- ✓ le leasing Matériel Informatique pour le matériel informatique et pour les logiciels, etc.

Les produits proposés par Wafabail en termes de crédit-bail mobilier présentent les caractéristiques suivantes :

- ✓ Le client bénéficie d'un financement à hauteur de 100% du montant de son investissement ;
- ✓ Le client choisit un mode de remboursement adapté à ses capacités ;
- ✓ Les mensualités à payer sont connues lors de la signature du contrat (loyers dégressifs ou constants, durée de 24 à 84 mois.).

Les atouts de ce produit se déclinent de la manière suivante :

- ✓ La liquidité du client demeure intacte ;
- ✓ L'entière disponibilité des lignes de crédit bancaire du client : En effet, ni le ratio de solvabilité, ni le ratio d'endettement ne sont affectés ;
- ✓ La détermination de la durée du contrat en fonction de la durée d'utilisation du bien.

VII.5.2. Crédit-bail immobilier (CBI)

Le leasing Immobilier est destiné au financement des locaux professionnels déjà existants ou à acquérir. Il finance aussi les constructions à réaliser sur un terrain appartenant au client ou à acquérir. Les caractéristiques du CBI proposé par Wafabail sont les suivantes :

- ✓ Le financement des projets à 100% (TVA et frais annexes inclus) ;
- ✓ Le financement d'une durée qui pourrait s'étaler sur 10 ou 15 ans ;
- ✓ Un montant des remboursements et montant de la valeur résiduelle fixée par le contrat.

Les avantages de ce produit se déclinent comme suit :

- ✓ Des droits de mutation calculés sur la valeur résiduelle à la fin du contrat ;
- ✓ Du conseil juridique et fiscal, de l'expertise immobilière et du suivi du chantier ;
- ✓ Les engagements du client portés en hors-bilan.

VII.5.3. Structure de la production

L'évolution de la production de Wafabail par type de segments, sur les trois derniers exercices, se présente comme suit :

En Mdh		2023	2024	2025	Var 24/23	Var 25/24
Crédit-bail Mobilier		3 594	3 071	4 367	-14,5%	42,2%
	En % du total	84,1%	84,0%	90,8%		
Crédit-bail Immobilier		677	586	442	-13,5%	-24,6%
	En % du total	15,9%	16,0%	9,2%		
Total		4 271	3 657	4 809	-14,4%	31,5%

Source : Wafabail

Revue 2024-2025

Sur la période 2024-2025, la production de Wafabail a enregistré une hausse de 31,5% pour s'établir à 4 809 Mdh. Cette hausse est justifiée par l'effet cumulé de :

- la hausse du crédit-bail mobilier s'établissant à 4 367 Mdh en 2025 vs 3 071 Mdh en 2024, soit 42,2%, marquée principalement par le financement d'un grand ticket d'investissement CBM ;
- la baisse du crédit-bail immobilier s'établissant à 442 Mdh en 2025 vs 586 Mdh en 2024, soit 24,6%, expliquée principalement par la baisse de financement des grands tickets d'investissement CBI.

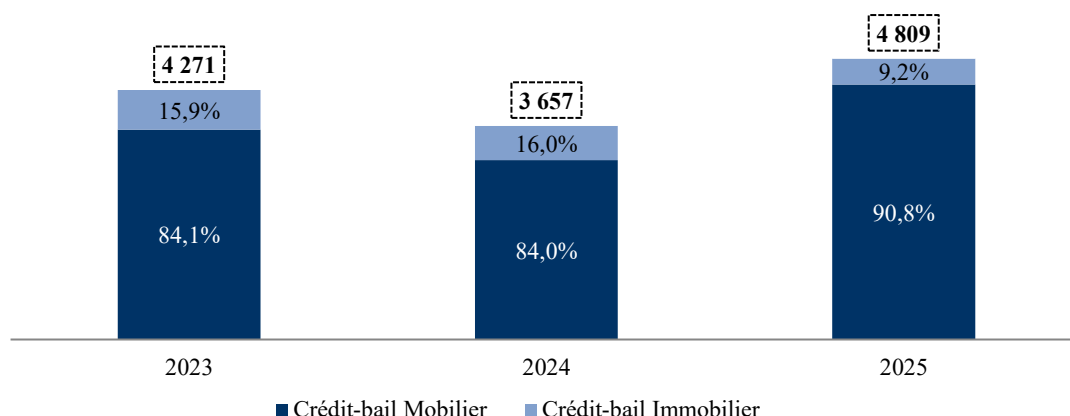
Revue 2023-2024

Sur la période 2023-2024, la production de Wafabail a enregistré une baisse de 14,4% pour s'établir à 3 657 Mdh. Cette baisse est justifiée par l'effet cumulé de :

- la baisse de la production CBM provient principalement du S1 2024, qui a connu une baisse de -23%. En effet, la production est passée de 1 856 Mdh à fin juin 2023 à 1 431 Mdh à fin juin 2024 en raison de la baisse de financement des grands tickets d'investissements.
- la baisse de la production CBI a été constatée sur l'ensemble du secteur leasing. En effet, la production CBI du secteur a connu une baisse de -10,3%, passant de 3 079 Mdh à fin décembre 2023 à 2 763 Mdh à fin décembre 2024.

Le graphique suivant présente la ventilation de la production totale de Wafabail entre crédit-bail mobilier et crédit-bail immobilier ainsi que son évolution sur les 3 derniers exercices :

Évolution de la production totale sur la période 2023-2025



Source : Wafabail

a. Le crédit-bail mobilier (CBM)

Production par type d'équipement financé

La répartition de la production par type d'équipement, sur les 3 derniers exercices, se présente comme suit :

En Mdh	2023	en %	2024	en %	2025	en %	Var. 24/23	Var. 25/24
Véhicules utilitaires	760	21,1%	858	27,9%	1 316	30,1%	12,9%	53,4%
Voitures de tourisme	776	21,6%	780	25,4%	824	18,9%	0,5%	5,6%
Machines et équipements industriels	783	21,8%	438	14,3%	758	17,3%	-44,1%	73,0%
Bâtiment et Travaux publics	376	10,5%	490	16,0%	753	17,2%	30,2%	53,6%
Divers	792	22,0%	413	13,4%	634	14,5%	-47,9%	53,4%
Ordinateurs et matériel de bureau	106	2,9%	92	3,0%	83	1,9%	-12,9%	-9,5%
Total	3 594	100,0%	3 071	100,0%	4 367	100,0%	-14,5%	42,2%

Source : Wafabail

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail mobilier concerne majoritairement les équipements suivants :

- Les véhicules utilitaires (30,1% en 2025) ;
- Les voitures de tourisme (18,9% en 2025) ;
- Les machines et équipements industriels (17,3% en 2025) ;
- Les Bâtiment et Travaux publics (17,2% en 2025).

Revue 2024-2025

En 2025, les véhicules utilitaires ont connu une hausse de 53,4% pour s'établir à 1 316 Mdh en 2025 vs. 858 Mdh en 2024.

Les voitures de tourisme ont connu une légère hausse de 5,6% pour s'établir à 824 Mdh en 2025 vs. 780 Mdh en 2024.

En 2025, les crédits pour les machines et équipements industriels ont enregistré une hausse de 73,0%, s'établissant ainsi à 758 Mdh vs 438 Mdh en 2024, expliquée par la hausse de financement de grands tickets d'investissement pour ces types d'équipement.

Les crédits pour les bâtiments et travaux publics ont enregistré une hausse de 53,6% pour s'établir à 753 Mdh en 2025 vs. 490 Mdh en 2024, tirée principalement par le segment Industrie et Divers.

Les crédits divers ont enregistré une hausse de 53,4% pour s'établir à 634 Mdh en 2025 vs. 413 Mdh en 2024, expliquée par la hausse de financement d'un grand ticket d'investissement pour les crédits divers.

Les Ordinateurs et matériel de bureau ont connu une baisse de 9,5% pour s'établir à 83 Mdh en 2025 vs. 92 Mdh en 2024.

La hausse de la production de Wafabail est portée principalement par la hausse de la production des « Véhicules utilitaires » et les « Machines et équipements industriels », enregistrant à eux seules une hausse de 778 Mdh.

Revue 2023-2024

En 2024, les véhicules utilitaires ont connu une hausse de 13,0% pour s'établir à 858 Mdh en 2024 vs. 760 Mdh en 2023.

Les voitures de tourisme ont connu une légère hausse de 0,5% pour s'établir à 780 Mdh en 2024 vs. 776 Mdh en 2023.

Les crédits pour les bâtiments et travaux publics ont enregistré une hausse de 30,1% pour s'établir à 490 Mdh en 2024 vs. 376 Mdh en 2023. Cette hausse est expliquée par le déblocage de dossiers significatifs dans le segment Corporate Banking et grande PME en 2024 et confirme la tendance globale du secteur de + 24%.

En 2024, les crédits pour les machines et équipements industriels ont enregistré une baisse de 44,1%, s'établissant ainsi à 438 Mdh vs 783 Mdh en 2023, expliquée par la baisse de financement de grands tickets d'investissement pour ces types d'équipement.

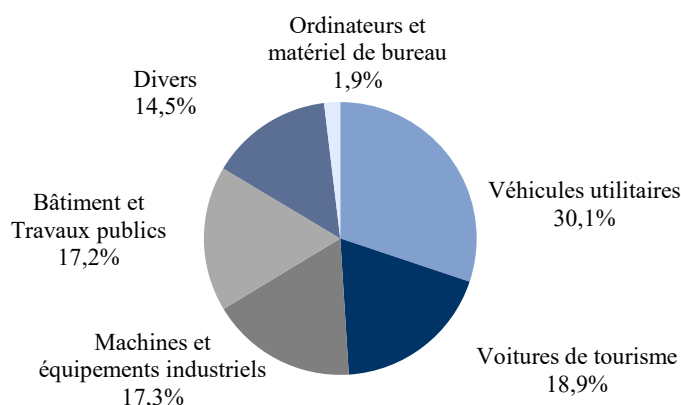
Les crédits divers ont enregistré une baisse de 47,8% pour s'établir à 413 Mdh en 2024 vs. 792 Mdh en 2023, expliquée par la baisse de financement de grands tickets d'investissement pour les crédits divers en 2024.

Les Ordinateurs et matériel de bureau ont connu une baisse de 12,7% pour s'établir à 92 Mdh en 2024 vs. 106 Mdh en 2023.

La baisse de la production de Wafabail est portée principalement par la baisse de la production des « Machines et équipements industriels » et les équipements « Divers », enregistrant à eux seules une baisse de 725 Mdh.

Le graphique ci-après illustre la répartition de la production crédit-bail mobilier par type d'équipement au terme de l'exercice 2025 :

Répartition de la production CBM (2025)



Source : Wafabail

En 2025, les crédits sur les véhicules utilitaires représentent près de 30,1% de la production de crédit-bail mobilier.

Production par secteur d'activité

L'évolution de la production de Wafabail par secteur d'activité, sur les 3 derniers exercices, se présente comme suit :

En Mdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Constructions	692	834	1345	20,5%	61,2%
Transports-communications	1052	436	908	-58,5%	>100,0%
Autres services	733	736	719	0,3%	-2,3%
Industrie Alimentaires	161	223	412	38,1%	85,0%
Commerce, réparation automobile	478	365	340	-23,7%	-6,6%
IMME	21	26	223	21,8%	>100,0%
Industries diverses	138	154	101	12,1%	-34,5%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	109	81	90	-25,6%	10,6%
Agriculture	33	23	48	-29,8%	>100,0%
Industries chimiques et parachimiques	20	48	41	>100,0%	-14,9%
Activités financières	20	29	38	43,1%	31,7%
Hôtels et restaurants	34	44	38	28,7%	-12,9%
Industries textile, de l'habillement et du cuir	43	32	34	-26,2%	8,8%
Industrie Extractives	39	34	21	-11,7%	-37,9%
Pêche, Aquaculture	17	6	7	-61,5%	12,6%
Administrations publiques	3	1	0	-78,3%	-58,7%
Total	3 594	3 071	4 367	-14,5%	42,2%

Source : Wafabail

Le CBM concerne principalement les secteurs suivants :

- Les constructions (30,8% en 2025) ;
- Les transports-communications (20,8% en 2025) ;
- Les autres services (16,7% en 2025) ;
- L'industrie Alimentaires (9,4% en 2025).

Revue 2024-2025

Les crédits relatifs au secteur des « Constructions » ont augmenté de 61,2% à 1 345 Mdh en 2025 vs 834 Mdh en 2024. Cette hausse est due à l'augmentation (+28,9%) de dossiers financiers dans le secteur. Au titre de l'exercice 2025, ce secteur représente 30,8% de la production totale.

La part des crédits concernant le secteur des « transports-communications » s'est établi à 908 Mdh en 2025 vs 436 Mdh en 2024, enregistrant ainsi une hausse de 472 Mdh, expliquée par la hausse de 35,5% des dossiers financés et le financement d'un grand ticket. Au titre de l'exercice 2025, ce secteur représente 20,8% de la production totale.

En 2025, la production de crédits relatifs aux « Autres services » a diminué de 2,3% pour atteindre 719 Mdh (16,5% de la production totale) vs 736 Mdh en 2024 (24,0% de la production totale).

L'industrie Alimentaires a connu une croissance de 85,5% en 2025, suite à la hausse d'un grand ticket de financement. Les crédits relatifs à ce secteur s'établissent à 412 Mdh à fin décembre 2025, soit 9,4% de la production totale.

Les crédits relatifs au secteur « Commerce et réparation automobile » ont diminué de 6,6% pour s'établir à 340 Mdh en 2025 vs 365 Mdh en 2024 en raison de la baisse de financement de grands tickets d'investissement dans ledit secteur. Au titre de l'exercice 2025, ce secteur représente 7,8% de la production totale.

En 2025, la production de crédits relatifs aux « IMME » a connu une hausse de 197 Mdh pour atteindre 223 Mdh (5,1% de la production totale) vs 26 Mdh en 2024 (0,8% de la production totale).

Revue 2023-2024

En 2024, la production de crédits relatifs aux « Autres services » a augmenté de 0,3% pour atteindre 736 Mdh (24,0% de la production totale) vs 733 Mdh en 2023 (20,4% de la production totale).

La part des crédits concernant le secteur des « transports-communications » s'est établi à 436 Mdh en 2024 vs 1 052 Mdh en 2023, enregistrant ainsi une baisse de 58,5%, expliquée par la baisse de financement de grands tickets d'investissement relatifs aux transports et communications. Au titre de l'exercice 2024, ce secteur représente 14,2% de la production totale.

Les crédits relatifs au secteur des « Constructions » ont augmenté de 20,5% à 834 Mdh en 2024 vs 692 Mdh en 2023. Cette hausse est due à l'augmentation (+14,4%) de dossiers financiers dans le secteur. Au titre de l'exercice 2024, ce secteur représente 27,2% de la production totale.

Les crédits relatifs au secteur « Commerce et réparation automobile » ont diminué de 23,7% pour s'établir à 365 Mdh en 2024 vs 478 Mdh en 2023 en raison de la baisse de financement de grands tickets d'investissement dans ledit secteur. Au titre de l'exercice 2024, ce secteur représente 11,9% de la production totale.

En 2024, la production de crédits relatifs aux « IMME » a connu une hausse de 21,8% pour atteindre 26 Mdh (0,8% de la production totale) vs 21 Mdh en 2023 (0,6% de la production totale).

Production par période contractuelle

L'évolution de la production en fonction de la période contractuelle, sur les 3 derniers exercices, se présente comme suit :

En Mdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Jusque et y compris 2 ans	51	49	52	-4,8%	6,8%
Supérieur à 2 ans et jusque et y compris 5 ans	2 662	2 731	3 463	2,6%	26,8%
Plus que 5 ans	880	292	852	-66,8%	>100%
Total	3 594	3 071	4 367	-14,5%	42,2%

Source : Wafabail

La majorité des contrats de crédit accordés par Wafabail porte sur une durée entre 2 et 5 ans (79,3% à fin décembre 2025).

Revue 2024-2025

En 2025, les crédits des contrats « supérieur à 2 ans et jusqu'à et y compris 5 ans » ont augmenté de 26,8% pour s'établir à 3 463 Mdh. Leur part dans le total des crédits accordés par Wafabail en 2025 est de 79,3%.

Les crédits des contrats de plus de 5 ans se sont établis à 852 Mdh en 2025, enregistrant ainsi une hausse de 560 Mdh.

Revue 2023-2024

En 2024, les crédits des contrats « supérieur à 2 ans et jusqu'à et y compris 5 ans » ont augmenté de 2,6% pour s'établir à 2 731 Mdh. Leur part dans le total des crédits accordés par Wafabail en 2024 est de 88,9%.

Les crédits des contrats de plus de 5 ans se sont établis à 292 Mdh en 2024, enregistrant ainsi une baisse de 66,8%.

b. Le crédit-bail immobilier (CBI)

Production par type d'immeubles

La répartition de la production par type d'immeubles, sur les 3 derniers exercices, se présente comme suit :

En Mdh	2023	en %	2024	en %	2025	en %	Var. 24/23	Var. 25/24
Immeubles de bureau	128	18,9%	103	17,5%	248	56,2%	-19,3%	>100%
Divers	306	45,3%	310	52,8%	94	21,2%	1,1%	-69,8%
Magasins	68	10,0%	71	12,1%	59	13,3%	4,4%	-17,3%
Immeubles industriels	87	12,8%	72	12,3%	31	7,0%	-17,2%	-57,1%
Hôtels et loisirs	88	13,0%	31	5,3%	10	2,3%	-64,8%	-66,6%
Total	677	100,0%	587	100,0%	442	100,0%	-13,3%	-24,7%

Source : Wafabail

Revue 2024-2025

À fin 2025, les crédits concernant les magasins ont connu une baisse de 17,3% pour atteindre 59 Mdh vs 71 Mdh en 2024, représentant ainsi 13,3% de la production de CBI en 2025 vs 12,1% en 2024.

Les crédits concernant les hôtels et loisirs ont diminué de 66,6% en 2025 pour s'établir à 10 Mdh vs 31 Mdh en 2024. Ainsi, leur part dans la production totale de CBI représente 2,3% en 2025 vs 5,3% en 2024.

Les crédits divers ont diminué de 69,8% en 2025 pour s'établir à 94 Mdh vs 310 Mdh en 2024. Leur part dans la production totale de CBI représente donc 21,2% en 2025 vs 52,8% en 2024.

Les crédits concernant les immeubles de bureau ont augmenté de 145 Mdh en 2025 pour s'établir à 248 Mdh vs 103 Mdh en 2024. Leur part dans la production totale de CBI représente 56,2% en 2025 vs 17,5% en 2024.

Les crédits concernant les immeubles industriels ont diminué de 57,1% en 2025 pour s'établir à 31 Mdh vs 72 Mdh en 2024. Leur part dans la production totale de CBI représente 7,0% en 2025 vs 12,3% en 2024.

Revue 2023-2024

À fin 2024, les crédits concernant les magasins ont connu une hausse de 3,9% pour atteindre 71 Mdh vs 68 Mdh en 2023, représentant ainsi 12,1% de la production de CBI en 2024 vs 10,0% en 2023.

Les crédits concernant les hôtels et loisirs ont diminué de 64,9% en 2024 pour s'établir à 31 Mdh vs 88 Mdh en 2023. Ainsi, leur part dans la production totale de CBI représente 5,3% en 2024 vs 13,0% en 2023.

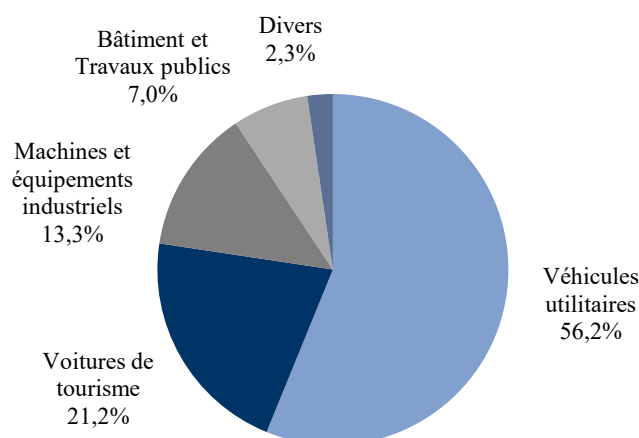
Les crédits divers ont augmenté de 1,0% en 2024 pour s'établir à 310 Mdh vs 306 Mdh en 2023. Leur part dans la production totale de CBI représente donc 52,9% en 2024 vs 45,3% en 2023.

Les crédits concernant les immeubles de bureau ont diminué de 19,5% en 2024 pour s'établir à 103 Mdh vs 128 Mdh en 2023. Leur part dans la production totale de CBI représente 17,5% en 2024 vs 18,9% en 2023.

Les crédits concernant les immeubles industriels ont diminué de 17,3% en 2024 pour s'établir à 72 Mdh vs 87 Mdh en 2023. Leur part dans la production totale de CBI représente 12,3% en 2024 vs 12,8% en 2023.

Le graphique ci-après donne la répartition de la production CBI par type d'immeuble au terme de l'année 2025 :

Répartition de la production crédit-bail immobilier (2025)



Source : Wafabail

Production par période contractuelle

L'évolution de la production par période contractuelle, sur les 3 derniers exercices, se présente comme suit :

En Mdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Jusque et y compris 5 ans	44	108	91	>100,0%	-15,8%
Supérieur à 5 ans et jusque et y compris 8 ans	186	84	68	-54,8%	-18,9%
Plus que 8 ans	447	394	283	-11,9%	-28,2%
Total	677	586	442	-13,5%	-24,6%

Source : Wafabail

Les contrats de CBI sont généralement conclus pour de longues périodes. En ce qui concerne Wafabail, ils sont majoritairement supérieurs à 8 ans.

Revue 2024-2025

Les crédits de plus de 8 ans se sont établis à 283 Mdh en 2025, enregistrant une baisse de 28,2% par rapport à 2024. En 2025, 64% des contrats de crédit-bail immobilier correspondent à des contrats d'une durée supérieure à 8 ans.

Les crédits supérieurs à 5 ans et jusque et y compris 8 ans ont atteint 68 Mdh en 2025, enregistrant une baisse de 19% par rapport à 2024.

Les crédits jusque et y compris 5 ans se sont établis à 91 Mdh en 2025, enregistrant une baisse significative de 15,8% par rapport à 2024.

Revue 2023-2024

Les crédits de plus de 8 ans se sont établis à 394 Mdh en 2024, enregistrant une baisse de 11,9% par rapport à 2023. En 2024, 67% des contrats de crédit-bail immobilier correspondent à des contrats d'une durée supérieure à 8 ans.

Les crédits supérieurs à 5 ans et jusque et y compris 8 ans ont atteint 84 Mdh en 2024, enregistrant une baisse de 55% par rapport à 2023.

Les crédits jusque et y compris 5 ans se sont établis à 108 Mdh en 2024, enregistrant une hausse significative de plus de 100,0% par rapport à 2023.

c. **Production par zone géographique²¹**

Les réalisations de Wafabail par zone géographique sur la période 2023-2025 se présentent comme suit :

En Mdh	2023	2024	2025	Var. 23/24	Var. 25/24
Casablanca	2 277	1 764	2 643	-22,5%	49,8%
Autres	275	639	561	132,4%	-12,2%
Rabat	216	353	369	63,4%	4,4%
Tanger	208	206	279	-1,0%	35,3%
Marrakech	121	163	231	34,7%	41,8%
Agadir	107	95	144	-11,2%	51,4%
Fès	105	78	160	-25,7%	104,8%
Kenitra	77	44	60	-42,9%	36,4%
Berrechid	68	74	46	8,8%	-38,1%
Mohammedia	64	52	73	-18,8%	41,0%
Ait Melloul	60	-	32	-100,0%	N.s
Meknès	59	42	38	-28,8%	-9,8%
Témara	45	13	65	-71,1%	399,1%
Safi	39	32	24	-17,9%	-24,5%
Laâyoune	33	48	64	45,5%	34,2%
Oujda	6	48	14	700,0%	-71,6%
Taza	511	6	7	-98,8%	12,5%
Total	4 271	3 657	4 809	-14,4%	31,5%

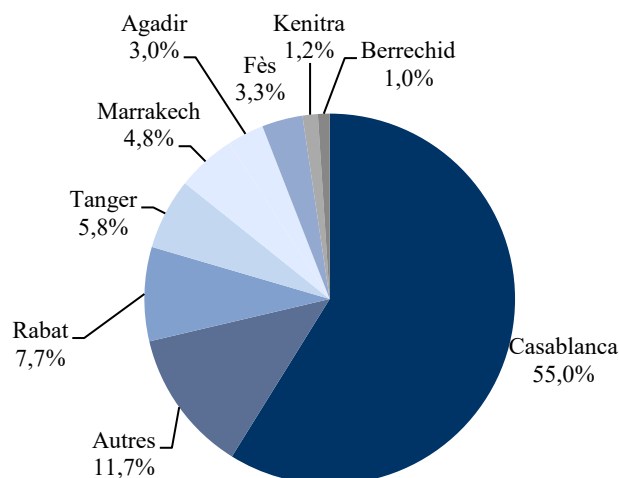
Source : Wafabail

Au terme de l'exercice 2025, les crédits distribués au niveau de Casablanca s'élèvent à 2,6 milliards de dh contre 1,8 milliards de dh en 2024, soit une part de 49,8% en 2025.

²¹ Il s'agit de la ville client et non pas l'emplacement du bien en crédit-bail.

En 2025, la répartition de la production par zone géographique se présente comme suit :

Répartition de la production par zone géographique (2025)



Source : Wafabail

Au terme de l'exercice 2025, 55,0% de la production de crédit-bail est distribuée à Casablanca, 7,7% à rabat et 5,8% à Tanger.

d. Montant moyen financé

Le crédit-bail mobilier

Les dossiers de crédit-bail mobilier traités par Wafabail, sur la période 2023-2025, présentent l'évolution suivante :

En Mdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Production	3 594	3 071	4 367	-14,6%	42,2%
Nombre de dossiers financés	3 937	3 914	4 288	-0,6%	9,6%
Montant moyen financé - Dh -	912 786	784 747	1 018 461	-14,0%	29,8%

Source : Wafabail

En 2025, le montant moyen financé par dossier a augmenté de 29,8% pour s'établir à 1 018 Kdh en raison de la hausse significative de la production (42,2%) par rapport à la hausse du nombre de dossiers financés sur la même période.

En 2024, le montant moyen financé par dossier a diminué de 14,0% par rapport à 2023 pour s'établir à 784,7 Kdh.

Le crédit-bail immobilier

L'évolution des dossiers de crédit-bail immobilier traités par Wafabail, sur la période 2023-2025, se présente comme suit :

En Mdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Production	677	586	442	-13,4%	-24,6%
Nombre de dossiers financés	167	124	130	-25,7%	4,8%
Montant moyen financé - Dh -	4 054 520	4 724 020	3 398 904	16,5%	-28,1%

Source : Wafabail

En 2025, le montant moyen financé par dossier a enregistré une baisse de 28,1% s'établissant à 3,4 Mdh. Cette tendance s'explique par une baisse de la production (-24,6%) par rapport au nombre de dossiers financés sur la même période (+4,8%), et par rapport au mix produit enregistré en 2025. Sur la même période, Wafabail a financé 56 dossiers relatifs à des immeubles de bureau, 26 dossiers relatifs à des magasins, 7 dossiers relatifs à des immeubles industriels, 5 dossiers relatifs à des hôtels et loisirs, ainsi que 36 dossiers de catégorie « Divers » englobant des cliniques, des écoles etc.

En 2024, le montant moyen financé par dossier a enregistré une hausse de 16,5% s'établissant à 4,7 Mdh. Cette tendance s'explique par une baisse moins importante de la production (-13,5%) par rapport au nombre de dossiers financés sur la même période (-25,7%), et également par rapport au mix produit enregistré en 2024. Sur la même période, Wafabail a financé 35 dossiers relatifs à des immeubles de bureau, 16 dossiers relatifs à des magasins, 9 dossiers relatifs à des immeubles industriels, 5 dossiers relatifs à des hôtels et loisirs, ainsi que 59 dossiers de catégorie « Divers » englobant des cliniques, des écoles etc.

VII.5.4. Structure des encours financiers

L'évolution de l'encours net financier de Wafabail, sur les 3 derniers exercices, se présente de la manière suivante :

En Mdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Encours crédit-bail mobilier	9 503	9 456	10 371	-0,5%	9,7%
Encours crédit-bail immobilier	3 306	3 042	2 802	-8,0%	-7,9%
Total encours financier	12 809	12 497	13 174	-2,4%	5,4%

Source : Wafabail

Revue 2024-2025

À fin 2025, l'encours financier a augmenté de 5,4% pour s'établir à 13 174 Mdh. Cette tendance est due principalement à l'effet combiné de (i) la hausse de l'encours du crédit-bail mobilier de 9,7% pour s'établir à 10 371 Mdh à fin 2025 suite à la hausse de la production CBM 2025 de +42,2%, et (ii) la baisse de 7,9% de l'encours CBI pour s'établir à 2 802 Mdh contre 3 042 Mdh en 2024.

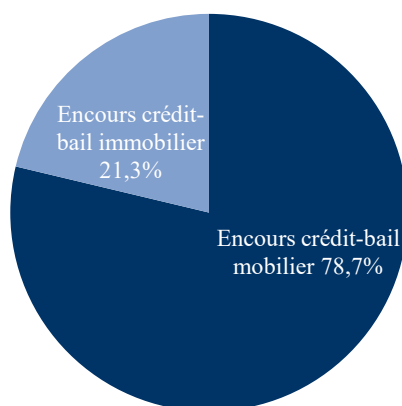
Revue 2023-2024

À fin 2024, l'encours financier a diminué de 2,4% pour s'établir à 12 497 Mdh. Cette tendance est due principalement à la baisse de l'encours du crédit-bail immobilier de 8,0% pour s'établir à 3 042 Mdh à fin 2024 suite à la baisse de la production CBI 2024 de -13,5%.

Également, le CBM a légèrement diminué de 0,5% pour s'établir à 9 456 Mdh contre 9 503 Mdh en 2023.

Le graphique suivant donne la répartition des encours financiers de Wafabail par type de produit au titre de l'exercice 2025 :

Répartition des encours financiers (2025)



Source : Wafabail

Au terme de l'exercice 2025, les encours de crédit-bail mobilier représentent 78,7% des encours.

VII.5.5. Structure des créances en souffrance

L'évolution des créances en souffrance de Wafabail, sur les 3 derniers exercices, se présente de la manière suivante :

En Mdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Créances Crédit-bail mobilier	1 107	1 199	1 265	8,3%	5,5%
Créances Crédit-bail immobilier	190	203	210	6,7%	3,5%
Total des créances en souffrance	1 297	1 402	1 475	8,1%	5,2%

Source : Wafabail

Revue 2024-2025

Au terme de l'exercice 2025, les créances en souffrance ont enregistré une hausse de 5,2% par rapport à 2024 pour s'établir à 1 475 Mdh. Cette tendance est due principalement à l'augmentation de 66 Mdh des créances en souffrance du crédit-bail mobilier (1 265 Mdh en 2025 vs 1 199 Mdh en 2024).

Revue 2023-2024

Au terme de l'exercice 2024, les créances en souffrance ont enregistré une hausse de 8,1% par rapport à 2023 pour s'établir à 1 402 Mdh. Cette tendance est due principalement à l'augmentation de 92 Mdh des créances en souffrance du crédit-bail mobilier (1 199 Mdh en 2024 vs 1 107 Mdh en 2023).

Le tableau suivant présente l'évolution des créances en souffrance de Wafabail, par catégorie de contentialité sur les 3 derniers exercices :

En Mdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Créances pré-douteuses	26	15	22	-41,6%	44,2%
Créances douteuses	41	35	19	-15,0%	-46,3%
Créances en compromis	1 230	1 352	1 435	9,9%	6,1%
Total des créances en souffrance	1 297	1 402	1 475	8,1%	5,2%
En % de l'encours fin de période	10,40%	11,43%	11,29%	0,1 pts	0,0 pts

Source : Wafabail

Revue 2024-2025

Au terme de l'exercice 2025, les créances compromises s'établissent à 1 435 Mdh contre 1 352 Mdh en 2024. Cette hausse de 6,1% s'explique par le déclassement des créances compromises de plusieurs dossiers,

ainsi que par la dégradation de la qualité des créances du même portefeuille, résultant de la facturation des loyers impayés.

Les créances en compromis représentent 97,2% des créances en souffrance en 2025 contre 96,4% en 2024.

Les créances pré-douteuses sont en hausse de 44,2% sur la période 2024-2025 pour s'établir à 22 Mdh en 2025. Cette hausse est expliquée par l'amélioration du statut de dossiers passant de créances douteuses en créances pré-douteuses.

La baisse des créances douteuses résulte du reclassement d'une partie des dossiers en créances pré-douteuses et d'une autre partie en créance compromises.

Revue 2023-2024

Au terme de l'exercice 2024, les créances compromises s'établissent à 1 352 Mdh contre 1 230 Mdh en 2023. Cette hausse de 9,9% s'explique principalement par la dégradation d'un grand dossier (non-règlement des échéances) et son déclassement en compromis.

Les créances en compromis représentent 96,4% des créances en souffrance en 2024 contre 94,8% en 2023.

Les créances pré-douteuses sont en baisse de 41,6% sur la période 2023-2024 pour s'établir à 15 Mdh en 2024. Cette baisse est expliquée par le déclassement des dossiers en créances douteuses.

Les créances douteuses enregistrent une baisse de 15,0% pour s'établir à 35 Mdh vs. 41 Mdh en 2023 en raison du déclassement des dossiers en créances en compromises.

Procédure de recouvrement

Dans une optique de gestion optimisée du risque lié au crédit-bail, Wafabail a procédé à la mise à jour de sa procédure de recouvrement. Ainsi, l'opération de recouvrement s'effectue en cinq étapes.

Étape 1 :

Le recouvreur procède quotidiennement à la génération des impayés du J-1. Les nouveaux impayés sont représentés immédiatement.

Étape 2 :

Au début de chaque mois, le chargé du recouvrement envoie les impayés aux responsables des agences du réseau qui lui est affecté, tout en informant le directeur du groupe et le directeur du réseau.

Il assure également le suivi des actions menées par le réseau pour le recouvrement de la créance.

Étape 3 :

À la suite des relances de l'agence infructueuses, le chargé du recouvrement procède à la relance du client directement selon une méthodologie bien précise.

Dans le cas, où les relances clients restent sans suite, le recouvreur lui adresse une première lettre de relance écrite accompagnée d'une visite sur terrain.

Pour améliorer le taux de recouvrement, les commerciaux des Centres d'affaires et agences du groupe Attijariwafa bank participent également aux relances et recouvrement des clients (à la demande des agents de recouvrement de wafabail).

Étape 4 :

Si toutes les étapes précitées n'aboutissent pas à un arrangement avec le client, une mise en demeure Wafabail est envoyée au client avec accusé de réception.

Étape 5 :

Dans certaines conditions (des relances restées infructueuses, le non-respect du délai mentionné sur la mise en demeure), le dossier est transféré au département contentieux accompagné d'une note, signé par le responsable du dossier et le directeur du département, justifiant cette décision.

Une copie de la lettre de mise en demeure avec l'accusé de réception est jointe à ladite note.

Le recouvreur veille à consigner toute action entreprise sur Ligis afin de les historiser et pouvoir en assurer le suivi.

VII.5.6. Positionnement de Wafabail

L'évolution du positionnement de Wafabail, sur les 3 derniers exercices, est présentée dans le tableau suivant :

Parts de marché – Wafabail	2023	2024	2025
Production	23,4%	19,2%	20,2%
Encours	24,1%	22,3%	21,3%

Source : APSF

Les parts de marché de Wafabail sur le secteur national du crédit-bail s'établissent à :

- 20,2% en 2025 contre 19,2% en 2024 pour la production, soit une hausse de 1,0 pts expliquée par :
 - ✓ la hausse du crédit-bail mobilier s'établissant à 4 367 Mdh en 2025 vs 3 071 Mdh en 2024, soit une hausse de 42,2% ;
 - ✓ la baisse du crédit-bail immobilier s'établissant à 442 Mdh en 2025 vs 586 Mdh en 2024, soit une baisse de -24,6%.
- 21,3% en 2025 pour l'encours financier contre 22,3% en 2024, soit une baisse de 1,0 pt expliquée par une croissance de l'encours inférieur à celle du marché, malgré la hausse de la production de Wafabail de 31,5% à fin décembre 2025.

a. Politique commerciale

La politique commerciale de Wafabail repose principalement sur une stratégie d'adossement de la force de vente au réseau d'agences Attijariwafa bank. Cette stratégie basée sur une forte synergie avec la banque, a permis de drainer et de pérenniser un important courant d'affaires, dont le risque crédit se trouve maîtrisé.

Comme corollaire de cette stratégie, l'animation commerciale est centrée sur les réseaux de la banque, et de ce fait, s'adapte à toute nouvelle organisation commerciale adoptée par celle-ci.

Aussi, une nouvelle dynamique, adossée à une politique risque verrouillée, a été enclenchée pour développer le canal de la vente directe. En effet, le rapprochement s'opère progressivement avec les prescripteurs et fournisseurs, pour drainer plus d'opportunités de financements vers Wafabail.

Enfin, le changement de comportement de nos clients nous a poussé à investir les canaux digitaux. Dans ce cadre, Wafabail a engagé un chantier de refonte de sa vitrine digitale où plusieurs fonctionnalités pratiques seront offertes à nos clients, pour leur simplifier le leasing au quotidien.

b. Contrôle interne et gestion de risque

Le dispositif de contrôle interne au sein de Wafabail est construit autour des axes majeurs suivants :

- **Formalisation du manuel d'organisation.**
 - ✓ **Manuel de procédures :** la société dispose d'un manuel de procédures qui décrit les différentes tâches à effectuer par processus métier et support. L'actualisation de ce support est opérée régulièrement en fonction des changements induits par le cadre réglementaire, l'évolution du système d'information, et des risques opérationnels remontés.

- ✓ **Manuel de contrôle** : la société dispose d'un manuel de contrôle de premier niveau. Il décrit les contrôles à dérouler par les opérationnels afin d'atténuer les risques opérationnels et améliorer la qualité des traitements effectués.
- ✓ **Manuel comptable** : il récapitule les schémas comptables de l'ensemble des écritures que ce soit sociale ou financière.

L'ensemble des référentiels sont mis à jour et mis à la disposition des collaborateurs de la société.

- ✓ **Cartographie des risques** : La cartographie des risques élaborée par Wafabail détaille les risques identifiés par la société ainsi que les contrôles prévus pour pallier ces risques ;
- ✓ la cotation de ces risques en fonction de leur probabilité de survenance et leur impact financier potentiel ;
- ✓ l'identification des activités de contrôle clés destinées à réduire ces risques.
- **Entité Audit Interne** : Le Conseil de Surveillance de Wafabail a mis en place une entité en charge de l'audit interne. Elle est rattachée hiérarchiquement au Président du Directoire et fonctionnellement à l'audit groupe.

Cette entité a pour mission :

- ✓ l'appréciation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques (analyse et vérification de l'efficacité des procédures de contrôle) ;
- ✓ vérification de la conformité réglementaire et légale des dispositifs mis en place.
- **Entité contrôle interne** : La mission de cette entité consiste à assurer 3 fonctions :
 - ✓ Le contrôle permanent : cette entité couvre les fonctions clés de Wafabail (Risque, Back office, Comptabilité, Informatique) ;
 - ✓ La fonction conformité assure la gestion du risque de non-conformité de Wafabail, notamment le devoir de vigilance en matière de Lutte Anti-Blanchiment d'argent et le Financement du Terrorisme (LAB&FT), et la protection des données personnelles ;
 - ✓ La gestion de risques opérationnels : cette fonction collecte les incidents et les risques avérés ou potentiels remontés par les opérationnels et le suivi du dispositif PCA (Plan de Continuité d'Activité).
- **Comité d'Audit & des risques (CA&R)** : Le Comité d'Audit et des Risques est composé d'au moins 3 membres permanents, choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance. Au moins un des membres doit être un Administrateur indépendant. L'Auditeur Général du Groupe est un invité permanent.

Le Comité élit son Président parmi les membres permanents. Le Comité d'Audit et des Risques a notamment pour attributions de :

- ✓ assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière destinée à l'organe de Surveillance, aux tiers, au public et à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes et vérifier la fiabilité de l'information financière ;
- ✓ approuver la charte d'Audit interne, le plan d'Audit, apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'Audit interne et s'assurer que les Auditeurs internes possèdent les compétences nécessaires et le cas échéant, proposer des mesures à prendre à ce niveau ;
- ✓ apprécier les moyens humains et matériels alloués aux fonctions de contrôle permanent, de conformité et de gestion et de contrôle des risques et veiller à leur indépendance ;
- ✓ apprécier la qualité du système de contrôle interne ;
- ✓ examiner le rapport annuel portant sur le contrôle interne à adresser à Bank Al Maghrib (BAM) ;
- ✓ examiner les rapports d'activité et les recommandations des fonctions d'Audit interne, de contrôle permanent et de conformité, de l'Audit Général Groupe, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision, ainsi que des mesures correctrices prises ;

- ✓ évaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou les insuffisances relevées au niveau du système de contrôle interne ;
- ✓ proposer la nomination des Commissaires aux Comptes de la Société dans le cadre du process défini par Attijariwafa bank ;
- ✓ examiner et suivre l'indépendance des Commissaires aux Comptes, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires ;
- ✓ définir les zones de risque minimales que les Auditeurs internes et les Commissaires aux Comptes doivent couvrir ;
- ✓ etc.

Le Comité s'assure que les reportings sur les risques destinés au Conseil de Surveillance :

- ✓ couvrent avec précision les expositions, ainsi que les résultats des stress tests ;
- ✓ incluent, outre la mesure et l'évaluation des risques encourus, des informations sur l'environnement externe permettant d'identifier les tendances et les conditions du marché pouvant avoir une incidence sur le profil de risque actuel ou futur de la société ;
- ✓ mettent en évidence les lacunes ou limites liées aux estimations du risque, ainsi que les principales hypothèses sous-jacentes ;
- ✓ énoncent les risques émergents susceptibles de devenir significatifs et qui méritent une analyse approfondie.

Le Comité s'assure également :

- de la formalisation de la stratégie globale des risques de la Wafabail, déclinée par risque, et de sa présentation, pour approbation au Conseil de Surveillance ; il s'assure de sa mise à jour, annuellement si nécessaire.
- que les dispositifs de mesure, de maîtrise et surveillance des risques permettent :
 - ✓ d'appréhender l'ensemble des risques encourus par la Wafabail, notamment les risques de crédit, opérationnels, de taux d'intérêt, de concentration de crédit, de liquidité, ainsi que les risques liés aux activités externalisées ;
 - ✓ d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres et de la liquidité, au regard du degré d'aversion aux risques et du profil de risque de Wafabail etc.
- que les modèles internes utilisés par la société pour la mesure de ses risques sont bien compris par le Conseil de Surveillance quant à leurs limites et incertitudes relatives aux données produites et aux risques induits par leur utilisation ;
- que le Conseil de Surveillance veille à ce que le dispositif de limites internes mis en place par la société soit bien compris par le personnel concerné et lui soit régulièrement communiqué ;
- que les résultats des simulations de crise sont portés à la connaissance du Conseil de Surveillance et soient utilisés pour ajuster des stratégies et politiques de gestion des risques.

En coordination avec le Comité de Gouvernance, de Nominations et de Rémunérations, le Comité d'Audit et des Risques veille au processus de nomination ou de révocation, par le Conseil de Surveillance, du responsable de la Gestion des Risques.

Le Comité d'Audit et des Comptes Groupe organisent, en coordination avec la maison mère :

des audits externes récurrents sur les processus critiques de la société par des cabinets externes spécialisés ;
des missions périodiques d'évaluation / audit du dispositif d'audit interne et de risk management de la société.

- **Service Risque** : Il contrôle la recevabilité des demandes de financements et apprécie le risque crédit et LAB & FT en tenant compte du risque matériel. Le Responsable Risque est rattaché d'une manière fonctionnelle au pôle gestion globale des risques du Groupe Attijariwafa bank.

- **Service Exploitation (ou back office) :** Il est chargé du contrôle de second niveau de l'ensemble des dossiers de crédit autorisés.
- **Dispositif de gouvernance :** Wafabail est une société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance. De ce fait, le Conseil de Surveillance est investi de tous les pouvoirs pour assurer le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire.

Le contrôle du Conseil de Surveillance est matérialisé par :

- ✓ La tenue de trois réunions par an consacrées à l'examen du rapport du Directoire sur l'activité, les résultats et les projets structurants déployés ;
- ✓ la réception de reporting mensuels sur l'évolution des différents indicateurs d'activité et résultat ;
- ✓ la réception des rapports des missions d'audit externe ou de l'Audit du Groupe et des comptes rendus des réunions des CA&R.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite des dispositions statutaires ou réglementaires.

Parallèlement, ces organes de gestion sont assistés par le CA&R, l'audit interne, le contrôle permanent, les services Risque, Exploitation, Finances, Organisation et SI, les ressources humaines et moyens généraux et le recouvrement et contentieux.

Enfin, le Groupe valide les décisions stratégiques par l'intermédiaire de ces représentants présents au niveau des instances de direction et de contrôle (Conseil de Surveillance, Comité d'Audit, la direction des services financiers spécialisés (SFS). Des missions d'audit groupe sont programmées également tous les 4 ans.

VIII. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

VIII.1. ENVIRONNEMENT

VIII.1.1. Stratégie de Wafabail en matière de RSE

Wafabail s'inscrit dans une croissance soutenable et répond aux enjeux de développement durable identifiés tout au long de sa chaîne de valeur, en conduisant une politique RSE au bénéfice de l'ensemble de ses parties prenantes.

Sa démarche RSE découle naturellement de ses valeurs communes au Groupe : Leadership, Engagement, Solidarité, Éthique, Citoyenneté et s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- **Accompagner le développement d'une économie durable :** Offrir aux entreprises et aux professionnels, le financement adéquat pour faire aboutir leurs projets dans le cadre d'une relation durable et de confiance mutuelle.
- **Respecter l'environnement et lutter contre le changement climatique :** Prioriser les financements de projets ayant un impact favorable sur l'environnement.
- **S'engager auprès des communautés et de la société civile :** Soutenir les associations de la société civile œuvrant pour le développement durable.
- **Favoriser l'éthique dans les activités et dans les relations avec les collaborateurs et les fournisseurs :** Assurer aux collaborateurs un cadre de vie agréable au sein de l'entreprise et réaliser des achats responsables.

VIII.1.2. Activités de Wafabail ayant un impact sur l'environnement

Par son leadership sur le leasing au Maroc, Wafabail a un impact sur les projets environnementaux à l'échelle nationale.

Wafabail intervient dans le financement des projets d'assainissement et de collecte des déchets ainsi que ceux du transport en commun urbain. Elle a financé la majorité des adjudicataires délégataires de ces services pour les principales villes marocaines.

Wafabail a aussi financé des projets de production d'énergie verte pour le compte d'entreprises industrielles.

Wafabail a permis également à plusieurs petites entreprises de financer des investissements à fort impact positif sur l'environnement tels que le recyclage des huiles usées...

Et pour réduire sa propre empreinte, Wafabail a élaboré, depuis 2017, un plan de rationalisation continue de ses consommations, aussi bien électrique, en papiers et en divers consommables, ce qui a permis de réduire significativement ces consommations.

VIII.1.3. Impact économique et social de l'activité sur la population ainsi que sur le développement régional

Face à la crise sanitaire mondiale du Covid-19, Wafabail s'est pleinement engagée dans l'effort national pour protéger ses collaborateurs, ses clients et ses partenaires, tout en assurant la continuité de ses services. L'entreprise a déployé des mesures sanitaires rigoureuses, telles que l'installation d'une caméra thermique, la distribution de kits de protection et la sensibilisation aux gestes barrières. Elle a également activé son plan de continuité d'activité dès février 2020 en réorganisant ses équipes pour garantir la sécurité et maintenir son activité. En réponse aux décisions du comité de veille économique, Wafabail a soutenu ses clients en difficulté en reportant les échéances de leasing, avec un total de 130 reports accordés jusqu'à fin 2022, permettant ainsi aux entreprises impactées de traverser cette période critique.

Le 8 septembre 2023, un séisme meurtrier a frappé la région de l'Haouz au sud du Maroc, causant d'importantes pertes humaines et matérielles et plongeant des milliers de familles dans la détresse. Un large élan de solidarité nationale s'est rapidement organisé, mobilisant autorités, associations et citoyens pour venir en aide aux victimes à travers des secours, des abris temporaires et des collectes de dons. Dans ce contexte, Wafabail a répondu à l'appel national en apportant un don substantiel pour soutenir les efforts de secours et contribuer à la reconstruction des zones sinistrées, affirmant ainsi son engagement en faveur de la solidarité et de la responsabilité sociale.

VIII.1.4. Réalisations en matière de RSE

Intitulé de l'action RSE	Descriptif de l'action
Mihfadati	Distribution de fournitures et manuels scolaires au titre de l'année scolaire 2023/2024 au profit d'enfants issus de familles démunies
Panier Ramadan	Distribution de paniers alimentaires à l'occasion du mois sacré au profit des familles démunies
Soutien scolaire	Équipement d'une salle de cours et de soutien scolaire
Tutorat en milieu scolaire	Accompagner INJAZ dans le cadre des interventions au sein des écoles publiques
Recyclage Déchets	Récolte de la paperasse et des toners
Économie des énergies	Économiser l'énergie et rationaliser son usage. Utilisation du LED au lieu de l'halogène, sensibilisation des collaborateurs

Source : Wafabail

VIII.2. RESSOURCES HUMAINES

VIII.2.1. Politique de gestion des Ressources Humaines

a. Politique de gestion des recrutements

Afin d'atteindre les objectifs visés en termes d'acquisition de compétence, le processus recrutement se décline via un précédé bien défini.

VIII.2.2. Candidatures :

Le sourcing des candidatures est bien diversifié et se constitue de plusieurs bases de données :

- ✓ L'E-recrutement ;
- ✓ Des candidatures spontanées déposées à Wafabail ou en prévenance du site Web de Wafabail ;
- ✓ Le recours à certains cabinets de recrutement.

VIII.2.3. Procédures de Recrutement :

Phase préliminaire :

- ✓ Validation des besoins de recrutement (profils des candidats, fonctions, échéances) au cours du 4^{ème} trimestre avec les responsables des différentes entités ;
- ✓ Élaboration du budget recrutement pour l'année suivante.

Phase d'investigation :

- ✓ Recherche de profil ;
- ✓ Étude des dossiers et évaluation des candidatures ;
- ✓ Entretien avec l'équipe RH ;
- ✓ Entretien avec la direction générale.

VIII.2.4. Onboarding ou l'Intégration des recrues :

Tous les recrues suivent un parcours d'intégration considéré comme une étape cruciale pour créer du lien et fidéliser les nouveaux collaborateurs à la culture d'entreprise de Wafabail, à l'environnement générale et aux relations de travail individuelles et collectives

a. Une politique sociale dédiée à l'accompagnement des collaborateurs

Les collaborateurs de Wafabail occupent une place centrale dans la stratégie de développement de l'entreprise. Convaincue que la performance durable repose avant tout sur l'engagement et l'épanouissement de son capital humain, Wafabail déploie une politique sociale responsable, proactive et dynamique, visant à offrir à ses collaborateurs un cadre propice à leur développement personnel et professionnel.

À ce titre, l'entreprise met à leur disposition :

- Un environnement de travail agréable, ouvert et stimulant, favorisant l'épanouissement individuel, la collaboration et l'expression du potentiel de chacun. Wafabail considère que la réussite individuelle s'inscrit dans une dynamique collective fondée sur le respect, la solidarité et le développement continu des compétences.
- Un style de management participatif, qui encourage l'écoute, le dialogue, l'implication des équipes dans la prise de décision et renforce ainsi l'engagement ainsi que la motivation des collaborateurs.
- Une couverture sociale étendue et sécurisante, permettant aux collaborateurs de bénéficier d'une protection adaptée à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

- Des avantages sociaux diversifiés, couvrant plusieurs dimensions du bien-être, et contribuant à l'amélioration de la qualité de vie au travail ainsi qu'au renforcement du sentiment d'appartenance à l'entreprise.

b. Parité Hommes/Femmes

Wafabail demeure une entreprise exemplaire en termes de parité hommes/femmes.

En 2025, les femmes représentent 53% de l'effectif global grâce à une politique bien précise : la non-discrimination en amont et l'égalité professionnelle en aval.

c. Wafabail privilégie les actions propices à l'épanouissement de ses collaborateurs

Dans un esprit de dialogue et de concertation permanente, Wafabail veille à favoriser le développement de carrière de l'ensemble de ses collaborateurs, tout en tenant compte de leur équilibre personnel et professionnel.

Soucieuse d'accompagner au mieux ses équipes dans leur évolution, l'entreprise fait du développement des compétences un levier essentiel de sa politique de ressources humaines. À ce titre, les collaborateurs bénéficient d'un large éventail de formations couvrant :

- le développement des aptitudes personnelles ;
- le renforcement des compétences managériales ;
- l'approfondissement des expertises métier ;
- la sensibilisation aux enjeux liés à la gestion et à la maîtrise des risques.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'apprentissage continu, soutenue par une culture managériale fondée sur la bienveillance, l'accompagnement de proximité et le coaching.

Par ailleurs, dans le prolongement de sa politique de gestion de la performance, Wafabail privilégie systématiquement la promotion interne et la mobilité interne, au sein de l'entreprise comme à l'échelle du groupe, avant d'envisager le recours au recrutement externe. À travers cette orientation, Wafabail affirme sa volonté de valoriser les talents internes, de soutenir les parcours professionnels et de renforcer la fidélisation de ses collaborateurs.

VIII.2.5. Structure de l'effectif

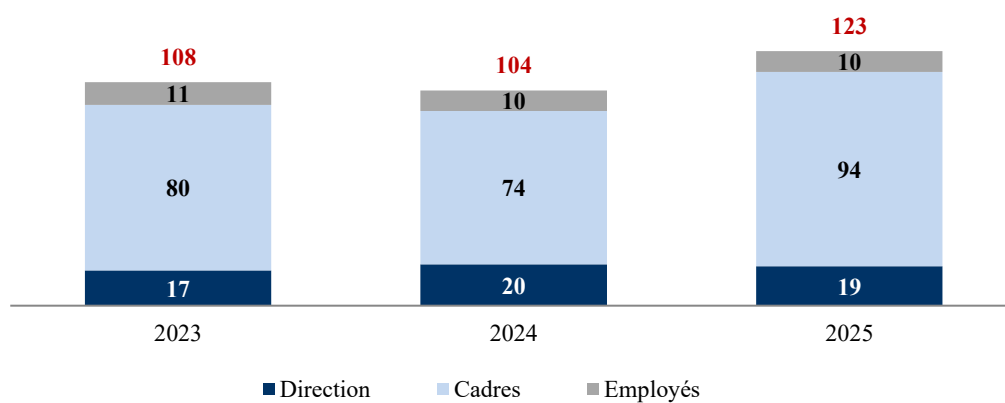
a. Répartition de l'effectif par catégorie

L'effectif de Wafabail baisse au titre de l'exercice 2025 à 123 collaborateurs toutes catégories confondues. L'effectif se décompose en trois catégories :

- ✓ Les membres de direction ;
- ✓ Les cadres ;
- ✓ Les employés.

La répartition de l'effectif par catégorie se présente comme suit :

Evolution de l'effectif par catégorie (2023-2025)



Source : Wafabail

b. Répartition de l'effectif par branche d'activité

La répartition de l'effectif par branche d'activité pour la période 2023-2025 se présente comme suit :

Branche d'activité	2023	2024	2025	Var 24/23	Var 25/24
Direction Générale	5	4	4	-20,0%	0,0%
Audit et Contrôle Interne	5	5	7	0,0%	40,0%
Commercial	33	27	36	-18,2%	33,3%
Risque recouvrement et contentieux	17	19	24	11,8%	26,3%
Finance Comptabilité et Back Office	25	28	30	12,0%	7,1%
Ressources Humaines et Moyens Généraux	9	8	9	-11,1%	12,5%
DSI	8	7	9	-12,5%	28,6%
Organisation et qualité	6	6	4	0,0%	-33,3%

Source : Wafabail

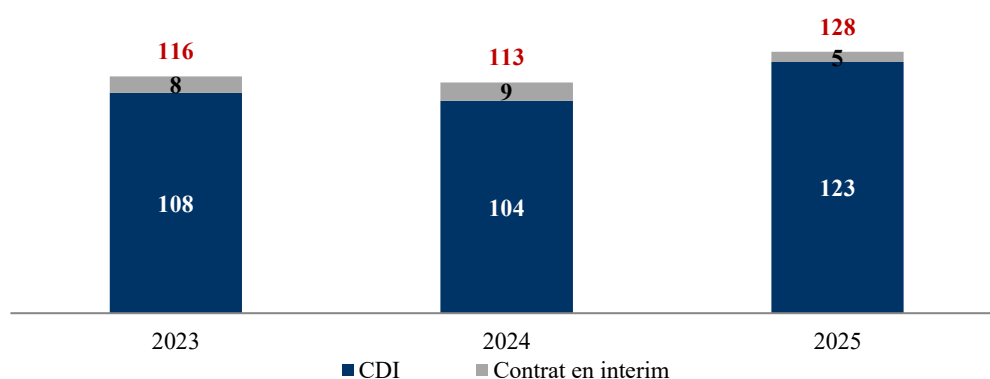
c. Répartition de l'effectif par contrat de travail

Au titre de l'exercice 2025, le nombre de collaborateurs liés par un contrat CDI est de 123 personnes.

Les Contrats en intérim s'élèvent à 5 contrats contre 9 contrats à fin décembre 2024.

Le graphique suivant donne l'évolution de l'effectif par contrat de travail sur la période 2023-2025 :

Evolution de l'effectif par contrat de travail (2023-2025)

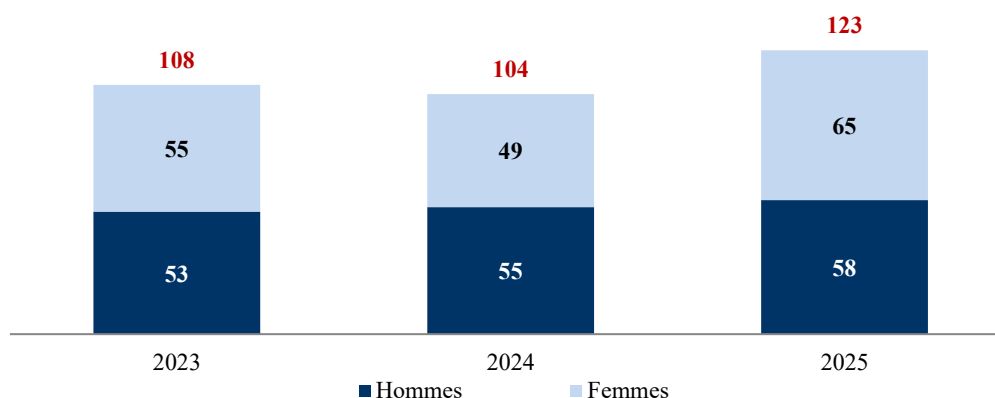


Source : Wafabail

d. Répartition de l'effectif par genre

Le graphique suivant donne l'évolution de l'effectif par genre sur la période 2023-2025 :

Evolution de l'effectif par genre (2023-2025)



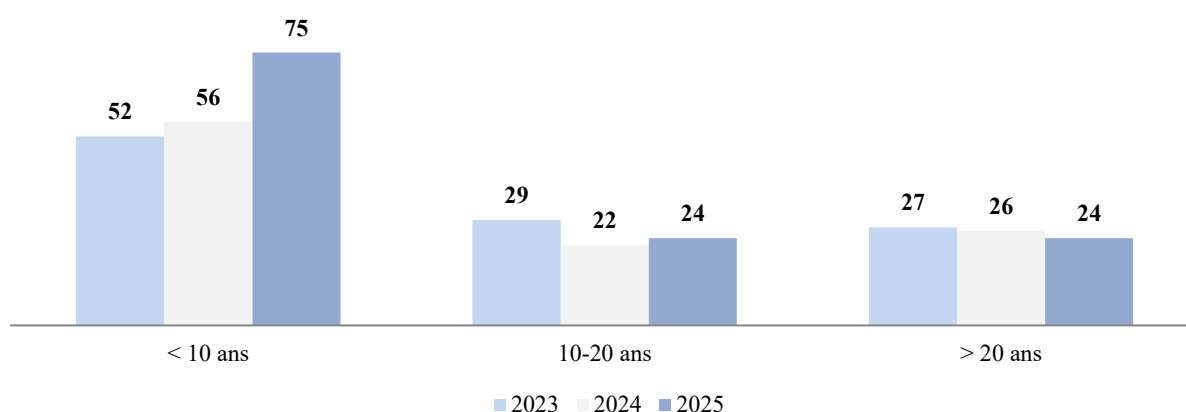
Source : Wafabail

e. Répartition de l'effectif par ancienneté

Le personnel ayant moins de 20 ans d'ancienneté, représente 80% de l'effectif global à fin 2025.

Le graphique suivant donne l'évolution de l'effectif par tranche d'âge sur la période 2023-2025 :

Evolution de l'effectif par ancienneté (2023-2025)



Source : Wafabail

f. Evolution des recrutements

Le nombre de nouvelles recrues s'établit à 29 collaborateurs à fin décembre 2025 contre 14 collaborateurs en 2024 et 10 collaborateurs en 2023.

L'évolution des recrutements de Wafabail sur la période 2023-2025, se présente comme suit :

Catégorie	2023	2024	2025
Recrutement	10	14	29

Source : Wafabail

g. Evolution des départs

Au titre de l'exercice 2025, le nombre de départs passe de 18 en 2024 à 10 en 2025.

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre de départs par catégorie sur la période 2023-2025 :

Catégorie	2023	2024	2025
Démission	8	12	8
Période d'essai	0	1	1
Détachement	0	2	0
Retraite	2	3	1
Départs	10	18	10

Source : Wafabail

h. Licenciements

Aucun licenciement n'a été enregistré sur les 3 derniers exercices.

i. Accidents de travail et litiges sociaux

Au titre des 3 derniers exercices, Wafabail n'a recensé aucun accident de travail. De même, aucun litige social (collectif ou individuel) n'a été enregistré sur la période 2023-2025.

j. Grèves

Au titre des 3 derniers exercices, aucune grève n'a été enregistrée sur la période 2023-2025.

k. Représentants du personnel

À la date d'établissement du présent document de référence, Wafabail dispose de 6 représentants du personnel pour l'exercice 2025, soit le même nombre que les exercices 2023 et 2024.

VIII.2.6. Schéma d'intéressement

Wafabail ne dispose pas d'un dispositif propre de participation au capital spécifiquement dédié à ses collaborateurs. Néanmoins, à l'instar des autres filiales du groupe Attijariwafa bank, elle a pris part aux différentes opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés du groupe, initiées par la maison mère en 2005, 2007, 2012 et 2018.

Ces opérations ont été réalisées à travers des cessions d'actions d'Attijariwafa bank, selon des modalités conçues pour permettre au plus grand nombre de collaborateurs d'accéder au capital dans des conditions avantageuses.

À cet effet, deux formules de souscription ont été proposées, assorties de mécanismes incitatifs attractifs, notamment :

- des décotes sur la valeur des actions ;
- des attributions d'actions gratuites ;
- des conditions de financement privilégiées.

Ces mesures traduisent la volonté du groupe de renforcer l'implication de ses collaborateurs en les associant davantage à sa création de valeur et à sa dynamique de croissance.

S'agissant de Wafabail, l'opération d'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée en 2018 a permis aux collaborateurs de souscrire pour un montant global de 22 246 KDH.

IX. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

IX.1. RESSOURCES MATERIELLES

L'innovation, ayant toujours été inscrite comme un levier majeur dans la stratégie de développement de Wafabail, a nécessité au préalable de mener une refonte globale de l'infrastructure technique existante, en adoptant les meilleurs standards et les dernières avancées en matière de technologie et de sécurité des systèmes d'information.

Au cœur de cette innovation, le nouveau système Front Office lancé en 2016, apporte à Wafabail plus de flexibilité à sa relation avec des clients de plus en plus exigeants et augmente sa capacité de réponse à leurs besoins dans des délais records, grâce notamment à l'automatisation complète du processus d'instruction des demandes de financement en leasing et l'intégration native avec le système de gestion existant.

Le digital et le web, autres leviers d'innovation, ont aussi été investis par Wafabail ces dernières années, notamment par la réalisation, en 2015 d'une nouvelle application disponible à la fois sur le web et sur le mobile et renforçant davantage la proximité avec ses clients et ses partenaires, qui peuvent désormais accéder à leurs espaces pour consulter leurs contrats leasing ainsi que les documents qui leurs sont rattachés tels que les factures, échéanciers etc.

Par ailleurs, en 2018, Wafabail a lancé l'agence digitale pour la clientèle PME, TPE et PP permettant de capter une activité digitale.

Le système de gestion électronique de données connaît une refonte totale pour l'aligner aux meilleurs standards, permettant d'automatiser les processus de traitement et d'accroître les gains de productivité.

Par ailleurs et pour anticiper et satisfaire aux exigences des clients et partenaires, une feuille de route digitale a été définie, permettant infinie une meilleure accessibilité, fluidité et disponibilité de l'information, en toute sécurité, et ce par l'adoption d'une vision user centric et par la dématérialisation et l'automatisation de plus en plus accrue des processus et services rendus.

Pour garantir la continuité de ses activités essentielles en cas de sinistre et se conformer aux réglementations en vigueur, Wafabail a entrepris une refonte de son Plan de Secours Informatique (PSI). Les premières étapes de ce projet ont impliqué la révision de l'architecture télécom et la modernisation des infrastructures, y compris les serveurs, les équipements réseau et sécurité du site de secours.

Par ailleurs, Wafabail a mis en œuvre plusieurs composantes de sécurité, notamment l'intégration de solutions NAC (Contrôle d'Accès au Réseau), PAM (Gestion des Accès à Privilèges), SIEM (Gestion des Informations et Événements de Sécurité), ainsi que l'installation de firewalls pour séparer les environnements et protéger les utilisateurs.

Pour renforcer encore davantage la sécurité informatique, Wafabail a établi une feuille de route alignée sur les nouvelles législations et les standards internationaux. Cette feuille de route est fondée sur les recommandations issues de l'audit de conformité à la loi 05/20 et sur l'évaluation de la maturité en sécurité informatique selon le Framework NIST. Ces initiatives ont pour objectif d'améliorer significativement le niveau de sécurité de Wafabail.

IX.2. POLITIQUE QUALITE

La feuille de route Qualité a été élaborée en cohérence avec la Politique Qualité du groupe Attijariwafa Bank, qui place le client au cœur de ses priorités et vise l'amélioration continue de son expérience. Elle traduit notre volonté de renforcer la satisfaction de nos clients, leur fidélité à la marque ainsi que la notoriété du Groupe.

Cette feuille de route constitue ainsi un cadre structurant permettant d'orienter les actions et les initiatives qualité en faveur d'une expérience client toujours plus satisfaisante, et s'inscrit autour des axes suivants :

- La consolidation et la durabilité de la relation client ;
- Le renforcement du rôle de la qualité au service de l'expérience client ;
- L'ancrage et la pérennisation de la culture de l'efficacité opérationnelle vis-à-vis des clients ;
- Le pilotage continu de la satisfaction des clients et de l'image de marque.

IX.3. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Depuis 2016 jusqu'à fin 2023, les investissements de Wafabail portent principalement sur les immobilisations incorporelles et plus précisément l'acquisition de licences de Progiciels Métier et de logiciels de base.

À fin 2024, les investissements de Wafabail portant sur les matériels informatiques représentent 38% du total des investissements réalisés. 57% des investissements réalisés sont alloués à des immobilisations incorporelles d'exploitation qui représentent des investissements en progiciels métiers. Le reliquat des investissements est donc alloué à des immobilisations corporelles.

À fin 2025, les investissements de Wafabail portant sur les matériels informatiques représentent 47% du total des investissements réalisés. 48% des investissements réalisés sont alloués à des immobilisations incorporelles d'exploitation qui représentent des investissements en progiciels métiers. Le reliquat des investissements est donc alloué à des immobilisations corporelles.

Les principaux investissements de Wafabail portent sur :

- des projets de transformation SI (investissement en progiciels métiers) ;
- des investissements visant le renforcement de la sécurité informatique.

En effet, Wafabail a mis en place une feuille de route « sécurité informatique », englobant des actions préventives et correctives.

Les organes de direction n'ont pris aucun engagement ferme par rapport aux investissements futurs.

L'évolution des investissements effectués par Wafabail²², durant les trois dernières années se présente comme suit :

Investissements réalisés (en Kdh)	2023	2024	2025	Var 24/23	Var 25/24
Immobilisations incorporelles d'exploitation	2 880	2 796	3 029	-2,9%	8,3%
Mobilier et matériel de bureau d'exploitation	88	55	35	-37,0%	-36,3%
Matériel Informatique	1 691	1 865	2 994	10,3%	60,6%
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	14	18	22	26,3%	27,1%
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	151	171	287	13,4%	67,7%
Total	4 824	4 905	6 368	1,7%	29,8%

Source : Wafabail

Revue 2025-2024

En 2025, les investissements de Wafabail se sont établis à 6,4 Mdh contre 4,9 Mdh en 2024, soit une hausse de 29,8%. Cette hausse provient principalement de :

- La hausse de l'investissement en matériel informatique s'établissant à 2 994 Kdh en 2025 contre 1 865 Kdh en 2024
- la hausse de 8,3% des investissements en immobilisations incorporelles, s'établissant à 3 029 Kdh en 2025 contre 2 796 Kdh en 2024.

Revue 2024-2023

En 2024, les investissements de Wafabail se sont établis à 4,9 Mdh contre 4,8 Mdh en 2023, soit une hausse de 1,7%. Cette hausse provient principalement de :

- la baisse de -2,9% des investissements en immobilisations incorporelles, s'établissant à 2 796 Kdh en 2024 contre 2 880 Kdh en 2023 ;
- La hausse de l'investissement en matériel informatique s'établissant à 1 865 Kdh en 2024 contre 1 691 Kdh en 2023.

²² Incluant les immobilisations en cours.

PARTIE II. SITUATION FINANCIERE DE WAFABAIL

I. INDICATEURS FINANCIERS SELECTIONNES DE WAFABAIL

I.1.1. Indicateurs d'exploitation

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Produit net bancaire	390 981	435 303	449 497	11,3%	3,3%
Résultat brut d'exploitation	302 721	343 698	337 106	13,5%	-1,9%
Résultat net	91 585	128 078	152 644	39,8%	19,2%

Source : Wafabail

Produit net bancaire

Au titre de l'exercice 2025, le produit net bancaire a affiché une hausse de 3,3% par rapport à 2024 pour s'établir à 449 Mdh. Cette hausse est expliquée par une hausse des produits d'exploitation bancaire (+76,4 Mdh) plus importante que la hausse des charges d'exploitation bancaire (+62,2 Mdh).

Au titre de l'exercice 2024, le produit net bancaire a affiché une hausse de 11,3% par rapport à 2023 pour s'établir à 435 Mdh. Cette hausse est expliquée par une hausse des produits d'exploitation bancaire (+115,1 Mdh) plus importante que la hausse des charges d'exploitation bancaire (+70,8 Mdh).

Résultat brut d'exploitation

Au titre de l'exercice 2025, le résultat brut d'exploitation s'établit à 337,1 Mdh, affichant ainsi une baisse de -1,9% par rapport à 2024. Cette tendance s'explique principalement par la hausse de 22,3% des charges générales d'exploitation (+20,6 Mdh) face à une hausse du produit net bancaire (+3,3%).

Au titre de l'exercice 2024, le résultat brut d'exploitation s'établit à 343,7 Mdh, affichant ainsi une hausse de 13,5% par rapport à 2023. Cette tendance s'explique principalement par la hausse de 11,3% du produit net bancaire (+44,3 Mdh).

Résultat net

Au titre de l'exercice 2025, le résultat net a augmenté de 24,6 Mdh par rapport à 2024, pour s'établir à 152,6 Mdh. Cette tendance s'explique essentiellement par la hausse du produit net bancaire de 3,3% pour s'établir à 449 Mdh en 2025, la baisse du résultat brut d'exploitation de -1,9%, soit 337,1 Mdh en 2025 vs. 343,7 Mdh en 2024, la baisse du cout risque de -44% pour s'établir à 56,9 Mdh et la baisse du résultat non courant de (-3,3 Mdh), suite à la hausse des charges non courantes (3,3 Mdh). Cette situation implique, à cet effet, la hausse du résultat net de 19,2% en 2025.

Au titre de l'exercice 2024, le résultat net a augmenté de 36,5 Mdh par rapport à 2023, pour s'établir à 128,1 Mdh. Cette tendance s'explique essentiellement par la hausse du produit net bancaire de 11,3% pour s'établir à 435,3 Mdh en 2024, la hausse du résultat brut d'exploitation de 13,35%, soit 343,7 Mdh en 2024 vs. 302,7 Mdh en 2023, la baisse du cout risque de -13,4% pour s'établir à 101,6 Mdh et la hausse du résultat non courant de (+7 Mdh), suite à la baisse des charges non courantes (-7,8 Mdh). Cette situation implique, à cet effet, la hausse du résultat net de 39,8% en 2024.

I.1.2. Analyse bilancielle

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Total Bilan	12 850 662	12 479 025	13 380 248	-2,9%	7,2%
Immobilisations données en crédit-bail, en location et en Ijara	12 529 409	12 259 731	13 062 070	-2,2%	6,5%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 014 778	7 945 475	8 506 960	-0,9%	7,1%

Source : Wafabail

*Les explications des variations du bilan sont détaillées dans la section III.2 Analyse bilancielle.

Total Bilan

Le total bilan de Wafabail s'élève à 13,4 milliards de dh en 2025 contre 12,5 milliards de dh à fin décembre 2024.

Le total bilan de Wafabail s'élève à 12,5 milliards de dh en 2024 contre 12,9 milliards de dh à fin décembre 2023.

Immobilisations données en crédit-bail

Les immobilisations données en crédit-bail de Wafabail s'élèvent à 13,1 milliards de dh en 2025 contre 12,3 milliards de dh à fin décembre 2024.

Les immobilisations données en crédit-bail de Wafabail s'élèvent à 12,3 milliards de dh en 2024 contre 12,5 milliards de dh à fin décembre 2023.

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit de Wafabail s'établissent à 8,5 milliards de dh en 2025 contre 7,9 milliards de dh à fin décembre 2024.

Les dettes envers les établissements de crédit de Wafabail s'établissent à 7,9 milliards de dh en 2024 contre 8,0 milliards de dh à fin décembre 2023.

II. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2023

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société WAFABAIL S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.364.850.809,66 MAD dont un bénéfice net de 91.585.410,24 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFABAIL S.A. au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

RISQUE DE CREDIT ET PROVISIONNEMENT DES IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT BAIL

Description du point clé de l'audit

Les immobilisations données crédit-bail sont porteuses d'un risque de crédit qui expose Wafabail à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Wafabail constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :

- Classer les encours de créances en créances saines et créances en souffrance.
- Évaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.

Au 31 décembre 2023, l'encours net des immobilisations données en crédit-bail s'élève à MMAD 12.529, après prise en compte de provisions pour un montant total de MMAD 1.120.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux immobilisations données en crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de Wafabail et examiné les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ;
- vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application de la réglementation en vigueur.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 mars 2024

Fidaroc Grant Thornton

Faïçal Mekouar
Associé

Deloitte Audit

Hicham Belemqadem
Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2024

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société WAFABAIL S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.420.259.040,54 MAD dont un bénéfice net de 128.077.953,17 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFABAIL S.A. au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

RISQUE DE CREDIT ET PROVISIONNEMENT DES IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT BAIL

Description du point clé de l'audit

Les immobilisations données crédit-bail sont porteuses d'un risque de crédit qui expose WAFABAIL S.A à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. WAFABAIL S.A constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :

- Classer les encours de créances en créances saines et créances en souffrance.
- Évaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.

Au 31 décembre 2024, l'encours net des immobilisations données en crédit-bail s'élève à MMAD 12.260, après prise en compte de provisions pour un montant total de MMAD 1.202.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux immobilisations données en crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de WAFABAIL S.A et examiné les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société, en termes de règles de déclassement et de provisionnement ;
- vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application de la réglementation en vigueur.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une

fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 mars 2025

Fidaroc Grant Thornton

Faïçal Mekouar
Associé

Deloitte Audit

Hicham Belemqadem
Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2025

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société WAFABAIL S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1 470 043 119,32 MAD dont un bénéfice net de 152 644 287, 25 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFABAIL S.A. au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

RISQUE DE CREDIT ET PROVISIONNEMENT DES IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT BAIL

Description du point clé de l'audit

Les immobilisations données crédit-bail sont porteuses d'un risque de crédit qui expose WAFABAIL à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. WAFABAIL constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :

- Classer les encours de créances en créances saines et créances en souffrance.
- Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.

Au 31 décembre 2025, l'encours net des immobilisations données en crédit-bail s'élève à MMAD 13.062, après prise en compte de provisions pour un montant total de MMAD 1.225.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux immobilisations données en crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de WAFABAIL et examiné les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ;
- vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application de la réglementation en vigueur.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une

fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 30 mars 2026

Deloitte Audit

Hicham Belemqadem
Associé

Forvis Mazars

Taha Feradous
Associé

III. ANALYSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS D'EXPLOITATION DE WAFABAIL

III.1. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

Le compte d'exploitation de Wafabail, sur la période 2023-2025, se présente comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Produits d'exploitation bancaire	4 431 797	4 546 898	4 623 276	2,6%	1,7%
Charges d'exploitation bancaire	4 040 816	4 111 595	4 173 779	1,8%	1,5%
Produit Net Bancaire	390 981	435 303	449 497	11,3%	3,3%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	-	Ns	Ns
Produit Net non bancaire	921	574	384	-37,7%	-33,1%
Charges générales d'exploitation	89 181	92 179	112 775	3,4%	22,3%
Résultat Brut d'exploitation	302 721	343 698	337 106	13,5%	-1,9%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	196 106	166 760	141 541	-15,0%	-15,1%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	78 745	65 161	84 681	-17,3%	30,0%
Résultat courant	185 360	242 099	280 247	30,6%	15,8%
Résultant non courant	-19 981	-12 420	-15 674	-37,8%	26,2%
Résultat avant impôts	165 379	229 678	264 572	38,9%	15,2%
Impôts sur les résultats	73 793	101 601	111 928	37,7%	10,2%
Résultat net	91 585	128 078	152 644	39,8%	19,2%

Source : Wafabail

III.1.1. Produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire, sur la période 2023-2025, se détaillent comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 397	0	0	-100,0%	Ns
Produits des immobilisations en crédit-bail et en location	4 425 956	4 543 149	4 620 160	2,6%	1,7%
Commissions sur prestations de service	4 443	3 749	3 116	-15,6%	-16,9%
Autres produits bancaires	0	0	0	Ns	Ns
Produits d'exploitation bancaire	4 431 797	4 546 898	4 623 276	2,6%	1,7%

Source : Wafabail

Les produits d'exploitation bancaire sont composés essentiellement des intérêts et principal (loyers) perçus sur les crédits octroyés à la clientèle. Ces loyers correspondent au poste « Produits des immobilisations en crédit-bail et en location ».

Revue 2024 – 2025

Au terme de l'exercice 2025, les produits d'exploitation bancaire ont connu une hausse de 1,7%, pour atteindre 4,6 milliards de dirhams. Cette tendance est due à la hausse de +1,7% des produits des immobilisations en crédit-bail et en location pour s'établir à 4 620 Mdh à fin décembre 2025 contre 4 543 Mdh à fin décembre 2024.

La hausse des produits des immobilisations en crédit-bail et en location est due principalement à la hausse des loyers perçus (+116 Mdh) et la baisse des plus-values de cession sur immobilisations en crédit-bail (-31 Mdh) au titre de l'exercice 2025.

Les commissions sur prestations de service ont enregistré une baisse de 16,9%, s'établissant à 3,1 Mdh à fin décembre 2025 contre 3,7 Mdh en 2024 à la suite de la baisse de l'encours crédit-bail géré pour le compte d'Attijariwafa bank.

Revue 2023 – 2024

Au terme de l'exercice 2024, les produits d'exploitation bancaire ont connu une hausse de 2,6%, pour atteindre 4,5 milliards de dirhams. Cette tendance est due à la hausse de +2,6% des produits des immobilisations en crédit-bail et en location pour s'établir à 4 543 Mdh à fin décembre 2024 contre 4 426 Mdh à fin décembre 2023.

La hausse des produits des immobilisations en crédit-bail et en location est due principalement à la hausse des loyers perçus (+104 Mdh) et des reprises de provisions des immobilisations en crédit-bail (+18 Mdh) au titre de l'exercice 2024, soit une hausse de 122 Mdh.

Les commissions sur prestations de service ont enregistré une baisse de 15,6%, s'établissant à 3,7 Mdh à fin décembre 2024 contre 4,4 Mdh en 2023 à la suite de la baisse de l'encours crédit-bail géré pour le compte d'Attijariwafa bank.

III.1.2. Charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire, sur la période 2023-2025, se détaillent comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	316 133	308 562	322 263	-2,4%	4,4%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0	0	0	Ns	Ns
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	58 060	73 403	69 960	26,4%	-4,7%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	3 666 585	3 729 594	3 781 391	1,7%	1,4%
Autres charges bancaires	37	36	165	-1,1%	>100%
Charges d'exploitation bancaire	4 040 816	4 111 595	4 173 779	1,8%	1,5%

Source : Wafabail

Les charges d'exploitation bancaire sont composées essentiellement des « Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location » reflétant l'amortissement comptable de ces immobilisations et des « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit » représentant les charges financières relatives aux ressources de refinancement. Les intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis correspondent aux intérêts sur Bons de Sociétés de Financement.

Revue 2024-2025

En décembre 2025, les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 1,5% pour s'établir à 4,2 Milliards de dh.

Cette hausse est due principalement à l'augmentation de 1,4% des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location qui s'établissent à 3 781 Mdh à fin décembre 2025 contre 3 729 Mdh à fin décembre 2024. Cette tendance s'explique principalement par l'augmentation des dotations aux amortissements (+105 Mdh).

Revue 2023-2024

En décembre 2024, les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 1,8% pour s'établir à 4,1 Milliards de dh.

Cette hausse est due principalement à l'augmentation de 1,7% des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location qui s'établissent à 3 729 Mdh à fin décembre 2024 contre 3 666 Mdh à fin

décembre 2023. Cette tendance s'explique principalement par l'augmentation des dotations aux amortissements (+63 Mdh).

III.1.3. Produit net bancaire

Le Produit Net Bancaire, sur la période 2023-2025, évolue de la manière suivante :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Produits d'exploitation bancaire (1)	4 431 797	4 546 898	4 623 276	2,6%	1,7%
Charges d'exploitation bancaire (2)	4 040 816	4 111 595	4 173 779	1,8%	1,5%
Produit net bancaire (1)-(2)	390 981	435 303	449 497	11,3%	3,3%

Source : Wafabail

Les produits d'exploitation bancaire sont composés essentiellement des intérêts et principal (loyers) perçus sur les crédits octroyés à la clientèle. Ces loyers correspondent au poste « Produits des immobilisations en crédit-bail et en location ».

Les charges d'exploitation bancaire sont constituées principalement de dotations aux amortissements des immobilisations données en crédit-bail et des intérêts et charges sur les dettes de refinancement.

Revue 2024-2025

Au titre de l'exercice 2025, le produit net bancaire a affiché une hausse de 3,3% par rapport à 2024 pour s'établir à 449 Mdh. Cette hausse est due à une augmentation des produits d'exploitation bancaire (+76,4 Mdh) plus importante que celle des charges d'exploitation bancaire (+62,2 Mdh).

Revue 2023-2024

Au titre de l'exercice 2024, le produit net bancaire a affiché une hausse de 11,3% par rapport à 2023 pour s'établir à 449 Mdh. Cette hausse est due à une augmentation des produits d'exploitation bancaire (+115,1 Mdh) plus importante que celle des charges d'exploitation bancaire (+70,7 Mdh).

III.1.4. Produit net non bancaire

Le Produit Net Non Bancaire évolue comme suit sur la période 2023-2025 :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Produits d'exploitation non bancaire	921	574	384	-37,7%	-33,1%
Charges d'exploitation non bancaire	0	0	0	Ns	Ns
Produit Net Non Bancaire	921	574	384	-37,7%	-33,1%

Source : Wafabail

Les produits d'exploitation non bancaire sont composés essentiellement d'autres produits d'exploitation, correspondant aux intérêts perçus sur les crédits accordés au personnel ainsi que les opérations de cession d'immobilisations.

Revue 2024-2025

À fin 2025, le produit net non bancaire s'établit à 384 Kdh contre 574 Kdh en 2024, soit une baisse de 33,1%. La baisse des produits non bancaires est expliquée essentiellement par le poste « Autres produits d'exploitation », qui correspond aux intérêts perçus sur les crédits accordés au personnel.

Revue 2023-2024

À fin 2024, le produit net non bancaire s'établit à 574 Kdh contre 921 Kdh en 2023, soit une baisse de 37,7%. La baisse des produits non bancaires est expliquée essentiellement par le poste « Autres produits d'exploitation », qui correspond aux intérêts perçus sur les crédits accordés au personnel.

III.1.5. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation évoluent comme suit sur la période 2023-2025 :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Charges de personnel	44 452	46 649	52 620	4,9%	12,8%
Impôts et taxes	2 031	2 184	2 489	7,5%	14,0%
Charges externes	39 225	39 219	52 794	0,0%	34,6%
Autres charges d'exploitation	479	404	758	-15,7%	87,7%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	2 993	3 723	4 114	24,4%	10,5%
Charges générales d'exploitation	89 181	92 179	112 775	3,4%	22,3%

Source : Wafabail

Revue 2024-2025

En 2025, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 22,3% par rapport à 2024, s'établissant ainsi à 112,8 Mdh.

Cette hausse est due essentiellement à l'effet combiné de :

- la hausse de 6 Mdh des charges de personnel (+12,8%) due principalement à la hausse de 3,5 Mdh du poste « Salaires et appointements », et la hausse de +1,4 Mdh du poste « Autres charges de personnel » qui regroupe principalement les gratifications et primes diverses ;
- La hausse des autres charges externes de 13,6 Mdh, soit 34,6%, expliquée principalement par la hausse de 7,2 Mdh des « Rémunérations d'intermédiaires et honoraires ».
- la hausse des dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations de +10,5% pour s'établir à 4 114 Kdh en 2025 ;
- les autres charges d'exploitation qui s'établissent à 758 Kdh contre 404 Kdh en 2024 en raison de la hausse des « Autres charges réparties sur plusieurs exercices » de 243,7 Kdh, et la hausse de 100,0 Kdh du poste « Dons, libéralités et lots ».

Revue 2023-2024

En 2024, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 3,4% par rapport à 2023, s'établissant ainsi à 92,2 Mdh.

Cette hausse est due essentiellement à l'effet combiné de :

- la hausse de 2,2 Mdh des charges de personnel (+4,9%) due essentiellement à la hausse de +1,1 Mdh du poste « Autres charges de personnel » qui regroupe principalement les gratifications et primes diverses ;
- la hausse des dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations de +24% pour s'établir à 3 723 Kdh en 2024 ;
- les autres charges d'exploitation qui s'établissent à 404 Kdh contre 479 Kdh en 2023 en raison de la baisse de 74,9 Kdh du poste « Dons, libéralités et lots ».

III.1.6. Coefficient d'exploitation bancaire

Le coefficient d'exploitation de Wafabail évolue comme suit sur la période 2023-2025 :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Produit Net Bancaire social (1)	390 981	435 303	449 497	11,3%	3,3%
Charges générales d'exploitation (2)	89 181	92 179	112 775	3,4%	22,3%
Coefficient d'exploitation social (2) / (1)	22,8%	21,2%	25,1%	-1,6 pts	3,9 pts

Source : Wafabail

Revue 2024-2025

En 2025, le coefficient d'exploitation s'établit à 25,1%, contre 21,2% à fin 2024, soit une hausse de 3,9 pts. Cette tendance s'explique principalement par la hausse de +14,1 Mdh du produit net bancaire, moins importante que la hausse des charges générales d'exploitation de +20,5 Mdh.

Revue 2023-2024

En 2024, le coefficient d'exploitation s'établit à 21,2%, contre 22,8% à fin 2023, soit une baisse de 1,6 pts. Cette tendance s'explique principalement par la hausse de +44,3 Mdh du produit net bancaire, plus importante que la hausse des charges générales d'exploitation de +2,9 Mdh.

III.1.7. Résultat courant

Le résultat courant évolue comme suit sur la période 2023-2025 :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Produit Net Bancaire social	390 981	435 303	449 497	11,3%	3,3%
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	-	Ns	Ns
+ Produits d'exploitation non bancaire	921	574	384	-37,7%	-33,1%
- Charges d'exploitation non bancaire	-	-	-	Ns	Ns
- Charges générales d'exploitation	89 181	92 179	112 775	3,4%	22,3%
Résultat brut d'exploitation social	302 721	343 698	337 106	13,5%	-1,9%
Dotations aux provisions nettes de reprises	117 361	101 600	56 859	-13,4%	-44,0%
- Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	196 106	166 760	141 541	-15,0%	-15,1%
<i>Dotations aux provisions pour créances en souffrance</i>	<i>186 205</i>	<i>154 731</i>	<i>134 071</i>	<i>-16,9%</i>	<i>-13,4%</i>
<i>Pertes sur créances irrécouvrables</i>	<i>11</i>	<i>281</i>	<i>70</i>	<i>>100%</i>	<i>-75,3%</i>
<i>Dotations aux provisions pour autres risques et charges</i>	<i>9 891</i>	<i>11 748</i>	<i>7 400</i>	<i>18,8%</i>	<i>-37,0%</i>
+ Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	78 745	65 161	84 681	-17,3%	30,0%
<i>Reprises de provisions pour créances en souffrance</i>	<i>59 686</i>	<i>60 370</i>	<i>83 095</i>	<i>1,1%</i>	<i>37,6%</i>
<i>Récupérations sur créances amorties</i>	<i>111</i>	<i>2 546</i>	<i>0</i>	<i>>100%</i>	<i>-100,0%</i>
<i>Reprises de provisions pour autres risques et charges</i>	<i>18 948</i>	<i>2 245</i>	<i>1 586</i>	<i>-88,2%</i>	<i>-29,3%</i>
<i>Reprises de provisions réglementées</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>
Résultat courant social	185 360	242 099	280 247	30,6%	15,8%

Source : Wafabail

Revue 2024-2025

En 2025, le résultat brut d'exploitation s'établit à 337,1 Mdh, affichant ainsi une baisse de 1,9% par rapport à fin 2024. Cette tendance s'explique principalement par la hausse de +3,3% du produit net bancaire (+14,2 Mdh), moins importante que celle des charges générales d'exploitation.

Le résultat courant affiche une hausse de 38,1 Mdh pour s'établir à 280,2 Mdh à fin 2025.

Cette tendance est due principalement à :

- La baisse de 1,9% du résultat brut d'exploitation (-6,6 Mdh) ;
- La baisse de 44,7 Mdh des dotations aux provisions nettes de reprises, soit -44% par rapport à fin 2024 en raison de :

- ✓ la baisse de 25,2 Mdh (-15,1%) des dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables, expliquée par l'effet conjugué de :
 - la baisse des dotations aux provisions pour créances en souffrance de 20,7 Mdh, et qui s'explique principalement par une amélioration du recouvrement, ce qui a permis de récupérer une partie des créances impayées et donc de réduire les dotations aux provisions ;
 - la baisse de 4,3 Mdh des dotations aux provisions pour autres risques et charges, pour s'établir à 7 400 Kdh, en raison de la diminution de la provision forfaitaire PRG²³, qui est passée de 9 à 5 Mdh en 2025.
- ✓ la hausse de 19,5 Mdh (30,0%) des reprises de provisions et récupérations sur créances amorties, expliquée par l'effet combiné de la hausse de 22,7 Mdh des reprises de provisions pour créances en souffrance, et la baisse de 2,5 Mdh des récupérations sur créances amorties. Cette tendance traduit l'effort de recouvrement amiable et la récupération de créances sur des dossiers contentieux.

Revue 2023-2024

En 2024, le résultat brut d'exploitation s'établit à 343,7 Mdh, affichant ainsi une hausse de 13,5% par rapport à fin 2023. Cette tendance s'explique principalement par la hausse de +11,3% du produit net bancaire (+44,3 Mdh).

Le résultat courant affiche une hausse de 56,7 Mdh pour s'établir à 242,1 Mdh à fin 2024.

Cette tendance est due principalement à :

- La hausse de 13,5% du résultat brut d'exploitation (+40,9 Mdh) ;
- La baisse de 15,7 Mdh des dotations aux provisions nettes de reprises, soit -13,4% par rapport à fin 2023 en raison de :
 - ✓ la baisse de 29,4 Mdh (-15,0%) des dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables, expliquée par l'effet conjugué de :
 - la baisse des dotations aux provisions pour créances en souffrance de 31,4 Mdh, et qui s'explique principalement par une amélioration du recouvrement, ce qui a permis de récupérer une partie des créances impayées et donc de réduire les dotations aux provisions ;
 - la hausse de 1,9 Mdh des dotations aux provisions pour autres risques et charges qui sont principalement liées à la constitution de provisions pour risques éventuels dans le cadre de l'adoption d'une approche prudentielle.
 - ✓ la baisse de 13,5 Mdh (-17,3%) des reprises de provisions et récupérations sur créances amorties, expliquée par l'effet conjugué de la hausse des récupérations sur créances amorties (+2,4 Mdh) et la baisse des reprises de provisions pour autres risques et charges (-16,7 Mdh), principalement liées à des reprises pour risques de dégradation de créances.

III.1.8. Résultat net

Le résultat net de Wafabail évolue comme suit sur la période considérée :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Résultat courant social	185 360	242 099	280 247	30,6%	15,8%
Résultat non courant	-19 981	-12 420	-15 674	37,8%	-26,2%
Résultat avant impôts	165 379	229 678	264 572	38,9%	15,2%
Impôts sur les résultats	73 793	101 601	111 928	37,7%	10,2%
Résultat net	91 585	128 078	152 644	39,8%	19,2%
<i>Marge nette (Résultat net / PNB)</i>	<i>23,4%</i>	<i>29,4%</i>	<i>34,0%</i>	<i>6,0 pts</i>	<i>4,5 pts</i>
Capacité d'autofinancement	91 498	139 745	161 078	52,7%	15,3%
-bénéfices distribués	60 000	75 000	100 000	25,0%	33,3%

²³ Provision pour Risque Généraux

Autofinancement	31 498	64 745	61 078	>100%	-5,7%
<i>Source : Wafabail</i>					

Revue 2024-2025

En 2025, le résultat net a augmenté de 24,6 Mdh par rapport à fin 2024, pour s'établir à 152,6 Mdh. Cette tendance s'explique par :

- la hausse du résultat courant s'établissant à 280,2 Mdh en 2025 contre 242,1 Mdh à fin décembre 2024 ;
- la baisse du résultat non courant de 3,3 Mdh, s'établissant ainsi à -15,6 Mdh. Cette baisse est due à une hausse des charges non courantes, en raison de l'augmentation de la contribution sociale de solidarité, qui passe de 9,7 Mdh à 13,1 Mdh en 2025.
- l'impôt sur les résultats a enregistré une hausse de +10,3 Mdh passant de 101,6 Mdh à fin 2024 à 111,9 Mdh à fin 2025.

La marge nette s'établit à 34,0% en 2025 contre 29,4% en 2024, enregistrant ainsi une hausse de 4,5 pts.

À fin décembre 2025, l'autofinancement de Wafabail s'établit à 61,1 Mdh.

Revue 2023-2024

En 2024, le résultat net a augmenté de 36,5 Mdh par rapport à fin 2023, pour s'établir à 128,1 Mdh. Cette tendance s'explique par :

- la hausse du résultat courant s'établissant à 242,1 Mdh en 2024 contre 185,4 Mdh à fin décembre 2023 ;
- La hausse du résultat non courant de 7,6 Mdh, s'établissant ainsi à -12,4 Mdh. Cette hausse est due à une baisse des charges non courantes de 7,8 Mdh expliquée principalement par la provision constituée dans les charges non courantes en 2023 suite à la contribution de Wafabail au don séisme.
- l'impôt sur les résultats a enregistré une hausse de +27,8 Mdh passant de 73,8 Mdh à fin 2023 à 101,6 Mdh à fin 2024.

La marge nette s'établit à 29,4% en 2024 contre 23,4% en 2023, enregistrant ainsi une hausse de 6,0 pts.

À fin décembre 2024, l'autofinancement de Wafabail s'établit à 64,7 Mdh.

III.2. ANALYSE BILANCIELLE

Le bilan de Wafabail, sur la période 2023-2025, se présente comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, service des chèques postaux	1	3	4	>100%	3,9%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0	0	0	Ns	Ns
Créances sur la clientèle	22 988	16 693	10 401	-27,4%	-37,7%
Autres actifs	266 388	169 538	272 461	-36,4%	60,7%
Titres de participation	0	0	0	Ns	Ns
Immobilisations données en crédit bail, en location et en Ijara	12 529 409	12 259 731	13 062 070	-2,2%	6,5%
Immobilisations incorporelles	28 639	28 823	29 020	0,6%	0,7%
Immobilisations corporelles	3 237	4 235	6 293	30,8%	48,6%
Actif	12 850 662	12 479 025	13 380 248	-2,9%	7,2%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 014 778	7 945 475	8 506 960	-0,9%	7,1%
Dépôts de la clientèle	18 156	19 689	15 252	8,4%	-22,5%
Titres de créance émis	2 501 024	2 021 588	2 423 720	-19,2%	19,9%
Autres passifs	865 255	977 405	865 344	13,0%	-11,5%
Provisions pour risques et charges	86 599	94 608	98 928	9,2%	4,6%
Provisions réglementées	0	0	0	Ns	Ns
Dettes subordonnées	83 443	85 774	82 914	2,8%	-3,3%
Réserves et primes liées au capital	122 660	122 660	122 660	0,0%	0,0%
Capital	150 000	150 000	150 000	0,0%	0,0%
Report à nouveau (+/-)	917 162	933 747	961 825	1,8%	3,0%
Résultat net de l'exercice (+/-)	91 585	128 078	152 644	39,8%	19,2%
Passif	12 850 662	12 479 025	13 380 248	-2,9%	7,2%

Source : wafabail

Le total bilan de Wafabail s'élève à 13,4 milliards de dh à fin 2025, contre 12,5 milliards de dh en 2024 et 12,8 milliards de dh en 2023.

III.2.1. Crédits

L'encours des crédits par catégorie a évolué, sur la période considérée, de la manière suivante :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Créances sur les établissements de crédits et assimilés (1)	-	-	-	Ns	Ns
Créances sur la clientèle (2)	22 988	16 693	10 401	-27,4%	-37,7%
Crédits de trésorerie et à la consommation	21 200	15 491	9 442	-26,9%	-39,0%
Crédits à l'équipement	-	-	-	Ns	Ns
Crédits immobiliers	1 788	1 203	959	-32,7%	-20,3%
Autres crédits	-	-	-	Ns	Ns
Total crédits (1) + (2)	22 988	16 693	10 401	-27,4%	-37,7%

Source : Wafabail

Il s'agit des crédits à la consommation et crédits immobiliers accordés par Wafabail à ses collaborateurs.

Revue 2024-2025

Au titre de l'exercice 2025, la totalité des crédits a atteint 10,4 Mdh, enregistrant ainsi une baisse de -37,7% par rapport à 2024. Cette baisse est expliquée par :

- La baisse des crédits de trésorerie et à la consommation de 39,0% (-6,0 Mdh) ;
- La diminution des crédits immobiliers de 20,3%, passant de 1,2 Mdh en 2024 à 1,0 Mdh en 2025.

Revue 2023-2024

Au titre de l'exercice 2024, la totalité des crédits a atteint 16,7 Mdh, enregistrant ainsi une baisse de -27,4% par rapport à 2023. Cette baisse est expliquée par :

- La baisse des crédits de trésorerie et à la consommation de 26,9% (-5,7 Mdh) ;
- La diminution des crédits immobiliers de 32,7%, passant de 1,7 Mdh en 2023 à 1,2 Mdh en 2024.

III.2.2. Immobilisations

L'évolution des immobilisations, sur la période 2023-2025, se détaille comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Immobilisations incorporelles	28 639	28 823	29 020	0,6%	0,7%
Immobilisations corporelles	3 237	4 235	6 293	30,8%	48,6%
Total	31 876	33 058	35 313	3,7%	6,8%

Source : Wafabail

Revue 2024-2025

Les immobilisations incorporelles ont enregistré une hausse de +0,7% pour s'établir à 29,0 Mdh en 2025 contre 28,8 Mdh en 2024.

Les immobilisations corporelles ont enregistré une augmentation de +48,6%, passant de 4,2 Mdh en 2024 à 6,3 Mdh en 2025. Cette hausse est expliquée principalement par la hausse des mobilier et matériel d'exploitation de 1,9 Mdh, en ligne avec la stratégie d'investissement de Wafabail.

Revue 2023-2024

Les immobilisations incorporelles ont enregistré une hausse de +0,6% pour s'établir à 28,8 Mdh en 2024 contre 28,6 Mdh en 2023.

Les immobilisations corporelles ont enregistré une augmentation de +30,8%, passant de 3,2 Mdh en 2023 à 4,2 Mdh en 2024. Cette hausse est expliquée principalement par la hausse des mobilier et matériel d'exploitation de 0,9 Mdh, en ligne avec la stratégie d'investissement de Wafabail.

III.2.3. Immobilisations données en crédit-bail et en location

L'évolution des immobilisations, sur la période 2023-2025, se détaille comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Immobilisations données en crédit-bail et en location	12 529 409	12 259 731	13 062 070	-2,2%	6,5%

Source : Wafabail

Les immobilisations données en crédit-bail et en location représentent la principale composante des actifs de Wafabail (97,6% du total bilan à fin 2025, 98,2 % du total bilan à fin 2024, et 97,5% du total bilan en 2023) et sont constituées principalement par les valeurs nettes comptables des biens acquis par la société et mis à la disposition de la clientèle dans le cadre des contrats de crédit-bail.

Revue 2024-2025

Au titre de l'exercice 2025, les immobilisations données en crédit-bail et en location ont enregistré une hausse de 6,5% pour s'établir à 13,1 milliards de dh contre 12,3 milliards de dh à fin décembre 2024. Cette tendance s'explique principalement par la hausse du niveau de la production de 32%.

Revue 2023-2024

Au titre de l'exercice 2024, les immobilisations données en crédit-bail et en location ont enregistré une baisse de 2,2% pour s'établir à 12,3 milliards de dh contre 12,5 milliards de dh à fin décembre 2023. Cette tendance s'explique principalement par la baisse du niveau de la production de -14%.

III.2.4. Autres Actifs

L'évolution des actifs divers, sur la période 2023-2025, se détaille comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Autres actifs	266 388	169 538	272 461	-36,4%	60,7%

Source : Wafabail

Revue 2024-2025

À fin 2025, les autres actifs ont enregistré une hausse de 60,7% pour s'établir à 272,5 Mdh contre 169,5 Mdh à fin décembre 2024. Cette tendance s'explique par les effets compensés suivants :

- La hausse du poste « divers débiteurs » de 55,2 Mdh (+77,6%) ;
- La hausse des comptes de régularisations de 47,8 Mdh (+48,5%).

Revue 2023-2024

À fin 2024, les autres actifs ont enregistré une baisse de 36,4% pour s'établir à 169,5 Mdh contre 266,4 Mdh à fin décembre 2023. Cette tendance s'explique par les effets compensés suivants :

- La baisse des comptes de régularisations de 80 Mdh (-44,8%) ;
- La baisse du poste « divers débiteurs » de 17 Mdh (-19,1%).

III.2.5. Dettes envers les établissements de crédits

Les dettes envers les établissements de crédits sur la période 2023-2025, se détaille comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
--------	------	------	------	------------	------------

Dettes envers les Ets. de crédit et assimilés (2)	8 014 778	7 945 475	8 506 960	-0,9%	7,1%
A vue	440 076	268 495	361 430	-39,0%	34,6%
A terme	7 574 702	7 676 980	8 145 531	1,4%	6,1%

Source : Wafabail

Revue 2024-2025

Les dettes envers les établissements de crédits s'établissent à 8,5 milliards de dh en 2025 contre 7,9 milliards de dh à fin 2024, soit une hausse de 7,1%. Cette hausse est due aux éléments conjugués suivants :

- la hausse de 34,6% des dettes à vue (+92,9 Mdh) ;
- la hausse de 6,1% des dettes à terme (+468,6 Mdh).

Revue 2023-2024

Les dettes envers les établissements de crédits s'établissent à 7,9 milliards de dh en 2024 contre 8,0 milliards de dh à fin 2023, soit une baisse de 0,9%. Cette baisse est due aux éléments conjugués suivants :

- la baisse de 39,0% des dettes à vue (-171,6 Mdh) ;
- la hausse de 1,4% des dettes à terme (+102,3 Mdh).

III.2.6. Autres passifs

L'évolution des autres passifs, sur la période considérée, se présente de la manière suivante :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Autres passifs	865 255	977 405	865 344	13,0%	-11,5%

Source : Wafabail

Revue 2024-2025

Au terme de l'exercice 2025, les autres passifs ont diminué de 11,5% pour atteindre 865,3 Mdh vs. 977,4 Mdh en 2024. Cette tendance s'explique principalement par la baisse du poste « créiteurs divers » de (-17,8%).

Revue 2023-2024

Au terme de l'exercice 2024, les autres passifs ont augmenté de 13,0% pour atteindre 977,4 Mdh vs. 865,3 Mdh en 2023. Cette tendance s'explique principalement par la hausse du poste « créiteurs divers » de (+18,6%).

III.2.7. Provisions pour risques et charges

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Provisions pour risques et charges	86 599	94 608	98 928	9,2%	4,6%

Source : Wafabail

Revue 2024-2025

Au terme de l'exercice 2025, les provisions pour risques et charges ont augmenté de 4,6% s'établissant ainsi à 99,0 Mdh contre 94,6 Mdh en 2024. Cette tendance est essentiellement due à la hausse des provisions pour risques généraux suite au niveau de reprise moins important que les dotations (3,1 Mdh de reprise de provision contre 7,4 Mdh de dotations).

La nature des risques couverts par les provisions pour risques généraux englobe les risques de la dégradation des créances clients et les risques éventuels de litiges, d'amendes et pénalités (fiscales ou sociales), et les risques divers.

Revue 2023-2024

Au terme de l'exercice 2024, les provisions pour risques et charges ont augmenté de 9,2% s'établissant ainsi à 94,6 Mdh contre 86,6 Mdh en 2023. Cette tendance est essentiellement due à la hausse des provisions pour risques généraux suite au niveau de reprise moins important que les dotations (4 Mdh de reprise de provision contre 12 Mdh de dotations).

La nature des risques couverts par les provisions pour risques généraux englobe les risques de la dégradation des créances clients et les risques éventuels de litiges, d'amendes et pénalités (fiscales ou sociales), et les risques divers (don séisme).

III.2.8. Titres de créances émis

L'évolution des titres de créances émis, sur la période considérée, se présente de la manière suivante :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Titres de créances négociables	2 465 000	1 995 000	2 400 000	-19,1%	20,3%
Autres titres de créances émis	36 024	26 588	23 720	-26,2%	-10,8%
Titres de créances émis	2 501 024	2 021 588	2 423 720	-19,2%	19,9%

Source : Wafabail

Revue 2024-2025

Au titre de l'exercice 2025, les titres de créances émis s'établissent à 2,4 milliards de dh vs 2,0 milliards de dh en 2024. Cette hausse est due principalement à la hausse de 20,3% des titres de créances négociables suite à la levée de BSF au titre de l'année 2025.

Revue 2023-2024

Au titre de l'exercice 2024, les titres de créances émis s'établissent à 2,0 milliards de dh vs.2,5 milliards de dh en 2023. Cette baisse est due principalement à la baisse de 19,1% des titres de créances négociables suite à l'absence de levée BSF au titre de l'année 2024.

III.2.9. Dépôts de la clientèle

L'évolution des titres de des dépôts de la clientèle, sur la période considérée, se présente de la manière suivante :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Dépôts à terme	-	-	-	Ns	Ns
Autres comptes créditeurs	18 156	19 689	15 252	8,4%	-22,5%
Total	18 156	19 689	15 252	8,4%	-22,5%

Source : Wafabail

Revue 2024-2025

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une baisse de 22,5% en 2025, s'établissant à 15,2 Mdh contre 19,7 Mdh en 2024. Cette baisse s'explique principalement par la baisse de 22,5% des autres comptes créditeurs.

Revue 2023-2024

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 8,4% en 2024, s'établissant à 19,7 Mdh contre 18,1 Mdh en 2023. Cette hausse s'explique principalement par la hausse de 8,4% des autres comptes créditeurs.

III.2.10. Structure des ressources de Wafabail

La structure des ressources de Wafabail, sur la période considérée, se présentent comme suit :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
--------	------	------	------	------------	------------

Fonds propres & assimilés	1 364 851	1 420 259	1 470 043	4,1%	3,5%
Dont dettes subordonnées	83 443	85 774	82 914	2,8%	-3,3%
Dont capital	150 000	150 000	150 000	0,0%	0,0%
Dont réserves et primes liées au capital	122 660	122 660	122 660	0,0%	0,0%
Dont résultat net de l'exercice	91 585	128 078	152 644	39,8%	19,2%
Dont report à nouveau	917 162	933 747	961 825	1,8%	3,0%
Dont provisions réglementées	-	-	-	Ns	Ns
Autres Ressources	10 515 802	9 967 063	10 930 681	-5,2%	9,7%
Etablissement de crédit	8 014 778	7 945 475	8 506 960	-0,9%	7,1%
A vue	440 076	268 495	361 430	-39,0%	34,6%
A terme	7 574 702	7 676 980	8 145 531	1,4%	6,1%
Titres de créances émis	2 501 024	2 021 588	2 423 720	-19,2%	19,9%
Total Ressources	11 880 653	11 387 322	12 400 724	-4,2%	8,9%

Source : Wafabail

La dette subordonnée de Wafabail est d'un montant de 50 000 000 Dh à durée indéterminée.

Les intérêts sont calculés sur la base du taux minimum fixe relatif aux avances Moyen Terme applicables aux sociétés de financement et en vigueur par semestre de chaque année civile.

Revue 2024-2025

Au terme de l'exercice 2025, les capitaux propres et assimilés de Wafabail se sont établis à 1,5 milliards de dh, en hausse de 3,5% par rapport à l'année 2024.

Cette hausse s'explique principalement par la hausse du résultat net s'établissant à 152,6 Mdh à fin 2025 contre 128,1 Mdh en 2024.

Les dettes subordonnées se dégradent de 3,3% en 2025, s'établissant à 83,0 Mdh contre 85,7 Mdh en 2024. La composition de ces dernières est la suivante :

- 50,0 Mdh relatifs aux emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès des Ets de crédit ;
- 32,9 Mdh relatifs aux intérêts courus à payer.

Au terme de l'exercice 2025, les capitaux propres & assimilés représentent 11,9 % du total ressources de Wafabail.

Revue 2023-2024

Au terme de l'exercice 2024, les capitaux propres et assimilés de Wafabail se sont établis à 1,4 milliards de dh, en hausse de 4,1% par rapport à l'année 2023.

Cette hausse s'explique principalement par la hausse du résultat net s'établissant à 128,0 Mdh à fin 2024 contre 91,6 Mdh en 2023.

Les dettes subordonnées évoluent de 2,8% en 2024, s'établissant à 85,8 Mdh contre 83,4 Mdh en 2023. La composition de ces dernières est la suivante :

- 50,0 Mdh relatifs aux emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès des Ets de crédit ;
- 35,8 Mdh relatifs aux intérêts courus à payer.

Au terme de l'exercice 2024, les capitaux propres & assimilés représentent 12,5 % du total ressources de Wafabail.

III.3. MAITRISE DU RISQUE²⁴

III.3.1. Ratio de solvabilité

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du ratio de solvabilité²⁵ sur la période considérée :

En Mdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Fonds propres	1 387	1 427	1 486	2,9%	4,1%
Actifs pondérés	9 883	9 752	10 618	-1,3%	8,9%
Ratio de solvabilité	14,03%	14,64%	14,00%	0,61 pts	-0,64 pts

Source : Wafabail * Fonds propres globaux (catégorie 1 et 2) et actifs pondérés sont les comptes entrant dans les calculs de ce ratio

À fin décembre 2025, le ratio de solvabilité de Wafabail s'est établi à 14,0%, en baisse de 0,64 pts par rapport à 2024. Ce niveau est supérieur au niveau minimum exigé de 12%.

III.3.2. Ratio Tier one²⁶

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du ratio Tier one :

En Mdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
FP de base de catégorie 1	1 178	1 206	1 258	2,3%	4,3%
Actifs pondérés	9 883	9 752	10 618	-1,3%	8,9%
Ratio Tier one	11,92%	12,36%	11,85%	0,44 pts	-0,52 pts

Source : Wafabail * Fond propres (catégorie 1) et actifs pondérés sont les comptes entrant dans les calculs de ce ratio

À fin décembre 2025, le ratio Tier one de Wafabail s'est établi à 11,85%, en baisse de 0,52 pts. Ce niveau est supérieur au niveau minimum exigé de 9%.

III.3.3. Ratio prudentiel

Le ratio prudentiel relatif au programme BSF se présente comme suit :

En Mdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Plafond BSF	5 000	5 000	5 000	0,0%	0,0%
Encours financier	12 809	12 497	13 174	-2,4%	5,4%
Ratio prudentiel	39,04%	40,01%	37,95%	0,97 pts	-2,05 pts

Source : Wafabail

* BSF/ Encours financier

Au titre de l'exercice 2025, le ratio prudentiel de l'encours BSF (37,95%) demeure inférieur au ratio prudentiel réglementaire qui est de 50%.

Au titre de l'exercice 2024, le ratio prudentiel de l'encours BSF (40,01%) demeure inférieur au ratio prudentiel réglementaire qui est de 50%.

III.3.4. Coefficient maximum de division des risques

Pour les trois dernières années, le coefficient maximum de division des risques de Wafabail, encourus sur un même bénéficiaire ne dépasse pas 20% des fonds propres.

²⁴ Les ratios de maîtrise du risque sont conformes à la réglementation de Bank Al Maghrib

²⁵ Le ratio de solvabilité correspond au rapport des fonds propres sur les actifs pondérés

²⁹ Les ratios de maîtrise du risque sont calculés conformément à la réglementation bancaire (CN°2/W/2023)

²⁶ Ratio Tier one = fonds propres de catégorie 1 / total des actifs pondérés au titre du risque de crédit. Les fonds propres de catégorie 1 sont constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels.

III.3.5. Analyse du risque client

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du risque client sur la période 2023-2025 :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Créances en souffrance (1)	1 296 848	1 401 751	1 475 199	8,1%	5,2%
Cumul des provisions des créances en souffrance (2)	968 801	1 063 162	1 114 138	9,7%	4,8%
Taux de couverture (3) = (2)/(1)	74,7%	75,8%	75,5%	1,1%	-0,3%

Source : Wafabail

Revue 2024 – 2025

Au titre de l'exercice 2025, le cumul des provisions des créances en souffrance s'établit à 1 114,1 Mdh soit une hausse de 4,8% par rapport à 2024.

Les créances en souffrance ont augmenté de 5,2% en 2025 s'établissant à 1 475,2 Mdh contre 1 401,7 Mdh en 2024.

À fin décembre 2025, le taux de couverture est en baisse de 0,3 pts par rapport à 2024 s'établissant ainsi à 75,5%. Cette baisse s'explique essentiellement par une hausse des créances en souffrance (+73,4 Mdh) plus importante que les provisions des créances en souffrance (+51,0 Mdh).

L'analyse des créances en souffrance par catégorie est traitée au niveau de la section **VII.5.5. Structure des créances en souffrance (Partie VII : Présentation de l'activité de Wafabail)**.

Revue 2023 – 2024

Au titre de l'exercice 2024, le cumul des provisions des créances en souffrance s'établit à 1 063,2 Mdh soit une hausse de 9,7% par rapport à 2023.

Les créances en souffrance ont augmenté de 8,1% en 2024 s'établissant à 1 401,7 Mdh contre 1 296,8 Mdh en 2023.

À fin décembre 2024, le taux de couverture est en hausse de 1,1 pt par rapport à 2023 s'établissant ainsi à 75,8%. Cette hausse s'explique essentiellement par une hausse des créances en souffrance (+104,9 Mdh) plus importante que les provisions des créances en souffrance (+94,3 Mdh).

L'analyse des créances en souffrance par catégorie est traitée au niveau de la section **VII.5.5. Structure des créances en souffrance (Partie VII : Présentation de l'activité de Wafabail)**.

III.4. ANALYSE DE LA RENTABILITE

III.4.1. Rentabilité des fonds propres

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la rentabilité des fonds propres sur la période considérée :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Résultat net (1)	91 585	128 078	152 644	39,8%	19,2%
Fonds propres et assimilés hors résultat (2)	1 273 265	1 292 181	1 317 399	1,5%	2,0%
Total Capitaux propres (3) = (1)+(2)	1 364 851	1 420 259	1 470 043	4,1%	3,5%
ROAE = (1)/moyenne (n-1, n)(3)	6,8%	9,2%	10,6%	2,4 pts	1,4 pts
ROE = (1)/(3)	6,7%	9,0%	10,4%	2,3 pts	1,4 pts

Source : Wafabail

Revue 2024-2025

En 2025, le ROAE calculé sur la base du résultat net et des capitaux propres moyens a enregistré une hausse de 1,4 pt pour s'établir à 10,6%. Cela est l'effet combiné de :

- la hausse du résultat net de 19,2% par rapport à l'exercice 2024 ;
- la hausse des capitaux propres de 3,5%, s'établissant à 1 470,0 Mdh en 2025 contre 1 420,2 Mdh durant l'exercice précédent.

Le ROE connaît une hausse de 1,4 pt pour s'établir à 10,4% en 2025 (vs 9,0% en 2024).

Revue 2023-2024

En 2024, le ROAE calculé sur la base du résultat net et des capitaux propres moyens a enregistré une hausse de 2,4 pt pour s'établir à 9,2%. Cela est l'effet combiné de :

- la hausse du résultat net de 39,8% par rapport à l'exercice 2023 ;
- la hausse des capitaux propres de 4,1%, s'établissant à 1 420,3 Mdh en 2024 contre 1 364,9 Mdh durant l'exercice précédent.

Le ROE connaît une hausse de 2,3 pt pour s'établir à 9,0% en 2024 (vs 6,7% en 2023).

III.4.2. Rentabilité des actifs

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la rentabilité des actifs sur la période considérée :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Résultat net (1)	91 585	128 078	152 644	39,8%	19,2%
Total Actif (3)	12 850 662	12 479 025	13 380 248	-2,9%	7,2%
ROAA = (1)/moyenne (n-1, n) (3)	0,7%	1,0%	1,2%	0,3 pts	0,2 pts
ROA = (1)/(3)	0,7%	1,0%	1,1%	0,3 pts	0,1 pts

Source : Wafabail

Revue 2024-2025

En 2025, le ROAA calculé sur la base du résultat net et du total actif moyen s'établit à 1,2% contre 1,0% en 2024. Ceci s'explique par l'effet combiné de :

- la hausse du résultat net de 19,2% pour s'établir à 152,6 Mdh en 2025 ;
- la hausse du total actif de 7,2%, passant de 12,5 milliards de dh en 2024 à 13,4 milliards de dh en 2025.

Le ROA s'établit à 1,1% en 2025 contre 1,0% en 2024.

Revue 2023-2024

En 2024, le ROAA calculé sur la base du résultat net et du total actif moyen s'établit à 1,0% contre 0,7% en 2023. Ceci s'explique par l'effet combiné de :

- la hausse du résultat net de 39,8% pour s'établir à 128,1 Mdh en 2024 ;
- la baisse du total actif de 2,9%, passant de 12,5 milliards de dh en 2024 à 12,9 milliards de dh en 2023.

Le ROA s'établit à 1,0% en 2024 contre 0,7% en 2023.

III.5. ANALYSE DU FLUX DE TRESORERIE

Le tableau ci-dessous dresse l'évolution du tableau de flux de trésorerie sur la période 2023-2025 :

En Kdh	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Produits sur opérations bancaires perçus	4 431 797	4 546 898	4 623 276	2,6%	1,7%
Récupérations sur créances amorties	111	2 546	0	>100%	-100,0%
Produits divers d'exploitation perçus	2 665	2 068	1 891	-22,4%	-8,6%
Charges sur opérations bancaires versées	805 857	694 579	707 849	-13,8%	1,9%
Charges diverses d'exploitation payées	15 749	15 408	18 675	-2,2%	21,2%
Charges générales d'exploitation payées	86 188	88 456	108 661	2,6%	22,8%

Impôts sur les résultats payés	72 075	76 978	129 921	6,8%	68,8%
Flux de trésorerie nets provenant du CPC (I)	3 454 705	3 676 091	3 660 061	6,4%	-0,4%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0	0	0	Ns	Ns
Créances sur la clientèle	936	6 295	6 293	>100%	0,0%
Titres de transaction et de placement	0	0	0	Ns	Ns
Autres actifs	55 115	96 850	-102 922	75,7%	-206,3%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-3 234 847	-3 209 243	-4 326 895	-0,8%	34,8%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-808 635	-62 508	563 338	-92,3%	-1001,2%
Dépôts de la clientèle	1 554	1 534	-4 437	-1,3%	-389,3%
Titres de créance émis	550 000	-470 000	405 000	<-100%	<-100%
Autres passifs	45 994	40 889	-94 069	-11,1%	-330,1%
Soldes des variations des actifs et passifs d'exploitation (II)	-3 389 881	-3 596 183	-3 553 693	-6,1%	1,2%
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (III=I+II)	64 823	79 908	106 368	23,3%	33,1%
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0	Ns	Ns
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	4824	4905	6368	1,7%	29,8%
Dividendes reçus	0	0	0	Ns	Ns
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (IV)	-4 824	-4 905	-6 368	-1,7%	-29,8%
Emission d'emprunts et de titres subordonnés	0,00	0,00	0,00	Ns	Ns
Dividendes versés	60 000	75 000	100 000	25,0%	33,3%
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (V)	-60 000	-75 000	-100 000	-25,0%	-33,3%
Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	-0,5	2,8	0,1	>100%	>100%
Trésorerie d'ouverture	1	1	3	-40,3%	>100%
Trésorerie de fin d'exercice	0,7	3,4	3,6	>100%	3,9%

Source : Wafabail

Revue 2024-2025

À fin 2025, les flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges s'établissent à 3 660,1 Mdh contre 3 676,1 Mdh en 2024. Cette baisse s'explique principalement par l'effet cumulé de :

- la hausse des impôts sur les résultats payés de 52,9 Mdh, soit 68,8% ;
- l'augmentation des charges générales d'exploitation payées de 20,2 Mdh, soit 22,8% ;
- la variation à la hausse des charges sur opérations bancaires versées de 13,3 Mdh, soit 1,9% ;
- la progression des produits sur opérations bancaires perçus de 76,4 Mdh, soit 1,7%.

Le solde des variations des actifs et passifs d'exploitation a atteint -3 553,7 Mdh en 2025, couvert par la trésorerie nette provenant du CPC, engendrant un flux positif de trésorerie des activités d'exploitation de 106,4 Mdh qui est en hausse de 33,1% par rapport à 2024.

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement ont baissé de -1 463,3 Kdh à la suite de la hausse de 29,8% des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles en 2025.

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement s'établissent à -100 Mdh et sont relatifs aux dividendes versés.

La trésorerie nette ressort à 3,6 Kdh en 2025 contre 3,4 Kdh en 2024, soit une hausse de 0,13 Kdh

Revue 2023-2024

À fin 2024, les flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges s'établissent à 3 676,1 Mdh contre 3 454,7 Mdh en 2023. Cette hausse s'explique principalement par l'effet cumulé de la hausse des produits sur opérations bancaires perçus de 2,6% et la baisse des charges sur opérations bancaires versées de 13,8%.

Le solde des variations des actifs et passifs d'exploitation a atteint -3 596,2 Mdh en 2024, couvert par la trésorerie nette provenant du CPC, engendrant un flux positif de trésorerie des activités d'exploitation de 79,9 Mdh qui est en hausse de 23,3% par rapport à 2023.

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement ont baissé de -81,0 Kdh à la suite de la baisse de 1,7% des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles en 2024.

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement s'établissent à -75 Mdh et sont relatifs aux dividendes versés.

La trésorerie nette ressort à 3,4 Kdh en 2024 contre 0,7 Kdh en 2023, soit une hausse de 2,7 Kdh.

III.6. INDICATEURS T1 2026

III.6.1. La production

La production cumulée de Wafabail évolue comme suit sur la période T1 2025–T1 2026 :

En Mdh	2025	2026	Var. 26/25
Production	1 014	1 267	25,0%

Source : Wafabail

Revue T1 2026-T1 2025

Au titre du 1er trimestre 2026, Wafabail réalise une part de marché de 22,1%. Ainsi, Wafabail a réalisé, à fin mars 2026, une production globale de 1 267 Mdh en hausse de +25,0% par rapport à fin mars 2025.

III.6.2. Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire de Wafabail évolue comme suit sur la période T1 2025–T1 2026 :

En Mdh	2025	2026	Var. 26/25
Produit Net Bancaire	136	127	-6,8%

Source : Wafabail

Revue T1 2026-T1 2025

Le produit net bancaire s'établit à 127,1 Mdh à fin mars 2026, en baisse de 6,8% comparativement à fin mars 2025.

À fin mars 2026, Wafabail affiche un endettement global de 11,1 milliards de dirhams, en hausse de 12,4% par rapport à fin mars 2025.

PARTIE III. PERSPECTIVES

I. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

À l'horizon 2030, Wafabail engage une nouvelle étape de son développement avec une ambition claire : conforter son leadership sur le marché du financement de l'investissement et étendre son empreinte à l'échelle régionale.

Ce nouveau plan stratégique s'articule autour de trois priorités structurantes : capitaliser pleinement sur les synergies du Groupe, élargir le marché adressable à travers de nouveaux relais de croissance et accélérer la transformation digitale, l'excellence opérationnelle et la maîtrise des risques.

WEBAIL 2030 traduit ainsi la volonté de WAFABAIL d'inscrire son leadership dans la durée et d'anticiper les mutations du financement de l'investissement.

En s'appuyant sur l'innovation, la data, l'Intelligence artificielle et des modèles économiques renouvelés, Wafabail entend faire évoluer les standards du leasing et renforcer son rôle de partenaire stratégique de référence au service de l'investissement, de la compétitivité des entreprises et du développement durable au Maroc et sur le continent africain.

PARTIE IV. FAITS EXCEPTIONNELS

Wafabail ne connaît pas, à la date d'enregistrement du présent document de référence, de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

PARTIE V. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

À la date d'enregistrement du présent document de référence, Wafabail ne fait l'objet d'aucun litige ou affaire contentieuse susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou ses activités.

PARTIE VI. FACTEURS DE RISQUES

I. RISQUE DE CREDIT

Ce risque correspond au risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de l'établissement.

Wafabail utilise la notation Attijariwafa bank pour les clients communs. Un système de scoring interne du marché TPE a été développé avec le Risk Management et les SI de la banque et est opérationnel à date.

Avant l'octroi des engagements, Wafabail consulte les habitudes de remboursement et le degré d'endettement des clients auprès de la Centrale des risques.

Le crédit-bail nécessite généralement des garanties à supporter par le client. Par ailleurs la société peut s'en tenir à la propriété du bien à financer qui demeure sa propriété juridique jusqu'à l'expiration du contrat.

II. RISQUE DE TAUX D'INTERET

Wafabail dispose d'une gestion actif-passif (Asset Liabilities Management : ALM) qui permet un adossement systématique des encours clients (emplois) aux encours de refinancement (ressources). Ce dispositif permet de rapprocher le profil d'amortissement des emplois à celui des ressources.

Le risque de taux d'intérêt est présent surtout dans le crédit-bail immobilier (dont le taux de financement est variable). Toutefois cette branche ne présente que 9% de l'activité de la société à fin décembre 2025. En outre, la quasi-majorité des contrats immobiliers prévoit une clause d'indexation du taux de base des redevances sur celui en vigueur, à la date du contrat pour le financement, majoré d'une marge fixée d'avance dans le contrat.

III. RISQUE DE LIQUIDITE

Il est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leurs échéances.

La société dispose d'un suivi de ce risque à travers les éléments suivants :

Un état des besoins de refinancement établi annuellement par le responsable trésorier sur la base des prévisions de production ;

Une situation mensuelle de refinancement ;

Un suivi quotidien de la trésorerie.

Par ailleurs, la société peut également recourir au marché financier en mobilisant sa capacité d'endettement sous forme de BSF.

Wafabail dispose aussi d'une bonne capacité à faire face à ses exigibilités notamment du fait de son adossement au Groupe Attijariwafa bank. Les dettes de trésorerie sont contractées principalement auprès du Groupe.

IV. RISQUE D'ILLIQUIDITE DES ACTIFS FINANCES

Ce risque concerne la difficulté de céder des biens mobiliers et immobiliers récupérés à des prix attractifs. Plusieurs facteurs influent sur la valeur de ces actifs (climat économique général, offre excédentaire d'espace/réduction de la demande immobilière dans une région donnée, concurrence, réglementation et fiscalité, taux d'intérêts...). Ces facteurs sont susceptibles d'influer négativement sur la valorisation des actifs et corrélativement la provision pour dépréciation correspondante.

Pour la gestion de ce risque, Wafabail procède à l'actualisation régulière des expertises relatives à la valorisation des biens immobiliers en stock. En conséquence, des réajustements de la provision correspondante sont opérés.

V. RISQUE OPERATIONNEL

Il correspond au risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation. Les sources majeures des risques opérationnels peuvent être liées aux :

- fraudes internes et externes ;
- pratiques inappropriées en matière d'emploi et de sécurité sur les lieux de travail ;
- pratiques inappropriées concernant les clients, les produits et l'activité commerciale ;
- dommages causés aux biens physiques ;
- interruptions d'activités et pannes de systèmes et aux exécutions des opérations ;
- livraisons et processus.

À cet effet, la société a mis en place une structure de contrôle permettant d'identifier ces risques et d'élaborer leur cartographie afin de pouvoir établir des plans d'action pour les contourner.

Par ailleurs, Wafabail a mis en place son Plan de Continuité d'Activité (PCA) après avoir mis en place le Plan de Secours Informatique (PSI) en collaboration avec un prestataire de renom.

Depuis 2017, des exercices de mise en condition opérationnelle du PCA, notamment des tests de PSI et de repli sont déroulés périodiquement. Les résultats sont portés à la connaissance des organes de direction et de surveillance de Wafabail.

Un site secours aménagé, distant du siège de la société, est aménagé pour le repli des collaborateurs en cas d'incidents majeurs.

En 2020, il a été procédé à la refonte de la cartographie des contrôles SI en application des recommandations de l'Audit Interne Groupe, et à la désignation d'un nouveau responsable du contrôle interne

En 2023, la filiale a poursuivi ses travaux d'arrimage de la Gestion des Risques Opérationnels au Groupe à travers la refonte de la cartographie des risques suivant les normes AWB et l'harmonisation de l'ensemble de son corpus normatif.

En 2025, le dispositif de gestion des risques opérationnels a gagné en maturité, porté par une appropriation accrue renforcée par les métiers et une meilleure intégration dans les pratiques opérationnelles.

VI. RISQUE DE FRAUDE

Face au risque de fraude externe, Wafabail a adhéré à la centrale des risques qui est un outil instauré par Bank Al-Maghrib et géré par un prestataire de renom. Cette centrale recense les informations au sujet des demandes de crédit et permet, grâce au partage de l'information d'éliminer les tentatives frauduleuses notamment le crédit shopping.

Par ailleurs, le système de contrôle interne de la Société, basé notamment sur la séparation des tâches incompatibles, le double contrôle, l'automatisation et la dématérialisation des process, ainsi que des critères rigoureux d'embauche et de procédures de promotion contribuent à fournir une assurance raisonnable quant à la gestion du risque de fraude.

En 2025, les travaux de structuration du dispositif de gestion du risque fraude ont été amorcés, notamment avec la diffusion de la charte de lutte contre la fraude Groupe préfigurant le lancement de travaux de cadrage, d'identification des risques et d'intégration progressive dans le dispositif de contrôle.

VII. RISQUE CONCURRENTIEL

Le secteur du crédit-bail est fortement concurrentiel. L'un des principaux risques étant de préserver et d'augmenter les parts de marché pour maintenir la position de leader.

Dans ce contexte, Wafabail ambitionne de consolider son leadership grâce à plusieurs leviers :

- Le déploiement du plan de transformation s'articulant autour de ces initiatives :
 - ✓ Développement commercial et amélioration de la relation client ;
 - ✓ Efficacité opérationnelle ;
 - ✓ Accélération de la transformation digitale.
- La maîtrise des risques.

VIII. RISQUE FISCAL

Conformément à la législation fiscale au Maroc, les déclarations fiscales de Wafabail au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) des exercices 2023, 2024 et 2025, celles relatives à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et celles établies au titre de l'impôt sur le revenu pour ces exercices, peuvent faire l'objet d'un contrôle fiscal qui peut donner lieu à d'éventuels redressements.

Pour se prémunir contre ce risque, la société fait appel, en cas de besoin de conseil, au service d'un prestataire expert en matière fiscale. Par ailleurs, le directeur financier de la société assure une veille fiscale continue.

L'attestation fiscale de Wafabail en date du 08 mai 2026 présente une irrégularité. En effet, Il s'agit :

- d'un complément des droits d'enregistrement relatifs aux contrats de bail immobilier, dont le premier tirage a été acquitté par les clients. Il est à préciser que Wafabail ne joue qu'un rôle d'intermédiaire entre le client locataire et l'administration fiscale. De ce fait et conformément aux dispositions contractuelles, tous les frais, droits, ou taxes induites par le contrat de bail sont à la charge exclusive du client. Par conséquent, Wafabail n'encourt aucun risque pouvant impacter ses résultats ou sa situation financière.
- d'une taxe sur les services communaux (TSC) pour 43 Kdhs, relative à un matériel dont le contrat de crédit-bail est arrivé à échéance. Ce matériel est désormais la propriété du client et non de Wafabail. Toutefois, la DGI n'a pas encore finalisé la procédure de mutation de cette taxe, ce qui explique son émission et sa présence au niveau de l'attestation de régularité fiscale. Une réclamation a été déposée par Wafabail dans ce sens.

IX. RISQUE DE NON-CONFORMITE

Wafabail dispose d'une entité conformité qui veille au respect des dispositions réglementaires notamment par rapport à :

- la lutte anti-blanchiment et le financement du terrorisme ;
- la protection des données personnelles.

La cellule Conformité Wafabail exerce ses fonctions en totale coordination avec la Conformité Groupe.

X. RISQUE REGLEMENTAIRE

Ce risque est défini comme étant le risque d'exposition de Wafabail à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison au non-respect de dispositions législatives, réglementaires et déontologiques, ou des normes et pratiques relatives à ses activités.

Pour appréhender ce risque, et comme stipulé par la circulaire de Bank Al Maghrib sur le Contrôle Interne n° 4 /W/2014, Wafabail a mis en place, depuis de 2015, la fonction de conformité, chargée du suivi du risque de non-conformité.

Cette fonction assure également une fonction de veille réglementaire.

Elle est rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale de la société et fonctionnellement à la conformité Groupe d'Attijariwafa Bank.

XI. RISQUE INFORMATIQUE

Ce risque concerne principalement l'interruption d'activité, pannes de systèmes ou l'exploitation des vulnérabilités en matière de sécurité entraînant la fuite de données sensibles ou la réalisation d'opérations frauduleuses.

Pour se prémunir contre ce risque, Wafabail a mis en place les dispositifs suivants :

- ✓ Un plan de continuité d'activité (PCA) est opérationnel avec des tests de reprise d'activité réguliers ;
- ✓ Un contrôle des systèmes d'information critiques effectué annuellement par un prestataire externe selon les normes prévues par BAM ;
- ✓ L'instauration d'un contrôleur permanent des Systèmes d'Information
- ✓ Un responsable sécurité des systèmes d'informations (RSSI) qui est chargé de veiller à la sécurité des systèmes d'information.

XII. RISQUE FINANCIER LIE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ce risque est défini comme étant le risque financier encouru en raison du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

Pour se prémunir contre ce risque, Wafabail a mis en place les dispositifs suivants :

- Conseiller la clientèle dans le cadre de leur financement d'opter pour des poids lourds « camions et autocars » labélisés Norme Euro5 préservant l'environnement ;
- Économiser l'énergie et rationaliser son utilisation via l'opération délamping : utilisation du Led au lieu de l'halogène ; sensibilisation des collaborateurs à l'économie de l'énergie ;
- Récupération des Toners et de la paperasse en vue de leur recyclage ;
- Sensibiliser les collaborateurs par rapport à l'usage du papier blanc et mettre en place des indicateurs pour mesurer cet aspect et l'optimiser.

PARTIE VII. ANNEXES

I. RAPPORTS FINANCIERS ANNUELS

2023 : [Rapport financier annuel 2023](#)

2024 : [Rapport financier annuel 2024](#)

2025 : [Rapport financier annuel 2025](#)

II. COMMUNICATION FINANCIÈRE

[Communication financière de Wafabail](#)

III. INDICATEURS FINANCIERS TRIMESTRIELS

T1 2025 : [Publication financière T1 2025 de Wafabail](#)

T1 2026 : [Publication financière T1 2026 de Wafabail](#)

IV. STATUTS

[Les statuts de Wafabail](#)